



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et de la culture

Exercice 2014

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE

EN BREF

L'année 2014 a été riche en dossiers et réformes couvrant l'entier des domaines du département: travaux relatifs à la nouvelle LPol, projet NHOJ, mise en place des instruments prévus par le plan d'action du service pénitentiaire, electronic monitoring, introduction des contrats de prestations dans le domaine des institutions spécialisées, réflexions concernant la réforme des institutions, redressement des finances de l'Etat, programme des réformes de l'Etat, réforme des centrales d'alarme et d'engagement d'urgence, lancement de la réforme de la politique salariale, avenir des bibliothèques, achèvement du projet "AVENIR", ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le secrétariat général a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation avec les services compétents.

Pour la **police neuchâteloise** (PONE), l'année 2014 est caractérisée par un volume global d'activités en légère baisse par rapport à 2013. On peut noter que le nombre d'engagements du dispositif d'urgence via la centrale (CET) a progressé de 4.7% (de 15.000 à 15.700 interventions) alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 8.6% (à 12.600) par rapport à 2013, le volume des infractions et des réquisitions judiciaires est également en recul. C'est la deuxième année consécutive, qu'une baisse du volume des affaires est constatée après le pic de 2012 à 14.600 affaires. Il faut cependant noter que le nombre de cambriolages à domicile est en augmentation (4.9%) par rapport à 2013, tout en restant inférieur au pic constaté en 2012.

Après plusieurs mois de vacances et d'intérim, les postes d'adjoint du commandant et de chef des ressources humaines ont pu être repourvus en 2014. Le recrutement en 2015 d'un chef finances, logistique et infrastructures, ainsi que d'un officier instructeur complétera enfin l'équipe de direction et des services centraux de la police.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année 2014 a été marquée par l'acceptation le 4 novembre 2014 par le Grand Conseil d'un projet de loi sur la Police Neuchâteloise. La nouvelle LPol confirme la pertinence du principe d'une police unique organisée en cinq unités opérationnelles cantonales. Elle introduit un nouveau système de financement communal de la sécurité publique de proximité: la bascule d'un point d'impôt ainsi que la cantonalisation du produit des amendes remplaceront à terme le contrat de prestation et le partage 50/50 du produit des amendes. Les compétences des agents de sécurité publique communaux sont étendues et leurs tâches ne pourront désormais plus être déléguées à la police neuchâteloise, sous réserve des situations d'urgence.

D'autre part, l'édifice de la police unique dont la construction avait commencé au 1^{er} janvier 2007 avec l'intégration de la police municipale de La Chaux-de-Fonds, a pu être enfin achevé avec succès, avec l'intégration de la police municipale de Neuchâtel dont les effectifs policiers ont rejoint le canton au 1^{er} janvier 2015.

L'année 2014 a été également marquée par un apaisement du conflit social qui avait opposé en 2013 le Conseil d'Etat et les syndicats de police au sujet de la révision du plan de retraite spécial dont bénéficient les policiers au titre de profession pénible. Un accord a été trouvé sur la mise en place d'un système de compte épargne temps permettant une retraite anticipée en cours de la 60^e année.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du plan d'action, le **service pénitentiaire** a initié de nombreux projets cantonaux et extra-cantonaux en 2014, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement indispensable en regard des besoins d'évolution de ses infrastructures et de la volonté d'amélioration des compétences institutionnelles. Un accent particulier a été mis sur le recrutement et la formation des collaborateurs ainsi que la mise en œuvre de processus de travail. De plus, le service poursuit son travail de réforme et d'assainissement des infrastructures dans des conditions de surpopulation carcérale qui rendent la conduite des projets plus complexe encore.

Au terme d'une réflexion portant sur la politique d'exécution des sanctions pénales et sur les synergies à mettre en œuvre dans le cadre des missions attribuées aux services pénitentiaire et de probation, le Conseil d'Etat a pris la décision de procéder à une première étape de réorganisation des structures compétentes et de rattacher le **service de probation** au service pénitentiaire dès le 1^{er} janvier 2015. Ce rattachement constituera une transition en vue de fusionner, à l'interne du service pénitentiaire, l'office d'application des peines et mesures et l'office de probation dès le 1^{er} janvier 2016. Dès lors, un important travail de réorganisation, d'élaboration de nouveaux cahiers des charges et de modification de la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour personnes adultes a été conduit durant l'année 2014, en collaboration avec le service pénitentiaire, et plus particulièrement l'office d'application des peines et mesures et les services transversaux concernés.

L'activité du service est restée globalement comparable aux années précédentes sur le plan quantitatif en ce qui concerne le domaine ambulatoire. De manière qualitative, de nouvelles problématiques en lien avec la sphère internet font leur apparition dans le champ pénal. Pour le domaine carcéral, le nombre de journées de détention reste élevé, tenant compte des fluctuations liées au nombre de places de détention disponibles durant certaines phases des travaux de rénovation des établissements de détention du canton.

Enfin, plusieurs modifications légales à venir dans le code pénal ainsi que la prochaine introduction du bracelet électronique modifieront de manière importante l'activité liée à l'encadrement des personnes condamnées par la justice.

Le **service de la sécurité civile et militaire** a été appelé à travailler sur des dossiers conséquents en 2014. Sous l'angle de la protection de la population, il faut mentionner l'entrée en vigueur du nouveau règlement ORCCAN (organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel) dont le contenu n'avait pas été réactualisé depuis Expo 02. Parallèlement, le canton a présenté aux communes et aux partenaires concernés, les résultats de la 1^{ère} phase de l'analyse des risques (KATAPLAN). Celle-ci met en évidence 26 dangers naturels, techniques ou sociétaux, pouvant affecter le canton de Neuchâtel. Dès lors, le comité de pilotage a décidé de poursuivre l'effort, en mettant en œuvre la deuxième phase du projet, soit "la préparation aux situations d'urgence à l'échelle cantonale" en établissant, selon l'ordre des priorités, les plans de coordination pour les interventions. Mentionnons également la participation du SSCM à l'exercice du réseau national de sécurité (ERNS 14) dont le but, au travers d'un scénario de pénurie d'électricité aggravée par une pandémie, était de tester la réactivité des états-majors de crise ainsi que leur capacité à désamorcer une situation critique.

Le SSCM a activement pris part à l'élaboration et à la mise en vigueur du règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (RA-LPDIENS). Conjointement avec l'ECAP, le SSCM a participé à la rédaction et à la mise en consultation du règlement relatif aux standards de sécurité incendie, en élaborant un cahier des charges des missions de secours ainsi qu'un tarif d'intervention.

S'agissant des dossiers relatifs à l'armée, le SSCM a poursuivi son effort de modernisation de l'infrastructure destinée à la troupe en installant, notamment, 2 chambres fortes dans les casernes 1 et 3. 2014 reste, au niveau de l'armée, une année d'incertitude. En effet, ni le concept de stationnement (nomenclature des places d'accueil et d'instruction de la troupe) ni le programme de développement de l'armée (DEVA) n'ont été entérinés par les chambres fédérales. Bien que la caserne de Colombier se profile de plus en plus comme un lieu incontournable pour l'instruction de l'infanterie, le SSCM ne relâche pas ses efforts de séduction. Il est nécessaire de mentionner également la poursuite des contrats de prestations au profit de la Base Logistique de l'Armée (BLA), contrats qui avaient temporairement été suspendus afin de permettre au SSCM de réorganiser le flux logistique tout en adaptant ses processus de travail aux exigences du mandataire. Par ailleurs, le SSCM a organisé une journée portes ouvertes de la caserne et du Château de Colombier, le 23 août 2014. Dans le cadre des festivités du bicentenaire, il a été conjointement décidé par les entités concernées par la place d'armes de Colombier (armée, police, SSCM, société des amis du Château de Colombier, la société des officiers neuchâtelois, l'office du patrimoine et de l'archéologie et la commune de Milvignes) de faire découvrir des lieux habituellement fermés au public, tout en proposant de nombreuses démonstrations des acteurs de la sécurité cantonale. La journée a été un réel succès, puisqu'entre 4000 et 5000 personnes, tout âge confondu, ont fait le déplacement. Un événement similaire pourrait être organisé en 2016 ou 2017.

L'année 2014 aura vu également la fermeture provisoire du musée militaire et des toiles peintes, à la suite du départ de sa conservatrice, Mme Hélène Mock, après 27 ans à la tête de l'institution. Désireux de mettre ce changement à profit, le chef du Département également en charge des questions culturelles, a souhaité procéder à un audit du musée et de ses capacités de développement futur. Pour ce faire, un groupe de travail a été mis sur pied et une entreprise spécialisée a été mandatée, à la suite d'un appel d'offre public. Les résultats de l'enquête muséale seront connus dans le courant de l'année 2015.

Suite au départ du chef d'office, une restructuration partielle du **service de la justice** a été entreprise pour remplacer l'office de la population par trois secteurs en charge de la naturalisation, de la surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant ainsi que des documents d'identité. De plus, suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la police, les secteurs administratifs de la gestion des amendes des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont rejoint le service de la justice. D'autre part, les projets de paiement des amendes par internet, d'informatisation de la procédure de délivrance des cartes d'identité entre les communes, le canton et la Confédération ainsi que de traitement informatisé des dossiers de naturalisation ont été menés à bien. Enfin, le nouveau droit du nom instauré en 2013 ainsi que l'entrée en vigueur de l'autorité parentale conjointe au 1^{er} juillet 2014 ont fait l'objet d'importantes adaptations de procédures au sein du secteur de la surveillance de l'état civil.

Pour le **service juridique de l'Etat**, l'année 2014 a été marquée par le départ de l'adjoint au chef de service (élu juge cantonal) et par l'arrivée de son successeur au 1^{er} décembre.

Comme lors des exercices précédents, l'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat ou des chefs de départements. On observe, non sans appréhension, l'augmentation incessante de la charge (dont en particulier 497 nouvelles affaires contentieuses en 2014 contre 428 en 2013).

Le service est également de plus en plus présent dans les travaux d'envergure qu'impliquent sur le plan législatif et réglementaire les différents aspects de la réforme de l'Etat en cours. Là encore, la vue d'ensemble que lui procure sa qualité de service général, et l'expertise acquise en matière de légistique, sont mises à contribution.

Les activités du **service des ressources humaines** de l'Etat (SRHE) sont toujours partagées entre un important volume d'activités opérationnelles, des activités de conseil et d'expertise, et une forte implication dans de nombreux projets internes et transversaux.

Conformément aux objectifs déclarés depuis plusieurs années d'offrir un meilleur soutien en matière de gestion des ressources humaines (GRH) aux services métier de l'administration, le SRHE modifie et améliore au gré de l'aboutissement de nombreux projets ses prestations.

Des efforts de communication et de sensibilisation seront nécessaires au cours des prochaines années afin que les missions et les développements du SRHE puissent susciter une pleine adhésion des services et personnes concernées. Il en va notamment ainsi des projets de nouveau système de rémunération, de dématérialisation de nombreuses activités administratives, de formation des cadres et de réduction de l'absentéisme.

La réforme de l'Etat représente également un défi très important pour le SRHE, non seulement au niveau de la redéfinition des modes de collaboration avec ses partenaires et de l'amélioration de ses prestations, mais également au travers du rôle d'accompagnement que joue le service dans la gestion du changement.

Le remplacement bientôt abouti des dossiers du personnel en version papier par une gestion complètement informatisée des pièces constitutives des dossiers va remettre en question le mode de traitement des demandes des clients du SRHE. Cette dématérialisation sous forme de gestion électronique de documents (GED) transformera bientôt complètement les flux d'information au sein des secteurs administratifs et comptables du service. Une meilleure efficacité administrative du SRHE et une transparence accrue pour les chefs de service, qui pourront avoir accès aux dossiers personnels de leurs collaborateurs, sont visées.

Dans le cadre du processus budgétaire annuel, de nouvelles fonctionnalités techniques ont été ajoutées en début d'année dans le système de budgétisation, permettant une plus grande flexibilité dans les simulations techniques.

Il convient enfin de souligner que l'apport constant de personnel en phase de réinsertion professionnelle ou de stagiaires constitue une aide importante et indispensable au SRHE pour assumer ses prestations tout en permettant à ces personnes de retrouver une confiance qui leur permettra de réintégrer de manière durable le monde professionnel.

Pour le **service des sports**, l'année 2014 a été intense dans tous les secteurs et les objectifs annoncés dans le cadre du programme de législature ont été poursuivis.

L'organisation du service, qui comprend 9 collaborateurs (7 EPT) s'est professionnalisée grâce à l'élaboration de procédures et de processus et à l'évolution de nouveaux outils informatiques. Le service a déménagé dans de nouveaux locaux situés au chemin des Longues Raies 13 à Colombier.

Au niveau des activités et des prestations déployées, la commission cantonale des sports, qui n'a plus été en fonction depuis 2009, a été réactivée et s'est réunie à 2 reprises.

Le service collabore avec les services d'enseignement obligatoire et postobligatoire concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation destinés aux sportifs de haut niveau et d'élite. Le service a élaboré un projet de règlement relatif au programme sports-arts-études et sport élite dans l'enseignement postobligatoire. Une révision des critères sportifs est en cours d'élaboration.

Midi Tonus, concept coordonné par le service en collaboration avec les districts, a vu la mise sur pied de 80 activités réunissant un total de 950 personnes.

Le 18 décembre 2014, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu à Couvet. Cette manifestation d'envergure a récompensé l'athlète Valentine Arrieta en tant que "Sportive de l'année". 5 autres prix ont été décernés à cette occasion, dont un prix "spécial" attribué à Denis Oswald.

La fréquentation des camps de ski, des week-ends et des séjours Sport pour Tous dans les 7 chalets gérés par le service a reculé de 3% (34.000 nuitées). Le projet d'administration informatisée des chalets a été mis en place et le concept de centralisation des commandes a été renouvelé.

Dans le cadre du programme fédéral d'encouragement du sport de Jeunesse+Sport, les clubs, les associations et les écoles du canton ont bénéficié d'un soutien de plus de 1.350.000 francs. Le service a organisé 65 cours de formation d'experts, de moniteurs, de coachs et d'entraîneurs réunissant 1369 personnes.

Répondant au programme fédéral Sport des adultes Suisse (esa), le service soutient la formation de moniteurs Sport des adultes dont 131 sont actuellement reconnus dans le canton.

Outre ses tâches courantes de soutien aux entités qui lui sont subordonnées, office des archives (OAEN) et office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), dans l'accomplissement de leurs missions respectives de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal, le **service de la culture** a poursuivi son action dans le domaine de l'encouragement aux activités culturelles et artistiques.

Afin de mieux communiquer sur l'ensemble de ses missions, le service a publié, pour la première fois, une brochure intitulée Panorama 2013. Ce document, également disponible sur le site du service, a permis de revenir sur l'année écoulée de manière créative. Bien accueillie, cette démarche sera poursuivie. La réactivation de la commission des bibliothèques laisse augurer d'une issue positive dans un domaine qui a, pendant plusieurs années, préoccupé tant l'Etat que les communes concernées. Au chapitre des nouveaux dossiers, le service a collaboré à la réflexion mise en place par le département pour envisager des pistes d'avenir pour le site du Château de Colombier.

L'**office du patrimoine et de l'archéologie** a, cette année encore, accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs restaurations d'envergure et poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Il a également mené plusieurs chantiers archéologiques, en particulier à la Collégiale de Neuchâtel, à Corcelles, ainsi qu'à Môtiers et Cressier, où sont apparus les vestiges tout à fait exceptionnels d'édifices médiévaux.

Une attention particulière a été portée aux sites palafittiques inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO: la vaste station de Gorgier/Les Argilliez a fait l'objet de relevés topographiques, alors que la prospection sur les sites immergés a permis de découvrir, au large de La Tène, une nouvelle station, du moins un bâtiment daté par la dendrochronologie de 2630 av. J.-C. L'étude du tumulus des Plantées de Rive à Colombier est prioritaire, en vue de sa prochaine reconstitution dans le parc du Laténium. Quant à la série *Archéologie neuchâteloise*, elle a vu la parution de deux vo-

lumes importants (nos 49 et 52), dont les retombées scientifiques dépassent largement les frontières nationales.

Au **Laténium**, l'année a été rythmée par trois expositions successives: "Fleurs des pharaons", "Profession archéologue" – une exposition de photographies réalisée en collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Paris) sur la base d'un partenariat avec treize institutions scientifiques européennes – et enfin, suite à d'importants travaux de réaménagement au rez-de-chaussée du musée, "Aux origines des pharaons noirs", qui retrace le développement de la civilisation en Nubie, des premiers villages jusqu'aux grandes cités royales qui ont rivalisé avec l'Empire égyptien.

En 2014, l'**office des archives de l'Etat** a visité 22 services de l'administration cantonale, réceptionné 34 versements d'archives administratives et 12 dépôts ou dons d'archives privées (420 mètres linéaires), et autorisé 28 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt historique ni juridique (353 mètres linéaires). 10 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de classement et de reconditionnement, un millier de quittances médiévales endommagées ont été restaurées, et le microfilmage des archives de la chancellerie d'ancien régime s'est poursuivi.

240 lecteurs ont été accueillis en salle de lecture pour un total de 916 journées de travail et de 8531 documents consultés. L'OAEN a répondu par écrit à 466 demandes de recherche et mené 7 visites guidées pour 88 visiteurs.

Deux expositions ont été montées dans les locaux de l'OAEN, l'une consacrée aux cartes postales pendant la Première guerre mondiale, l'autre à la Renaissance à Neuchâtel. Plusieurs pièces d'archives ont par ailleurs été prêtées temporairement au Musée de la Vigne et du Vin à Boudry ainsi qu'au Musée de la Sagne.

Outre l'accomplissement de ses tâches habituelles, l'OAEN a également pris des mesures organisationnelles et prévisionnelles concernant les dossiers des personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

Un *Portail des archives neuchâteloises* (www.archivesne.ch) a été mis en ligne conjointement par l'OAEN et les deux principales bibliothèques du canton, afin d'offrir au public la possibilité d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

Courant 2014, l'office des archives, le service informatique de l'entité neuchâteloise et l'office d'organisation ont défini conjointement un modèle de gouvernance concernant le projet de mise en œuvre de l'archivage numérique dans l'administration cantonale. Le projet démarrera au printemps 2015, sous réserve de sa validation préalable par le Conseil d'Etat.

L'office a initié, en collaboration avec le service des bâtiments de l'Etat, un projet visant à doter à moyen terme les Archives de l'Etat d'un nouveau bâtiment conforme aux exigences légales et aux normes professionnelles, et couvrant l'ensemble des besoins de stockage pour les prochaines décennies.

Enfin, l'OAEN a participé activement aux commémorations du bicentenaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

L'événement majeur de cet exercice pour le **Service des poursuites et faillites (SEPF)** aura été la mise en œuvre du projet *e-LP 2.0* dans le courant du mois d'août à l'office des poursuites. Après une première version installée en 2011 qui permet le traitement électronique des réquisitions de poursuite via une plateforme gérée par l'office fédéral de la justice (OFJ), cette seconde mouture permet aussi la réception des continuations de poursuites. L'OFJ indique que le canton de Neuchâtel se situe en 5^e position au niveau Suisse pour la fréquence d'utilisation de cette technologie. D'autre part, le système informatique de l'office des poursuites reste encore partiellement insatisfaisant et doit subir de fréquentes mises à jour correctives.

En matière de volume, le bilan de cette année 2014 est contrasté avec une évolution variable du flux des dossiers. Si le nombre global des faillites est en recul, il n'en va pas de même pour les poursuites dont la tendance repart à la hausse. Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a augmenté de 2,35% par rapport à 2013, soit 170.379 procédures contre 166.467 l'an dernier. Concernant les faillites, 343 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 374 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 8,28%.

La nouvelle consultation qui a eu lieu au sujet de la future Loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA) a amené le Conseil d'Etat à demander au **service des institutions pour adultes et mineurs** d'élaborer une planification des besoins avant de coiffer l'équipement institutionnel neuchâtelois d'une loi. Des problèmes de fond seront par ailleurs à résoudre: faut-il une seule loi ou plusieurs, distinguant les handicaps, faut-il fusionner ces dispositions avec celles des établissements médico-sociaux, faut-il y intégrer les institutions du *Centre neuchâtelois de psychiatrie* ou encore les organismes de soutien et leur subventionnement, comme *pro infirmis* ? Par ailleurs, deux démarches concrètes de rédaction des premiers contrats de prestations à passer entre l'Etat et les institutions se sont inscrites dans le cadre de la réflexion cantonale relative aux nouveaux principes de gouvernance des partenariats et de gestion des entités autonomes.

Dans le secteur des mineurs, les travaux relatifs à une planification de l'aide à la jeunesse, dont un des objectifs est d'anticiper les besoins en places en institutions d'éducation spécialisée, ont été lancés par l'Office fédéral de la Justice (OFJ). Une demande de subventionnement en vue de la construction, puis de l'exploitation d'une institution fermée pour jeunes filles (établissement concordataire), sur le site de la *Fondation Borel*, a été déposée à l'OFJ; cependant, quelques places fermées pour filles devraient être provisoirement intégrées dans une structure déjà existante, pour un projet-pilote, le temps de prouver ou non la nécessité de cette offre prévue par le droit pénal des mineurs.

S'agissant des organismes de soutien, le DJSC a invité les responsables à reprendre la réflexion restée sans lendemain en 2008 au sujet du *Dispositif neuchâtelois de l'addiction* (DNA). Dans le même domaine, un groupe de travail latin a préparé le contrat de prestations 2015-2018 entre l'OFAS et l'organe faîtière des institutions s'occupant d'addictions. Enfin, le suivi de plusieurs nouveaux organismes, confiés depuis cette année au SIAM, a suscité de nombreux contacts et de nouvelles décisions de subventionnement, notamment en faveur de l'association du *Centre thérapeutique de jour neuchâtelois*, qui devrait permettre d'éviter le placement de personnes cérébrolésées par une offre alternative.

1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

L'année 2014 marque le 1^{er} exercice complet de la législature et par conséquent aussi la 1^{ère} année d'activité pleine pour le département de la justice, de la sécurité et de la culture, nouvellement créé en mai 2013.

Conformément à sa mission, en sa qualité d'état-major du chef du département, le secrétariat général (SG) a assumé l'ensemble de ses activités de soutien stratégique et de coordination inter et intra-départementale. A ce titre, le SG représente le département au sein de nombreux groupes de travail permanents et ad hoc. Il a aussi apporté au chef de département son appui en matière de communication et de gestion financière. Enfin, il assisté les services du DJSC dans la préparation des dossiers soumis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Sur le plan législatif, le DJSC a défendu trois rapports devant le Parlement en 2014. Le 1^{er} portait sur une révision de la loi sur le notariat en matière d'actes authentiques électroniques. Une deuxième demande, acceptée par une très large majorité du GC, visait à obtenir un crédit supplémentaire urgent dans le but de créer 6 places de détention supplémentaires dans le cadre général du projet de rénovation de l'établissement de détention de la Promenade à La Chaux-de-Fonds. Finalement, projet phare de cette année pour le DJSC, le Parlement a très largement accepté la révision de la loi sur la police qui confirme le principe de police unique et qui clarifie les compétences et le financement du dispositif sécuritaire entre le canton et les communes.

Parallèlement, d'autres importants projets de réforme ont été lancés et conduits par le département en 2014, conformément à la ligne politique annoncée par le gouvernement dans son programme de législature. Pour ne citer que les plus importants:

- Lancement de la réforme de la politique salariale;
- Élaboration avec la SRHE d'un rapport au GC portant sur les conditions de retraite des magistrats et des professions pénibles;
- Négociation des conditions de l'épargne-temps pour le personnel de la Police neuchâteloise;
- Préparation du rapport relatif à la construction du NHOJ en collaboration avec le DFS;
- Lancement des réflexions concernant la réforme des institutions;
- Achèvement du processus d'amélioration de la gestion des amendes;
- Lancement du projet d'Electronic monitoring avec les acteurs de la chaîne pénale;
- Finalisation du dossier police unique avec la reprise des effectifs de la Ville de Neuchâtel;
- Réexamen, avec les partenaires concernés, du rôle et des compétences des bibliothèques communales;
- Externalisation du 144 et réflexions quant à la création d'une centrale neuchâteloise d'urgence unique avec le DFS et les partenaires communaux;
- Accompagnement du service des institutions pour adultes et mineurs dans le processus d'introduction des contrats de prestations dans le domaine des institutions spécialisées.

Le SG DJSC, conformément au mandat reçu du gouvernement, s'est par ailleurs fortement investi dans le processus de redressement des finances et dans le programme des réformes de l'Etat, les projets "gouvernance des partenariats" et "GEM-light" en particulier.

Le canton de Neuchâtel, par son chef, est représenté dans les diverses conférences intercantionales suivantes:

- La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC);
- La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), dont il assume la présidence depuis le mois de mars 2014;
- La Conférence des chefs de justice et police (CCDJP);
- La Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP);
- Conférence gouvernementale des affaires militaires et de la protection de la population (CGMPS);
- Conférence latine des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP) regroupée avec la CLDJP dès le mois d'avril;
- Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CEC).

Avec l'appui des services concernés, le SG a coordonné la préparation des dossiers du chef du département relatifs aux séances tenues par ces conférences.

En matière de ressources humaines, le SG est toujours constitué de 4 EPT occupés par 5 collaborateurs. Aucune mutation n'a été enregistrée en 2014.

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2014, le Département de la justice de la sécurité et de la culture, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par les offices des poursuites et l'office des faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du sort qui leur ont été réservés:

Affaires enregistrées en 2014	68
Affaires pendantes au 31 décembre 2012	2
Affaires pendantes au 31 décembre 2013	6
Affaires liquidées en 2014	44 *
dont admises ou partiellement admises	8
dont rejetées	15
dont irrecevables	8
dont classées/retirées	11
- dont fixation **	2
Affaires pendantes au 31 décembre 2014	32

*46 compte tenu du fait que 2 dossiers ont été renvoyés par l'ASSLP pour nouvelles décisions.

**fixation du mode de réalisation au sens de l'art. 132 LP.

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2014 s'est élevé à 68. Il y a donc eu une augmentation de 26% du nombre de plaintes enregistrées en 2014 par rapport à 2013. Le nombre de plaintes déposées est en constante augmentation depuis plusieurs années: à titre de comparaison entre 2010 et 2014, le nombre de plaintes a quasiment doublé (37 en 2010 et 68 en 2014).

2. POLICE NEUCHÂTELOISE

2.1. Introduction

Pour la police neuchâteloise (PONE), l'année 2014 est caractérisée par un volume global d'activités en légère baisse par rapport à 2013. Coordonnées au niveau fédéral, les statistiques 2014 de la sécurité routière, ainsi que celles de la criminalité, feront l'objet de publications séparées courant 2015. Cependant, on peut déjà noter que le nombre d'engagements du dispositif d'urgence via la centrale (CET) a progressé de 4.7% (de 15.000 à 15.700 interventions) alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 8.6% (à 12.600) par rapport à 2013. Le volume des infractions et des réquisitions judiciaires est également en recul. C'est la deuxième année consécutive qu'une baisse du volume des affaires est constatée après le pic de 2012 à 14.600 affaires. Le nombre de cambriolages à domicile est toutefois en légère augmentation (4.9%) par rapport à 2013, tout en restant inférieur au pic constaté en 2012.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année 2014 a été marquée par l'acceptation le 4 novembre 2014 par le Grand Conseil d'un projet de loi sur la Police Neuchâteloise (LPol) par 101 voix sans opposition (entrée en force au 1^{er} janvier 2015). La nouvelle LPol confirme la pertinence du principe d'une police unique organisée en cinq unités opérationnelles cantonales. Il introduit un nouveau système de financement communal de la sécurité publique de proximité: la bascule d'un point d'impôt ainsi que la cantonalisation du produit des amendes remplaceront à terme le contrat de prestations et le partage 50/50 du produit des amendes. Les compétences des agents de sécurité publique communaux sont étendues et leurs tâches ne pourront désormais plus être déléguées à la police neuchâteloise, sous réserve des situations d'urgence.

D'autre part, l'édifice de la police unique dont la construction avait commencé le 1^{er} janvier 2007 avec l'intégration de la police municipale de La Chaux-de-Fonds, a pu être achevé, avec l'intégration de la police municipale de Neuchâtel, dont les effectifs policiers ont rejoint le canton au 1^{er} janvier 2015.

Enfin, après plus d'une décennie d'hésitation, une convention intercantonale conclue par les Cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg règle désormais l'organisation de la police sur le lac de Neuchâtel. Les trois cantons ont en effet mis en place une organisation efficace de la surveillance de la sécurité et des règles de la navigation intérieure sur l'ensemble du lac, y compris le canal de la Broye et l'embouchure du canal de la Thielle. Selon les termes de cette convention entrée en vigueur le 15 août 2014, ce sont les polices cantonales fribourgeoises et vaudoises qui assurent désormais les activités de surveillance sur les eaux neuchâteloises, à raison de respectivement 150 heures et 160 heures par année, qui seront facturées au canton de Neuchâtel.

L'année 2014 a été également marquée par un apaisement du conflit social qui avait opposé en 2013 le Conseil d'Etat et les syndicats de police (SGADN - Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois et SPJN - Syndicat de la police judiciaire neuchâteloise) au sujet de la révision du plan de retraite spécial dont bénéficient les policiers au titre de profession pénible. Un accord a été trouvé sur la mise en place d'un système de compte épargne temps permettant une retraite anticipée en cours de la 60^e année.

2.2. Gestion

Planification des effectifs

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le canton de Neuchâtel ne connaît plus qu'une seule force de police, comme l'a défini la loi sur la police du 1^{er} septembre 2007. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'État, la PONE a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités et réfléchit de manière continue à l'amélioration de ses services.

Pour l'année 2014, un objectif de 384 policiers a été fixé dans un rapport de planification des effectifs approuvé par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, la PONE a enregistré: 6 EPT de départs à la retraite (6 personnes); 16.9 EPT de démissions (17 personnes); 2.8 EPT de réductions du taux d'activité (11 personnes); 0.1 EPT d'augmentation du taux d'activité (1 personne); 5.5 EPT d'engagements de policiers formés (6 personnes); 6.5 EPT d'engagement de personnel administratif (8 personnes); 2 EPT de transfert en provenance de communes (2 personnes); 13 nouveaux gendarmes issus de l'école de police 2013; ainsi que l'engagement de 22 aspirants dans le cadre de l'école de police 2014.

01.01.2014 – 31.12.2014	Personnel policier [EPT]	Personnel admin [EPT]	Total PN [EPT]
Retraites	-5.0	-1.0	-6.0
Démissions/réductions	-9.1	-6.6	-15.7
Engagements/augmentations	+18.6	+6.5	+25.1
Total	+4.5	-1.1	+3.4

La planification annuelle du personnel policier permet d'atténuer les effets des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux liés au recrutement annuel et à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2014, il était en moyenne de 377.70 ETP pour un effectif de 384 ETP inscrit au budget. Un effort particulier a été fourni afin de recruter un maximum d'aspirants pour compenser ce déficit structurel d'environ 6 policiers.

Au niveau de la gestion des heures supplémentaires, le solde au 1^{er} janvier 2014 était de 12.946 heures. Durant l'année 2014, les policiers ont effectué 29.900 heures supplémentaires et ont réussi à en reprendre 29.757 (+143). Au 31 décembre 2014, le solde d'heures supplémentaires s'élève à 13.089 heures pour les 377.70 ETP concernés, soit environ 35 heures supplémentaires par ETP.

Formation et recrutement

L'activité du Centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Centre de formation de la police

Le CFP assure la formation continue du personnel policier, notamment dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, techniques et tactiques d'intervention, bâton tactique et tir). Au total, ce sont approximativement 921 jours de formation qui ont été dispensés dans le cadre de la formation aux moyens de contrainte.

De plus, les cadres et spécialistes de la PONE suivent diverses formations ou entraînements dispensés à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'Office de la formation continue (OFC) de l'État de Neuchâtel. Ces cours ou entraînements spécifiques ont représenté un total de plus de 2833 jours de formation.

Enfin, les gendarmes astreints au maintien de l'ordre (MO), à savoir 196 collaborateurs, ont suivi une formation continue particulière qui totalise 241 journées de travail.

L'ensemble des cours ainsi proposés aux collaborateurs de la PONE totalise 3995 jours de formation continue, soit une moyenne de près de 10 jours par collaborateur. C'est environ 2 jours de moins qu'en 2013. Cela s'explique notamment par une plus faible fréquentation des cours liés aux moyens de contrainte, ainsi que l'annulation de certaines formations.

École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La neuvième École régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 7 janvier 2014 dans les locaux du CFP à Colombier avec 29 aspirants.

L'école se composait de 22 aspirants gendarmes neuchâtelois, de 4 de la police cantonale jurassienne et de 3 aspirants de la police municipale de Crans-Montana. En cours d'année, 4 aspirants neuchâtelois ont arrêté leur formation.

Durant l'année, une ancienne collaboratrice du Cgfr, engagée à la police cantonale jurassienne, a également suivi des cours au sein de l'ERAP, pour se présenter aux examens du brevet fédéral de policier. Deux inspecteurs scientifiques de la PONE ont aussi suivi des cours, notamment dans le domaine des moyens de contrainte.

Après approximativement 1500 heures de formation, les 25 aspirants restants ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école. Ce fait a permis leur inscription aux examens fédéraux. Ces examens se sont déroulés, pour la première fois en commun avec la police cantonale fribourgeoise, à Sugiez, à fin novembre 2014. Mis à part un aspirant gendarme neuchâtelois, tous les candidats ont passé avec succès les examens et obtenu le brevet fédéral de policier.

Les gendarmes neuchâtelois et jurassiens, les nouveaux collaborateurs policiers et administratifs de ces deux corps de police ont été assermentés, lors d'une cérémonie commune, le 11 décembre 2014, à la Collégiale de Neuchâtel. Comme lors des années précédentes, et ce depuis 2007, les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire neuchâtelois ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

L'ERAP a ouvert deux écoles d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière. La première, comprenant 8 assistants s'est déroulée du 14 janvier au 23 avril 2014 et la seconde, regroupant 10 assistants, du 5 août au 12 novembre 2014. Ce sont ainsi 18 élèves assistants provenant de la police cantonale du Jura, des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle Peseux, Nendaz et Villars-sur-Glâne, qui ont suivi cette formation spécifique proposée par l'ERAP. Au terme d'examens finaux, qui se sont déroulés respectivement les 23 avril et 12 novembre 2014, ils ont tous reçu le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

Recrutement des aspirants 2015

En 2014, comme en 2013, sous l'égide de l'ERAP, la police cantonale jurassienne et la PONE ont organisé un recrutement commun. 242 candidats nous ont fait part de leur intérêt pour la profession de policier. Pour obtenir ce nombre de candidats répondant aux critères de sélection, plusieurs campagnes de recrutement par voie de presse ont été nécessaires.

Pour la PONE, ce sont ainsi, dans l'ensemble, 199 candidats qui ont postulé, 148 qui se sont présentés à la première journée d'examens, 52 qui ont été convoqués aux entretiens et exercices de mises en situation et 34 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 19 aspirants gendarmes (9 hommes et 10 femmes) ont été retenus pour suivre l'École régionale d'aspirants de police en 2015.

Relations publiques

Dans un souci d'ouverture, la PONE a convié les médias à une dizaine de reprises lors de l'année 2014 pour des points presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et, pour certaines, par des médias internationaux et ont ainsi fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer et de prévenir sur certains événements d'intérêt public, la PONE a diffusé, en 2014, près de 850 communiqués ou brèves via son site internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole, l'assistante en communication et les officiers ont répondu à plus de 410 sollicitations directes de journalistes tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

La PONE poursuit sa communication via le réseau social privé Facebook à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce terrain médiatique. La PONE publie plusieurs fois par semaine des "posts" qui sont vus par nos abonnés au nombre de 5963 en progression constante (+900 abonnés en 2014).

Les trois publications Facebook ayant eu le plus d'impact concernaient «le contrôle au centre de requérants», «le démantèlement d'un réseau de cambrioleurs» et «la Fête des Vendanges». La population s'est sentie concernée par les sujets traités, mesurables par le nombre de personnes atteintes avec près de 20.000 pour le premier, 16.400 pour le deuxième et 10.400 pour le troisième. Les publications concernant «la Fête des Vendanges» doivent ce résultat à la conjonction de l'utilisation du réseau social «Twitter» qui a été utilisé pour informer la population sur les vols durant la manifestation. Cet outil est en plein essor.

Les publications sont de différentes natures, elles parlent d'événements qui se sont produits sur le canton, de disparitions de personnes, du travail de la police, de messages de prévention et d'anecdotes. Les messages les plus institutionnels, comme les communiqués de presse, sont diffusés par l'intermédiaire du site web www.ne.ch/police.

À noter aussi que le nouvel arrêté ORCCAN précise que le porte-parole de la PONE est responsable de la mise en place d'un PC de communication en cas de crise. Pour la première fois, en 2014, une cellule communication a été mise en place dans le cadre de l'exercice RNS14 ainsi que sur la problématique EBOLA. Les enseignements tirés vont pouvoir être utilisés dans d'autres circonstances.

Contrats de prestations au profit des communes

Situation en 2014

Les contrats de prestations renégociés en 2012-2013 ont été reconduits avec parfois de petits ajustements, généralement à la baisse. Pour la commune de Val-de-Travers, la question des frais de sécurité publique pour 2013 et 2014 et celle du contentieux portant sur le solde de la facture relative au mandat de prestations 2012 ont été réglées dans une convention ad hoc. Les cas particuliers de l'engagement des moyens de la police neuchâteloise pour la sécurité des fêtes populaires du Carnavallon et de l'Abbaye ont fait l'objet de négociations séparées dont les coûts ont été pris en compte dans la convention précitée. En substance, celle-ci prévoit une participation financière de la commune de Val-de-Travers à hauteur de 200.000 francs. Par ailleurs, la totalité du montant des amendes pour les infractions dénoncées sur le territoire communal en 2013 et 2014 est acquise à l'Etat, y compris pour les contraventions aux règlements communaux.

Le calendrier relatif à la nouvelle LPol prévoyait son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Dès lors et conformément à la LPol 2007, tous les contrats et conventions conclus avec les communes ont été dénoncés à fin juin 2014 avec effet au 31 décembre 2014.

À fin 2014, les contrats de prestations se présentent ainsi:

Communes	Début du contrat	ETP contractuel	Encaissé au 31.12.2014
Neuchâtel	1 ^{er} mai 2008	5.000	772.500,00
Saint-Blaise	1 ^{er} janvier 2013	0.345	55.414,20
Hauterive	1 ^{er} janvier 2013	0.049	7.870,40
La Tène	1 ^{er} janvier 2013	0.924	148.413,80
Cornaux	1 ^{er} janvier 2013	0.081	13.010,30
Cressier	1 ^{er} janvier 2013	0.114	18.310,80
Peseux			
Enges	1 ^{er} janvier 2013	0,009	1.445,60
Le Landeron	1 ^{er} janvier 2013	0,182	29.233,00

Communes	Début du contrat	ETP contractuel	Encaissé au 31.12.2014
Lignières	1 ^{er} janvier 2013	0,042	6.746,10
Boudry	1 ^{er} janvier 2013	0,978	134.525,00
Bevaix	1 ^{er} avril 2014	0,124	14.937,75
Rochefort	1 ^{er} janvier 2013	0,055	8.834,00
Brot-Dessous	1 ^{er} janvier 2013	0,011	1.766,80
Cortailod	1 ^{er} janvier 2013	1,332	213.947,20
Milvignes	1 ^{er} janvier 2013	2,040	327.666,80
Corcelles-Cormondrèche	1 ^{er} janvier 2013	0,782	116.024,85
Saint-Aubin-Sauges	1 ^{er} janvier 2013	0,124	19.917,00
Gorgier	1 ^{er} janvier 2013	0,157	25.217,50
Fresens			
Montalchez			
Vaumarcus	1 ^{er} janvier 2013	0,026	4.176,10
Val-de-Travers	Convention ad hoc		200.000,00
La Brévine			
Les Verrières	1 ^{er} janvier 2013	0,030	4.818,60
La Côte-aux-Fées	1 ^{er} janvier 2013	0,018	2.891,20
Le Locle	1 ^{er} juillet 2013	2,421	406.863,40
Les Brenets	1 ^{er} janvier 2013	0,281	45.134,50
Le Cerneux-Péquignot			
La Chaux-du-Milieu	1 ^{er} janvier 2013	0,012	1.927,40
Les Ponts-de-Martel	1 ^{er} janvier 2013	0,038	6.103,60
Brot-Plamboz	1 ^{er} janvier 2013	0,024	3.854,90
Val-de-Ruz	1 ^{er} janvier 2013	1,800	249.708,00
Val-de-Ruz	Radar	Année 2014	38.508,20
Valangin	1 ^{er} juin 2007 (radar)	Année 2014	27.247,55
La Chaux-de-Fonds	1 ^{er} janvier 2013	30,289	4.665.048,00
Les Planchettes			
La Sagne	1 ^{er} janvier 2013	0,025	4.015,50
	Totaux	47,313	7.576.078,05

2.3. Activités déployées

Activité judiciaire et administrative de la police de proximité

A l'instar du volume global des affaires judiciaires traitées par la police neuchâteloise, l'activité judiciaire de la police de proximité a légèrement diminué. 60% des affaires judiciaires traitées par la police neuchâteloise relève de la petite et moyenne délinquance locale dont s'occupe la police de proximité. On y compte notamment plus de 6000 plaintes pénales enregistrées dans les différents postes du canton et environ 3600 procédures ouvertes par la police de proximité sur réquisition de la Magistrature ou d'autres autorités.

Dans les activités administratives, la police de proximité a procédé à plus de 900 retraits de plaques de véhicules au profit du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) et exécuté environ 1223 mandats d'amener pour l'Office des poursuites.

Manifestations festives

Outre les fêtes populaires d'importance majeure citées dans un autre chapitre, la police de proximité a contribué au bon déroulement d'une trentaine de manifestations festives au travers du canton entre avril et octobre. Sa présence visible, de La Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds au Watt Air Jump Festival de St-Blaise, permet de réduire la petite criminalité et provoque un effet dissuasif lorsque les esprits commencent à s'échauffer ou que la tentation de prendre le volant après quelques verres de trop apparaît.

Prévention

L'activité de prévention, sous la forme de leçons, ont été dispensées dans différents établissements scolaires et de formation. Les thèmes généralement abordés ont été les dangers de l'internet, la violence et le vol. Des séances d'information ont été organisées pour différents acteurs de la vie sociale (enseignants, éducateurs, jeunes, aînés, fondations, autorités communales, etc.).

Deux actions ont été menées dans des centres commerciaux. L'une à Manor Marin, dont l'objectif principal était la sensibilisation au phénomène des vols à la tire, s'est tenue en septembre, juste avant la Fête des Vendanges de Neuchâtel. L'autre opération a été menée au Centre Coop des Eplatures avec la thématique du skimming et de l'utilisation frauduleuse des distributeurs d'argent.

Elles ont toutes deux rencontrées un vif succès. Même s'il est difficile de mesurer le résultat objectif de ces opérations sur la criminalité, elles demeurent d'excellentes plateformes de rencontres entre la police et le citoyen.

Refoulements par voie aérienne

La PONE a été sollicitée pour cinq refoulements et une extradition. Sur ces six vols, un a dû être annulé.

Sécurité publique

Introduction

Dans le domaine des manifestations d'ampleur, la PONE a mis sur pied en 2014 des dispositifs de sécurité publique à 6 reprises (-2 par rapport à 2013) lors de fêtes populaires et à 9 reprises lors de rencontres sportives (+3). Comme chaque année, des policiers neuchâtelois ont été amenés à renforcer à 3 reprises (+1) leurs collègues d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires inter-cantonaux. Les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates, ainsi que les installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité sont demeurées, en 2014, encore rares dans notre canton, puisque ce ne fut le cas qu'à 6 reprises (+1).

Au total, en 2014, ce sont donc 24 (+3) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO) et de protection rapprochée (PR) de personnalités, que la PONE a assuré ou au profit desquels elle a fourni des effectifs pour un total de 1235 (+31) journées de travail de 8 heures.

Manifestations et fêtes populaires

De début avril à fin septembre 2014, ce sont 6 (-2) manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place aux quatre coins du canton de dispositifs de sécurité publique d'une certaine ampleur (plus de 15 journées de travail). Lors de ce type d'engagements, la PONE cherche, d'une part à assurer une présence bien visible, rassurante et dissuasive et, d'autre part, à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de

batailles rangées ou de disparition d'enfant. Au total, ces engagements ont représenté plus de 643 (-213) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
11-13.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	56 (+3)	--
28-30.6	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	47 (-33)	--
3-6.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	89 (-5)	--
3-8.8	Plage des 6 pompes à La Chaux-de-Fonds	8 jours	37 (+2)	Dispositif mis en place en collaboration avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds (SDP).
26-28.9	Brocante du Landeron	3 jours	37 (0)	--
26-28.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	377 (-86)	Dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel (PLNE).
Total			643 (-213)	

Sur le plan cantonal, la Fête des Vendanges de Neuchâtel demeure, de loin, le plus gros engagement annuel dans le domaine de la sécurité publique planifié par la PONE, dont il faut préciser que les moyens venaient pour la dernière fois en 2014 compléter ceux de la police locale de la Ville de Neuchâtel (PLNE).

L'édition 2014 de cette manifestation a généré 341 (-27) infractions annoncées ou constatées par la police. L'interpellation de 21 personnes (-21), principalement en flagrant délit de vols à la tire, a permis de faire reculer le nombre d'infractions de cette catégorie pour s'établir à 240 (-15). Le nombre d'infractions à l'intégrité corporelle a également diminué avec 12 cas annoncés (-1).

Contrairement aux éditions 2011 et 2013, aucune échauffourée n'a heureusement eu lieu durant la nuit du samedi au dimanche avec les forces de l'ordre en 2014.

Rencontres sportives

Pour rappel, lors de rencontres surveillées classées "à faible risque", la PONE engage sur les lieux de la rencontre au minimum un cadre, qui a pour tâche de prendre contact avec le responsable de la sécurité privée et de se tenir prêt à faire appel à des moyens supplémentaires en fonction des problèmes rencontrés. Dans certains cas, des patrouilles de service d'ordre (SO) sont sollicitées (dans la plupart des cas cependant, les patrouilles de police-secours sont également présentes de manière préventive aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres).

La PONE engage, lors des matchs à risques, des policiers spécialistes du hooliganisme en contact avec les fan-clubs locaux ("spotters"). Ces "spotters" ont été présents en 2014 sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois. Leur présence a souvent permis de désamorcer des conflits et d'avoir des contacts avec les dirigeants des différents fan-clubs. De plus, ces spécialistes se sont rendus à 16 reprises (+4) à des rencontres "à l'extérieur" du canton toujours à la demande des instances policières des cantons ou des communes concernés.

Ce sont au total 46 (+3) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles la PONE a mis en place soit une surveillance à domicile (à 30 reprises) soit à "l'extérieur" (à 16 reprises). Dans ce cadre, elle a eu à 9 reprises la charge de mettre sur pied un dispositif de maintien de l'ordre (MO). Ces engagements de maintien de l'ordre ont représenté 294 (+186) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds).

Équipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Hockey club La Chaux-de-Fonds	20 (+3)	12 (+1)	6 (+3)
FC Neuchâtel-Xamax 1912	8 (+1)	4 (+4)	2 (+1)
FC La Chaux-de-Fonds	1 (0)	0	1 (0)
FC Audax-Friul	1 (+1)	0	0
Total	30 (-2)	16 (+5)	9 (+3) pour un total de 294 (+186) journées de travail

Durant l'année sous revue, lors de ces 30 rencontres dans le canton, la PONE n'a déploré aucun incident grave.

Engagements inter-cantonaux

La PONE a fourni à 3 reprises (+1) du personnel au profit des polices cantonales vaudoise (1), bernoise (1) et bâloise (1), pour un total de 187 (+7) journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
20-24.1	Conférence sur la Syrie à Montreux	5 jours	113	En renfort de la police cantonale vaudoise
29.3	Manifestation en ville de Berne	1 jour	29	En renfort de la police cantonale bernoise
2-6.12	Conférence de l'OSCE à Bâle	5 jours	45	En renfort de la police cantonale bâloise
Total			187 (+7)	

Rassemblements à caractère politique, visites et installation d'autorités

Les 6 (+1) engagements de protection rapprochée de personnalités (Conseiller fédéral, Ministre ou Ambassadeur) ont représenté l'engagement de policiers spécialisés à hauteur de 48 (+29) journées de travail.

L'un de ces engagements s'est effectué lors de la « course d'école » du Conseil fédéral dans notre canton, à l'invitation du Président de la Confédération, Monsieur Didier Burkhalter, les 3 et 4 juillet 2014. Ce dispositif a également nécessité un engagement de différents spécialistes à hauteur de 63 journées de travail.

Ce sont donc au total 111 (+51) journées de travail qui ont été consacrées sous cette forme.

À noter qu'aucune installation d'autorité n'a nécessité la mise en place d'un dispositif particulier de sécurité publique.

Engagement des aides de commandement lors d'engagements d'ampleur

Le groupe des aides de commandement (a-cdmt) de la police neuchâteloise, composé de 18 agents de police spécialisés dans l'appui technique et à la conduite lors d'opérations de police et d'engagements de grande ampleur, a été mis sur pied à 35 reprises en 2014. 31 engagements planifiés (contrôles de circulation, opérations de police, matches à risque, Fête des Vendanges, course d'école du Conseil Fédéral) et 4 engagements non-planifiés (personnes retranchées à leur domicile, soupçon d'attaque à main armée, disparition de personne).

Sécurité routière

Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2014 (différence par rapport à 2013), se présente comme suit:

Accidents (donnant lieu à un rapport de police)	717 (+4)
Blessés	324 (-3)
Tués	7 (+1)
Personnes conduisant sans permis	13 (-14)
Permis de conduire saisis	184 (-20)

On dénombre également 132 (-19) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 107 (-27) conducteurs ont cependant été identifiés.

En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, les lieux où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 4 (+2), hors localité 3 (=) et sur autoroute 0 (-1). Le nombre de personnes blessées est stable avec 3 de moins qu'en 2013. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des rapports d'accidents de la route enregistrés, l'inattention est toujours en tête devant la vitesse. Quant à l'alcool, elle figure en 3^e position.

Contrôles de vitesse

Les radars ont été placés en mode de mesures immobiles surveillées par un personnel spécialisé (stationnaire) à 1341 (+154) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 654.792 (+114.227) véhicules ont été contrôlés et 40.779 (+8036) conducteurs dénoncés, soit 6.23% (+0.17%) - soit 1648 (+56) rapports simplifiés (RS) et 39.131 (+7980) amendes d'ordre (AO).

De plus, au moyen du véhicule suiveur, 10 (-18) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système "laser" a été utilisé pour 34 (-6) contrôles au cours desquels 96 (-12) conducteurs ont été dénoncés par RS.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans trois boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8569 (-92) heures de contrôle. Sur 2.141.886 (+114.738) véhicules contrôlés, 9671 (-798) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.45 (-0.07%) soit 84 (-34) RS et 9587 (-764) AO.

Le radar immobile autonome de Serrières - PMP a été utilisé durant 2544 (-6151) heures de contrôle. Sur 1.248.067 (-4.452.155) véhicules contrôlés, 5590 (-21.693) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.45% (-0.03%) soit 16 (-127) RS et 5574 (-21.566) AO. Cette installation a été mise hors service le 22 avril 2014.

Le radar immobile autonome de la AR/H20 à la hauteur de Valangin, chaussée Neuchâtel a été utilisé durant 8794 (+71) heures de contrôle. Sur 4.290.701 (+88.278) véhicules contrôlés, 15.353 (-746) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.36% (-0.02%) soit 45 (-3) RS et 15.308 (-743) AO.

Le radar immobile autonome de la AR/H20 au Pont-Noir, chaussée La Chau-de-Fonds qui a été mis en fonction le 28 mai 2014, a été utilisé durant 5076 heures de contrôle. Sur 2.453.434 véhicules contrôlés, 2581 conducteurs ont été dénoncés, soit 0.11% soit 5 RS et 2576 AO.

Les deux radars immobiles autonomes installés à Villiers ont été utilisés durant 13.536 (+6487) heures de contrôle. Sur 1.291.143 (+619.921) véhicules contrôlés, 2993 (+748) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.23% (-0.10%), soit 24 (+3) RS et 2969 (+745) AO. L'installation de La Champéy a été mise hors service le 24 septembre 2014, suite à la réfection de la chaussée.

Le radar immobile autonome installé à Fontainemelon a été utilisé durant 8781 (+129) heures de contrôle. Sur 2.180.484 (+95.393) véhicules contrôlés, 1010 (-297) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.05% (-0.01%) - soit 2 (-3) RS, 1008 (-230) AO "vitesse" et 56 (-8) AO "feu rouge".

Le radar semi-stationnaire a été utilisé durant 2579 (-1485) heures de contrôle. Sur 1.003.589 (-726.059) véhicules contrôlés, 12.322 (-12.764) conducteurs ont été dénoncés, soit 1.23% (-0.22%) - soit 439 RS (+54) et 11.883 (-12.818) AO. Il est à noter que cette installation n'a pas été utilisée du 2 juillet 2014 au 19 décembre 2014 suite à des actes de vandalisme ayant nécessité d'importantes réparations.

Ivresses

Comparativement à 2013, ce sont 13.229 (-22) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 284 (-44) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0.50 à 0.79‰) et 449 (-55) pour ivresse qualifiée (0.80‰ et plus). En outre, avec l'introduction de l'interdiction de conduire sous l'effet de l'alcool pour certains conducteurs au 1^{er} janvier 2014 (0.10 à 0.49‰), 25 jeunes conducteurs, 2 accompagnants d'élève-conducteur et 1 chauffeur professionnel ont également été dénoncés.

Éducation et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière, renforcé, en fonction des besoins par des membres de la PONE et par des assistants de sécurité des communes, a assuré, comme par le passé, l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2014, 25.399 (+1543) élèves au total, répartis dans 1509 (+125) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée. Ces chiffres prennent en compte l'éducation routière en Ville de Neuchâtel depuis la rentrée scolaire du mois d'août, date à laquelle, l'éducation routière a été reprise par la PONE. L'activité déployée en Ville de Neuchâtel de janvier à juin, fait l'objet d'un rapport par la police de la Ville.

Durant l'année 2014, le groupe a par ailleurs été appelé à organiser 2 (-1) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 13 (-7) jeunes sanctionnés par les présidents du Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Campagnes de prévention routière et contrôles

Durant l'année 2014, la police de la circulation a organisé 19 (=) campagnes de prévention routière, soit durant 130 (-35) jours.

Il y a eu sept campagnes TISPOL (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) planifiées durant l'année 2014. En plus, trois campagnes de prévention ont été mises sur pied durant l'année. Les thèmes choisis étaient "Le dégagement des vitres et déneigement des véhicules & éclairage diurne" durant le mois de février 2014, une campagne "Alcool et drogue", du 17 au 23 février 2014, ainsi que "Le chargement" du 20 au 26 octobre 2014. Lors de ces campagnes, des grattoirs, des éthylotests et des flyers ont été distribués aux différents usagers de la route.

A la fin du mois de février, un stand traitant "La conduite automobile et le 3^e âge" a été tenu durant 5 jours au Centre commercial Cap 2000 à Peseux.

A l'occasion de la journée "Printemps de la mobilité" du 26 avril 2014, un stand traitant des dangers de l'angle mort a été installé sur la Place du Port à Neuchâtel.

La journée de prévention destinée aux motards s'est tenue à La Vue-des-Alpes, le samedi 14 juin 2014.

Par ailleurs, une campagne de prévention a été mise sur pied en vue de la rentrée scolaire avec la présence d'un stand aux Entilles-Centre à La Chaux-de-Fonds. En parallèle, 5 jours de prévention mobile ayant pour thème "La ceinture de sécurité" avec démonstration à l'aide d'une voiture tonneau ont été organisés. De plus, 2 journées de contrôles de vélos ont été mises sur pied aux abords des collèges.

La journée nationale de la lumière a eu lieu le 13 novembre 2014.

Durant le mois de novembre, une campagne d'une semaine axée sur la vue et l'alcool au volant a été menée au Centre commercial de La Maladière à Neuchâtel.

Les groupes techniques ont procédé aux contrôles de 426 (+178) poids-lourds et 75 (+11) taxis, pour un total de 186 (+4) infractions OTR – SDR – RPLP – Surcharges.

2.4. Perspectives d'avenir et conclusion

Organisation sécuritaire cantonale

Après plusieurs années marquées par des changements profonds, l'année 2015 devrait être synonyme de consolidation. Après l'entrée en force de la nouvelle LPol au 1^{er} janvier 2015, l'enjeu se situe dans la mise en place concrète des nouveaux organes de gouvernance et de coordination de la sécurité de proximité: conseils régionaux et conseil cantonal de pilotage.

Ressources humaines

Après plusieurs mois de vacances et d'intérim les postes d'adjoint du commandant et de chef des ressources humaines ont pu être repourvus avec succès en 2014. Le recrutement en 2015 d'un chef finances, logistique et infrastructures, ainsi que d'un officier instructeur complétera enfin l'équipe de direction et des services centraux de la police. Au niveau du recrutement des aspirants, un effort particulier devra être déployé pour recruter – dans un contexte difficile - la vingtaine d'aspirants prévue pour 2016.

Administration

Avec l'arrivée du prochain chef finances, logistique et infrastructures, la PONE souhaite se lancer concrètement dans le projet de gestion des services par enveloppe budgétaire et mandat de prestation (GEM), avec, à la clé, l'introduction d'une comptabilité analytique.

En parallèle, la PONE finalise la mise en place d'un nouvel outil de planification des effectifs et de gestion des temps basé sur le logiciel INTERFLEX.

Collaboration intercantonale

Au chapitre de la collaboration intercantonale, 2015 devrait voir le lancement d'un projet de rapprochement concret de l'ERAP et du centre de formation de la police cantonale de Fribourg. Ce projet vise la création d'un centre de formation d'aspirants de police commun basé sur les deux sites existants.

Opérationnel

Après les initiatives et dispositifs particuliers initiés dès 2012 pour améliorer la situation sécuritaire des entreprises horlogères et dès 2013 pour répondre à la recrudescence du trafic de cocaïne visible sur rue, 2015 verra le déploiement de nouvelles actions de prévention des cambriolages à domicile. À noter également que 2015 sera marquée par une intensification des activités de renseignements dans le domaine de la prévention du terrorisme (voyageurs du Djihad), ainsi que par une intensification des engagements de maintien de l'ordre consécutive à la possible accession de FC Neuchâtel-Xamax 1912 en Challenge league.

3. SERVICE PÉNITENTIAIRE

3.1. Introduction

Durant l'année 2014, le service pénitentiaire a poursuivi le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales sur la base du plan d'action adopté par le Grand Conseil au mois d'août 2013.

De nombreux projets ont ainsi été initiés durant l'année écoulée, à l'interne du canton mais aussi au niveau concordataire, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement indispensable en regard des besoins d'évolution de ses infrastructures et de la volonté d'amélioration des compétences institutionnelles.

Cette réforme et le développement de ces projets permettent parallèlement d'initier une profonde modification de la culture de travail, processus clé s'agissant de la gestion du changement. Ainsi, la recherche des équilibres entre l'intérêt individuel et la sécurité publique, entre l'encadrement des personnes détenues permettant de favoriser les projets de réinsertion et la mission sécuritaire sont au cœur du changement et de l'évolution des missions de chaque acteur du domaine pénitentiaire.

Cette dynamique de changement entraîne dans son sillage, l'ensemble des institutions partenaires et des acteurs de la chaîne pénale, invitées par ce mouvement à se réinterroger sur la cohérence et la coordination des besoins et des objectifs poursuivis par chacun.

3.2. Gestion

Personnel

Au 31 décembre 2014, l'effectif du service pénitentiaire était de 97.9 EPT pour 105 collaboratrices et collaborateurs. De plus, le service comptait également 2 stagiaires et 3 apprentis.

L'année 2014 a été caractérisée par nombreuses mutations en sein du personnel notamment;

1. Départs:
 - a. 2 départs à la retraite
 - b. 4 licenciements avec procédures disciplinaires
 - c. 2 fins de contrats de durée déterminée
2. Arrivées:

18 engagements dont le directeur de l'EEPB, l'infirmière cheffe et l'adjointe au directeur de l'EDPR.
3. Mutations:

Plusieurs mutations de taux d'activité et de fonctions à l'interne.

Après plusieurs années pendant lesquelles les équipes de direction ont été incomplètes, il a fallu attendre le 2^e semestre 2014 pour que le service puisse finalement compter sur toute son équipe de direction. Elle se réjouit de pouvoir non seulement entamer la fin des constructions mais mettre en œuvre de nombreux projets et nouvelles stratégies.

En plus du suivi administratif standard RH, effectué uniquement par un 0.5 EPT pour 105 collaborateurs, le service a mis en place divers tableaux de bord, processus et procédures qui seront finalisées en 2015. Par ailleurs, 50% des dossiers des collaborateurs ont été informatisés ce qui a permis aux directions des entités d'avoir accès aux données des collaborateurs qui leur sont directement subordonnés. Suite à la proposition du SRHE, une campagne de vaccination contre l'hépatite B pour les professions à risque a été effectuée au sein du service. Finalement, un suivi des absences plus soutenu a été initié afin d'identifier les dossiers pouvant faire l'objet d'une détection précoce AI.

Formation

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du plan d'action, le service pénitentiaire a mis un accent particulier sur la formation des collaborateurs, dans la mesure des possibilités que lui offrent ses ressources:

- 10 agents de détention – cours de base CSFPP
- 2 agents de détention – cours "prise en charge personne détenue souffrant de trouble psychiques" CSFPP
- Tous les agents de détention – cours de self-défense dispensé par la Police neuchâteloise
- Tous les collaborateurs du Service pénitentiaire – formation pratique "feu" SBSS (en continuité de la formation déjà suivie en 2013)
- Tous les collaborateurs du Service pénitentiaire – Formation BLS-AED SBSS (premiers secours et massage cardiaque)

	Jours de formation 2013	Jours de formation 2014	Différence en jours	Différence en %
EEPB	321.00	487.00	+ 166	+ 51.71
EDPR	259.50	451.50	+ 192	+ 74.00

L'évolution du nombre de jours de formation entre l'année 2013 et l'année 2014 montre la forte volonté du service d'augmenter les compétences des collaborateurs, toute fonction confondue. Beaucoup d'autres formations continues sont encore décernées pour des fonctions plus spécialisées.

Comptes de fonctionnement

En ce qui concerne la gestion financière du service, il est à relever que seuls quatre crédits supplémentaires ont été demandés en 2014, tous inférieurs à 100.000 francs et entièrement compensés. Une gestion des engagements jusqu'au paiement de la facture a pu être mise en place dans toutes les entités du service grâce à la création d'un tableau de bord en partie automatisé, très précieux pour la planification des dépenses et la répartition du budget selon les priorités à l'interne du service.

Une marge importante ressort du résultat de fin d'année provenant principalement des charges du personnel. Plusieurs engagements de postes de cadres ont dû être différés de plusieurs mois voire une année de par la difficulté de recruter des profils répondant aux exigences. S'ajoute à cela, la longue procédure pour l'engagement des collaborateurs en uniforme. Malgré l'obtention d'une dérogation générale, il faut compter au minimum six mois pour recruter un agent de détention.

En termes d'activité déployée, le nombre de factures traitées par le domaine administratif montre l'importance de la charge de travail. En effet, en 2014, 7500 factures ont été traitées au sein du service dont 3364 concernent les frais médicaux.

Comptes et budget 2014

	Comptes 2013 Fr.	Budget 2014 Fr.	Comptes 2014 Fr.
Charges brutes	21.932.591	25.414.820	23.838.165
Revenus	- 4.078.595	- 3.130.700	- 4.957.248
Charges nettes	17.853.996	22.284.120	18.880.917

Après bouclement, les comptes du service présentent des charges nettes pour un montant de 18.880.917 francs, ce qui représente une différence positive de 3.403.203 francs par rapport aux charges nettes budgétées.

Cette situation résulte surtout d'une difficulté à estimer l'activité déployée par le service en raison des travaux et de leurs incidences sur la capacité d'accueil des établissements de détention.

3.3. Activités déployées**Office d'application des peines et mesures (OAPM)****Généralités**

La mission de l'office est sensible à plusieurs égards: il doit exécuter les jugements pénaux tout en veillant à ne porter atteinte aux droits fondamentaux des citoyens condamnés qu'avec le plus de retenue possible, mais en s'inscrivant dans une perspective à la fois sécuritaire et resocialisante. Cette mission comporte donc de très nombreux paradoxes et zones de risques, gérés avec engagement par tous les collaborateurs.

La situation que connaît actuellement le milieu de la privation de liberté rend l'exercice de cette mission particulièrement difficile:

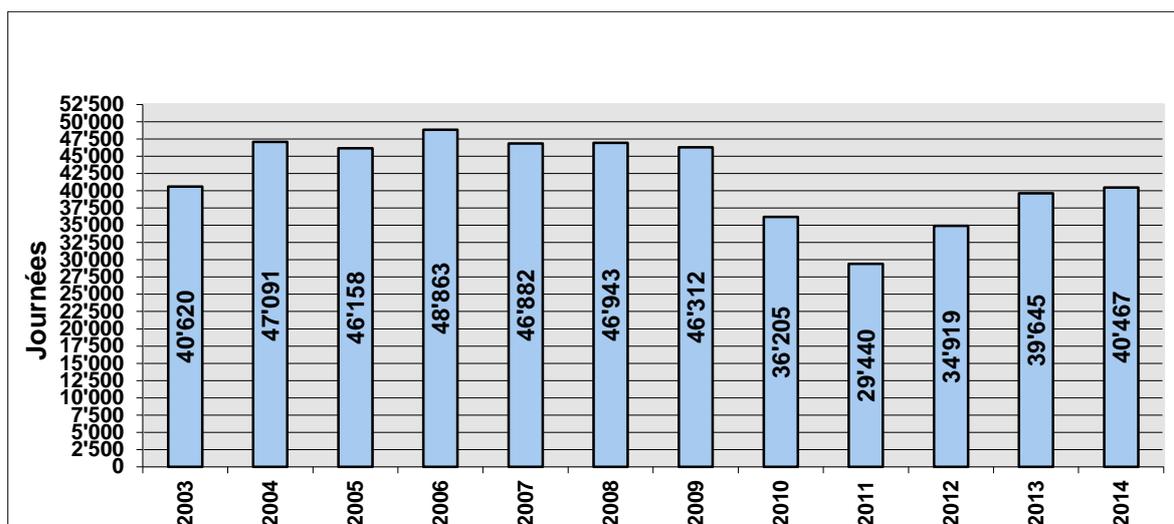
- Les travaux en cours dans le canton engendrent une capacité réduite pour exécuter toutes les peines prononcées.
- Si la surpopulation carcérale n'est pas une problématique nouvelle, on connaît depuis 2012 un stade encore jamais atteint, qui a pour conséquence l'impossibilité d'adapter systématiquement le choix de l'établissement au profil de la personne condamnée.
- Il est en effet impossible d'anticiper convenablement des exécutions de sanctions à défaut de projets qui aboutissent par manque de places.
- En parallèle, l'accroissement du nombre de peines privatives de liberté prononcées par la justice depuis 2012 reste très important en dépit du fait que la partie générale du code pénal prévoit depuis 2007 le quasi-abandon des peines de prison inférieures à six mois.
- Le même phénomène s'observe au sujet des exécutions anticipées: le seul établissement concordataire dédié, situé dans le canton de Fribourg, est complet avec une liste d'attente de nombreux mois.
- Le profil des personnes condamnées confronte le système à de constantes contraintes: on doit ainsi faire face à un afflux de personnes présentant des troubles psychiques importants, de traditions et de cultures très diverses, dont la gestion en milieu communautaire est extrêmement délicate et nécessite des moyens importants.
- Pour les mesures de traitement des troubles mentaux, il est également difficile de placer dans des délais raisonnables une personne astreinte à une telle sanction, faute de places disponibles et de structures dotées d'un encadrement médical adéquat.

- A fortiori, les mesures institutionnelles pénales, généralement liées à un risque de dangerosité accru à l'instar de longues peines privatives de liberté, nécessitent une évaluation soignée. C'est à ce niveau que des évaluations du risque, professionnelles, pointues, fiables et certifiées sont nécessaires. Un développement de ces compétences, très spécifiques, est en cours.
- Il a été possible, depuis 2010, de traiter avec régularité les dossiers de sanctions pécuniaires converties en privation de liberté. En 2013, plus d'un demi-million de francs ont ainsi été encaissés à ce titre. Le nombre de ces dossiers, élevé, fluctue passablement d'une année à l'autre.

Statistiques: l'activité de l'office en chiffres

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Affaires ouvertes (pouvant englober plusieurs jugements)	1100	1215	974	2937	1480	1559	2422	1397
Nouvelles sanctions traitées durant l'année	1421	2097	1628	3619	2746	2665	4349	2324
dont privation de liberté de moins de 6 mois (dont les conversions d'amendes prononcées avant 2007)	1131	1408	303	126	152	337	417	330
dont privation de liberté de substitution d'une peine pécuniaire ou d'une amende impayée (prononcées dès 2007)	0	213	813	2952	2150	1933	3382	1455
dont privation de liberté de 6 à 12 mois	29	46	57	57	58	72	52	57
dont privation de liberté de plus de 12 mois	22	37	38	68	54	35	55	41
dont privation de liberté de substitution d'un TIG échoué	0	14	109	91	13	45	134	70
dont mesure ambulatoire (art. 63 CP)	3	7	21	23	13	11	12	7
dont mesure institutionnelle (art. 59 et 61 CP; art. 60 CP dès 2011)	0	7	8	7	25	7	3	20
dont mesure d'internement (art. 64 CP)	0	1	1	2	1	0	1	0
dont travail d'intérêt général	236	358	272	277	246	252	338	344
Exécutions anticipées de peines ou de mesures	10	12	8	6	9	20	37	27
Exécutions de privations de liberté au régime ordinaire	281	414	502	329	477	840	689	472
Exécutions de privations de liberté au régime de la semi-détention	91	50	16	23	18	29	17	8
Situations soumises à la commission de dangerosité	72	33	47	46	48	42	46	55
Dossiers de TIG renvoyés au juge pour conversion	-	98	159	126	133	124	169	108
Encaissement de sanctions pécuniaires converties en détention (en Fr.)	10.000	94.000	107.000	283.000	413.000	661.000	641.000	508'000
Libérations conditionnelles accordées pour des peines	76	54	39	46	76	71	58	79
dont avec mandat au Service de probation	55	44	26	29	54	43	29	36
Refus de libération conditionnelle pour des peines	17	20	24	27	13	31	24	23
Libération conditionnelles accordées pour des mesures institutionnelles	-	-	1	1	12	6	4	6
dont avec mandat au Service de probation	-	-	0	1	9	6	3	6
Refus de libération conditionnelle pour des mesures institutionnelles	-	-	26	24	25	21	22	17
Levées de mesures ambulatoires	-	-	1	14	10	11	8	8
Refus de levées de mesures ambulatoires	-	-	12	23	23	22	19	19

Évolution globale des journées de détention dans le canton de Neuchâtel



Évolution des journées de détention effectuées par les condamnés neuchâtelois

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dans le canton	12.754	8.929	10.700	12.944	20.400	21.105
Hors canton	16.407	24.763	24.565	32.527*	29.900	51.204
Total général	29.161	33.692	35.265	45.471	50.300	57.638

*Suite à la mise en place d'une nouvelle base de données statistique, dès 2012 les chiffres comprennent les mesures placées hors canton, non comprises dans le chiffre 2011.

Etablissement de détention La Promenade (EDPR)

Généralités

L'établissement de détention La Promenade a vécu une année particulière en 2014. En effet, une phase importante des travaux a nécessité la fermeture de la tour, et donc l'indisponibilité de 27 places de détention depuis le mois de mai. La redistribution des places, et une redéfinition temporaire des fonctionnements de certains secteurs, a entraîné de sérieuses difficultés d'adaptation, tant pour le personnel que les personnes détenues.

Ce sont en tout 43 personnes détenues qui ont été placées hors canton en 2014. Ceci fait suite à la nécessité de pouvoir continuer à gérer les collusions malgré la situation inconfortable des travaux. Ceci représente une augmentation du nombre de placements d'une part, mais surtout une augmentation importante du nombre de journées de détention de ces personnes placées ailleurs pour des raisons de places ou de collusion (+214% entre 2014 et 2013).

Le profil des personnes détenues continue de nécessiter des prises en charges différentes de la part du personnel. La population, qui se dessine au rythme des flux migratoires, présente bien plus souvent aujourd'hui des troubles de la personnalité qui nécessitent une adaptation de la prise en charge et une personnalisation plus poussée de l'accompagnement. Or, la surpopulation carcérale combinée à des ressources limitées, ne permettent pas cette prise en charge. Dès lors, le refuge vers d'autres formes d'aides, médicamenteuses voire hospitalières, est un phénomène coûteux qui s'accroît d'années en années. Ce constat effectué dans le rapport 2013, est identique en 2014.

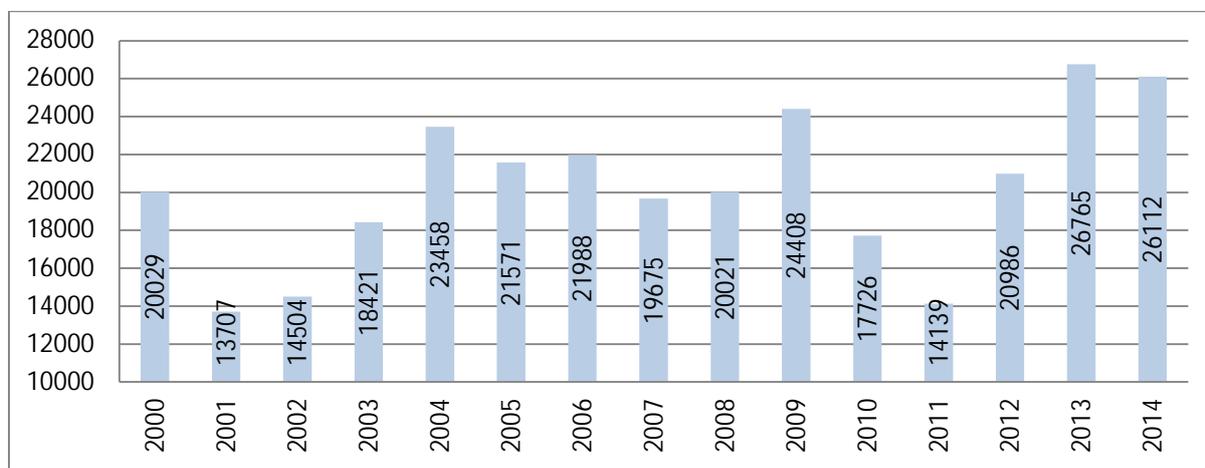
Le personnel a été fortement renforcé en 2014, avec une augmentation de 25%. Ceci est en soi positif, même si l'impact de ces engagements ne se fait pas encore sentir. Le manque de formation spécifique crée un risque sécuritaire important dans l'établissement. L'EDPR a tenté en 2014 de mettre sur pied un programme d'accompagnement des nouveaux collaborateurs, tout en dédiant plusieurs journées à la formation continue de chacun.

Enfin, soulignons que durant cette période de travaux, une évasion s'est déroulée en novembre. Aucun autre incident grave n'a été à déplorer.

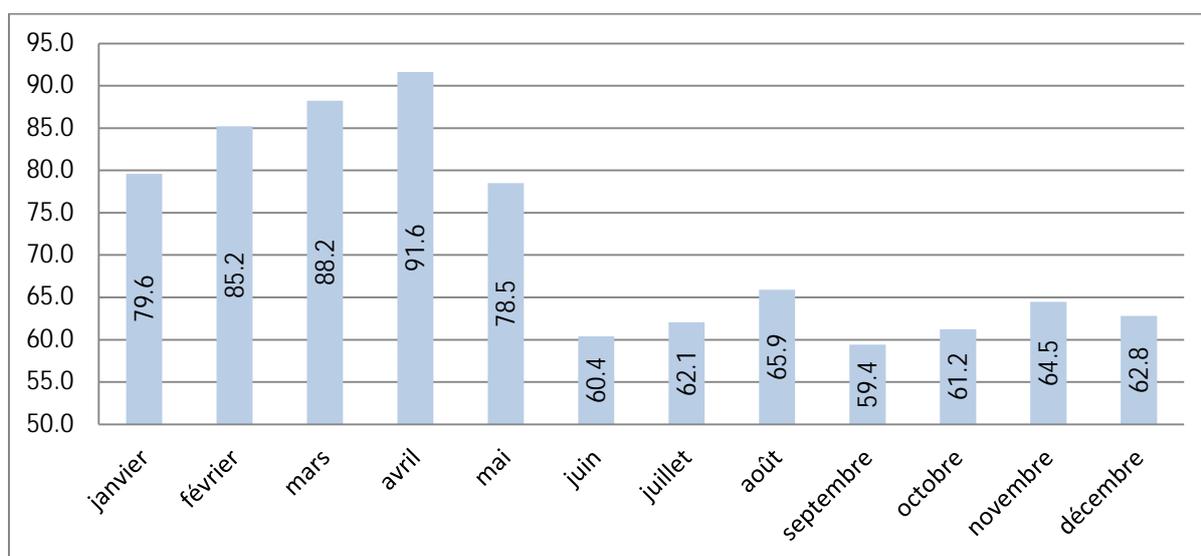
Journées de détention

Les travaux de la tour ont limité à 69 le nombre de places de détention offertes depuis mai 2014. Les chiffres ci-dessous doivent donc être lus avec cette réserve. On voit cependant que malgré cette diminution de capacité, les quotités de détention sont restées relativement élevées sur l'année 2014. On compte ainsi une population quotidienne moyenne de 71.5 personnes détenues. Elle était de 73.3 sur l'ensemble de l'année 2013.

Journées de détention à l'EDPR depuis 2000



Population moyenne de détention à l'EDPR en 2014



Précisons enfin que 69% des personnes détenues à l'EDPR en 2014, l'étaient sous le régime de la détention provisoire. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2013 qui comptait 57% de personnes en détention avant jugement. Mais ceci est également expliqué par les travaux, qui ont entraîné avant tout une diminution de la présence de personnes condamnées, notamment via des transferts et principalement à l'EEPB qui a dédoublé certaines cellules durant les périodes critiques.

Si elles restent encore élevées par rapport à ce que l'on a pu voir par le passé, les exécutions anticipées de peine ont largement diminué par rapport à 2013 qui avait été une année exceptionnelle en la matière. Il convient d'expliquer cela par la limitation volontaire du nombre de places disponibles pour ces modalités d'exécution.

Enfin, les semi-détentions et le travail externe ont été les premières modalités d'exécution qui ont été ciblées pour diminuer la quotité de détention en 2014.

Sanctions disciplinaires

153 sanctions disciplinaires ont été prononcées en 2014, contre 151 en 2013. Elles l'ont été en regard d'incivilités, de menaces, de non-respect du cadre et des règles de l'établissement, de mutineries, d'incendies intentionnels, d'atteintes illicites au patrimoine de l'établissement, de consommation de stupéfiants et d'utilisation de moyens de communication non autorisés. Une tentative d'évasion a également été sanctionnée durant cette année.

Le prononcé de ces sanctions disciplinaires est de la compétence de la direction de l'établissement en fonction de la LPMPA (loi d'application des peines et des mesures). Elles sont les suivantes: avertissement, amende ou placement de la personne détenue en cellule de réflexion (isolement) jusqu'à 30 jours.

Etablissement d'exécution des peines Bellevue (EEPB)

Généralités

L'année 2014, au sein de l'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (ci-après EEPB), a été marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau directeur le 1^{er} janvier 2014.

La sécurité du personnel a été renforcée par le remplacement des polycoms par les téléphones DECT ascom. Ceux-ci permettent la géolocalisation des collaborateurs et intervenants externes dans l'établissement. Ils possèdent une fonction alarme, et une deuxième fonction alarme en cas de perte de verticalité, qui augmentent la discrétion dans les communications.

La cuisine centralisée a été revue et modifiée en 2 cuisines (une par établissement), afin de permettre des avantages économiques de type transports et réfrigération et offrir ainsi des places de travail valorisantes pour les personnes détenues de l'EDPR.

La collaboration avec les partenaires externes (Police, SIS, Service de probation, hôpitaux neuchâtois, autorités de placement, etc.) a continué et a été renforcée par des rencontres ponctuelles et régulières tout au long de l'année. Dans ce cadre, les niveaux d'intervention SIS-PONE-EEPB ont été validés.

Enfin, une animation a eu lieu à l'interne (personnes détenues et collaborateurs) afin de célébrer les 20 ans de l'EEPB et marquer ainsi l'année d'inauguration de l'établissement.

Dans ce contexte de travaux et de rénovation des infrastructures, le nombre de places concordataires, qui avait été revu à la baisse en octobre 2012, a été maintenu à 36 dans un premier temps puis a été augmenté à 45 en mai 2014 afin de libérer la tour de l'EDPR et permettre ainsi l'avancement rapide des travaux sur ce site. Cinq cellules ont donc été dédoublées.

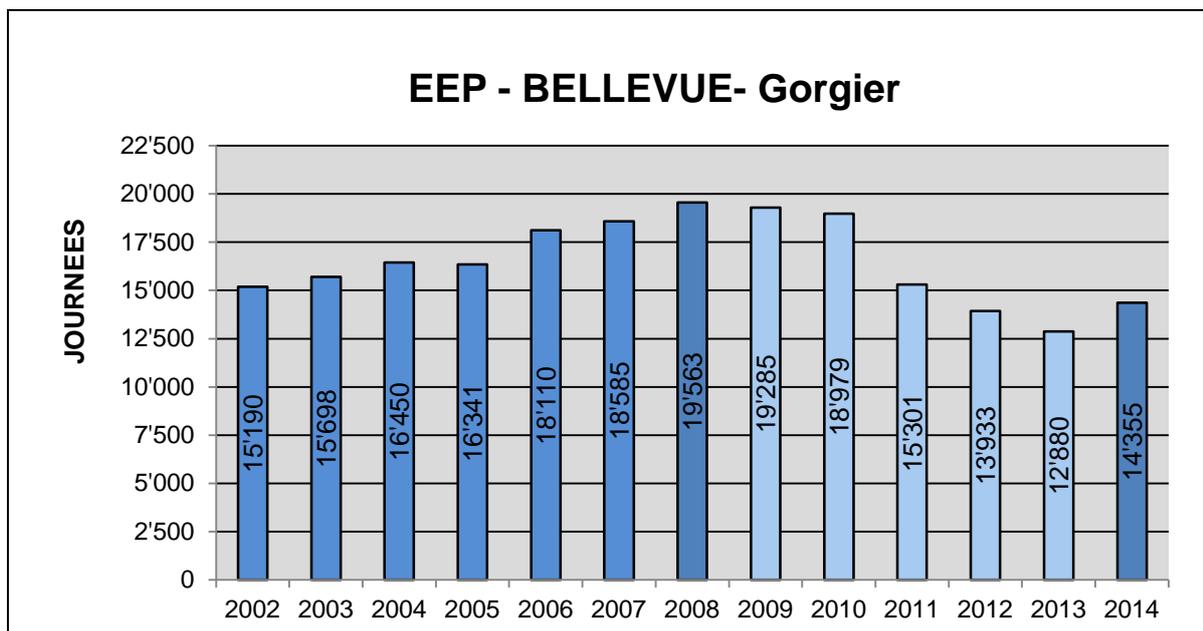
Le délai de réaffectation d'une cellule libérée par une personne détenue continue d'être écourté au maximum, afin d'occuper l'établissement à l'entier de ses capacités. Le taux d'occupation est ainsi de 112%, complété par une liste d'attente à l'entrée de plusieurs personnes provenant de tous les cantons du Concordat latin et parfois même de cantons en dehors de celui-ci.

Journées de détention

Fin 2014, l'établissement comptait environ 20% de personnes condamnées à une mesure thérapeutique (soins) ou d'internement (sécurité), un peu plus de 20% de personnes condamnées à une peine privative de liberté de 8 ans au moins et environ 10% de personnes en exécution de peine anticipée, chiffres qui restent stables depuis l'an dernier.

Comme pour les récentes années et au vu du contexte pénitentiaire actuel, une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure d'internement ou thérapeutique (notamment liées à des troubles psychiques) continue de se faire sentir à l'EEPB, ce qui complexifie passablement le travail d'encadrement de ces personnes. Des maxima réalistes ont été fixés afin de ne pas surcharger l'établissement de telles situations et des capacités de soin du médecin psychiatre.

Journées de détention à l'EEPB



Sanctions disciplinaires

58 sanctions disciplinaires ont été prononcées en 2014 contre 48 en 2013.

La constance du nombre de sanctions prononcées en 2014 peut s'expliquer par le fait que le cadre donné à l'EEPB est plus strict et a été communiqué aux personnes détenues. L'établissement a poursuivi sa surveillance active, les fouilles de cellules ayant été multipliées et systématisées. De plus, plusieurs outils de contrôle ont été développés et appliqués tels que le suivi des contrôles cellulaires, la mise à jour des procédures de sécurité et le renforcement de la pensée sécuritaire du personnel. Enfin, il semblerait que l'application de procédures plus strictes et en accord avec les dispositions légales continue d'avoir un effet positif sur le comportement des personnes détenues.

3.4. Perspectives d'avenir

Projets internes

Organisation des serveurs

Les fichiers partagés du service étaient jusqu'en 2014 répartis sur deux serveurs différents, cela répondait à la logique de gestion séparée des entités ce qui, à ce jour, ne répondait plus aux besoins. Dès lors, l'organisation globale de la gestion des dossiers et des droits d'accès a été revue en collaboration avec le SIEN.

Juris

La CCDJP a comme objectif d'harmoniser tous les acteurs de la chaîne pénale. Actuellement, les cantons ont mis en œuvre des logiciels de gestion sans se préoccuper de la cohésion intercantonal. Juris et Tribuna font partie des logiciels les plus performants. Avec le Tessin, Neuchâtel sera le seul canton à avoir les autorités judiciaires et pénitentiaires qui utilisent le même logiciel qui, de plus, contient une interface police.

Ce logiciel a pour objectif d'informatiser les nombreuses données de tous les processus liés à la gestion des personnes détenues et par conséquent, d'améliorer considérablement la récolte et le traitement systématisés des informations entre les différents acteurs de la chaîne pénale et, à l'interne du service pénitentiaire, entre ses différentes entités.

La mise en œuvre de ce type de logiciel répond aux préoccupations de la CCDJP et de la CLDJP s'agissant de leur volonté de la gestion de l'information, un des facteurs clés de la gestion des risques.

Le projet sera finalisé en 2015 pour démarrer dès 2016.

Regroupement du service de probation et du service pénitentiaire

Au terme d'une réflexion portant sur la politique d'exécution des sanctions pénales et sur les synergies à mettre en œuvre dans le cadre des missions attribuées aux services pénitentiaire et de probation, le Conseil d'Etat a pris la décision de procéder à une première étape de réorganisation des structures compétentes et de rattacher le service de probation au service pénitentiaire dès le 1^{er} janvier 2015.

Ce rattachement, constituera une transition en vue de fusionner, à l'interne du service pénitentiaire, l'office d'application des peines et mesures et l'office de probation dès le 1^{er} janvier 2016.

Service de médecine pénitentiaire (ci-après SMPP)

Ce projet, présenté prochainement au Grand Conseil et élaboré en collaboration avec le CNP et le médecin cantonal, traite de l'accès aux soins et à la santé tout le long de la chaîne pénale, à savoir la prise en charge d'une personne en détention depuis son arrestation jusqu'à la fin de l'exécution de sa peine.

Il marque l'aboutissement d'un processus de réforme du dispositif sanitaire des établissements pénitentiaires du canton de Neuchâtel, initié en 2007, qui vise la création d'un SMPP indépendant du service pénitentiaire. Il a pour finalité de mettre en place un système de santé en milieu carcéral juste, pertinent, digne et soucieux de maîtriser l'évolution des coûts.

Projets extra-cantonaux

Standards et prix de pension

Historiquement, le prix de pension a été fixé indépendamment du coût effectif de la détention. Il est qualifié de « prix politique ». Il a été régulièrement indexé au cours des dernières années. Lors de sa séance du 3 avril 2014, la CLDJP a décidé de confier un mandat à la Commission concordataire latine visant à établir les standards et les critères propres à définir un prix se rapprochant du prix coûtant de la journée de détention. Le groupe de travail poursuivra ses travaux durant l'année 2015.

Bracelets électroniques

Prévu également dans le plan d'action du service pénitentiaire, ce projet a pris une dimension concordataire et nationale. A ce stade, tant la CLDJP que la CCDJP, dans le cadre de groupes de travail réunissant des représentants des concordats, examinent toutes les variantes permettant la déclinaison de toutes les formes d'utilisation des bracelets électroniques prévus par les dispositions légales en vigueur.

3.5. Conclusion

Le service pénitentiaire poursuit son travail de réforme et d'assainissement des infrastructures dans des conditions de surpopulation carcérale qui rendent la conduite des projets plus complexe encore. Le renforcement des ressources ainsi que l'aboutissement de certains projets est certes une étape clé dans la déclinaison du plan d'action. Toutefois, avant de percevoir les réels effets de ce renfort, les collaborateurs devront encore être formés pour être pleinement opérationnels.

La dernière étape des travaux de l'EDPR, à la fin de l'année 2015, permettra de retrouver progressivement une capacité d'accueil augmentée et de remplir la mission d'exécution des sanctions pénales dans de meilleures conditions. De son côté, l'EEPB devra encore mener jusqu'à la fin 2016 ses travaux d'assainissement avant de retrouver sa pleine capacité.

Les chiffres de la détention montrent une diminution des dossiers s'agissant des condamnés neuchâtelois. Il serait toutefois pour l'heure très imprudent d'en tirer des conclusions définitives sur l'évolution de la population carcérale cantonale et concordataire.

4. SERVICE DE PROBATION

4.1. Introduction

Au terme d'une réflexion portant sur la politique d'exécution des sanctions pénales et sur les synergies à mettre en œuvre dans le cadre des missions attribuées aux services pénitentiaire et de probation, le Conseil d'Etat a pris la décision de procéder à une première étape de réorganisation des structures compétentes et de rattacher le service de probation au service pénitentiaire dès le 1^{er} janvier 2015. Ce regroupement en une seule et même entité permettra au Conseil d'Etat d'avoir une meilleure vue d'ensemble des missions dévolues aux acteurs de la chaîne pénale. Ce rattachement constituera une transition en vue de fusionner, à l'interne du service pénitentiaire, l'office d'application des peines et mesures et l'office de probation dès le 1^{er} janvier 2016. Cette nouvelle organisation des entités permettra de mieux répondre aux nouvelles dispositions concordataires adoptées le 3 avril 2014 par la Conférence latine des chefs de département de justice et police, concernant notamment les détenus dangereux, et renforcera en particulier l'évaluation, le suivi et l'encadrement des personnes condamnées par les autorités judiciaires neuchâteloises. Ce modèle d'organisation a déjà été adopté par d'autres cantons, notamment ceux d'Argovie, Lucerne et Zürich.

Dès lors, un important travail de réorganisation, d'élaboration de nouveaux cahiers des charges et de modification de la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour personnes adultes (LPMPA, RSN 351.0) a été conduit durant l'année 2014, en collaboration avec le service pénitentiaire, et plus particulièrement l'office d'application des peines et mesures et les services transversaux concernés.

L'introduction à terme du bracelet électronique, projet de la Conférence latine des chefs de département de justice et police, projet débuté fin 2012, a également mobilisé le service de probation, le chef de service ayant la mission de coordinateur cantonal auprès des différents partenaires concernés, à savoir la Commission administrative des autorités judiciaires, le Ministère public, le Tribunal des mesures de contraintes, la police, l'office d'application des peines et mesures et les services transversaux. Par ailleurs, la révision en cours du code pénal et de la loi sur le casier judiciaire VOSTRA est également attendue.

L'année 2015 sera dévolue à l'intégration du futur office de probation sur le plan fonctionnel, organisationnel et logistique, permettant de préparer la seconde phase de transition prévue au 1^{er} janvier 2016.

4.2. Gestion

Ressources humaines

Personnel au 31.12.2014

Nombre	Fonction	EPT B14	EPT effectif
1	Chef de service	1	1
1	Adjoint	0.6	Vacant dès le 01.06.2014
8	Assistants de probation	6.2	6.2
2	Psychologues	1.2	1.2
1	Animateur socioculturel	1	1
2	Secrétaires	1.05	0.55
15	TOTAUX	11.05	9.95

L'année 2014 a montré une fluctuation importante des effectifs du service. L'adjointe au chef de service a démissionné au 31 mai 2014, la secrétaire-comptable au 31 juillet 2014. Ces deux postes n'ont pas été repourvus compte tenu des projets de réorganisation prévus au 1^{er} janvier 2015. Compte tenu de ces départs et du non repourvois de ces postes, le service a dû faire face à des réorganisations internes afin de garantir la bonne marche du service et la bonne exécution du suivi des dossiers. Deux autres démissions ont d'ores et déjà été annoncées, celle d'une assistante de probation et celle du chef de service, qui interviendront dès le début de l'année 2015.

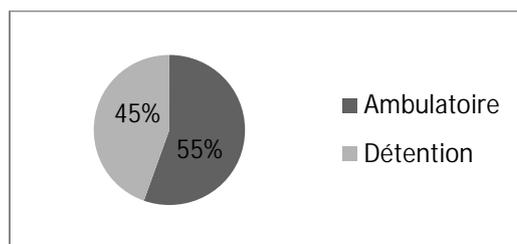
Compte tenu de la rénovation et de l'agrandissement des deux établissements de détention du canton, 2 EPT supplémentaires avaient été inscrits au budget, l'un en 2015 et l'autre en 2016, pour assurer les missions légales du service. L'effectif global du service est par contre resté presque stable ces dernières années (11.05 EPT en 2014 contre 10.05 en 2005). Ces effectifs supplémentaires seront intégrés dans l'effectif global du service pénitentiaire.

4.3. Activités déployées

Assistance de probation en milieu ambulatoire et carcéral

Les missions principales de l'assistance de probation dévolues par le code pénal sont de préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions et de favoriser leur intégration sociale (art. 93 CP). Le service de probation assure, par une assistance continue, l'encadrement psycho-social des personnes inscrites dans un processus pénal, prévenues, détenues, libérées conditionnellement avec une assistance de probation ou libérées provisoirement avec des mesures de substitution (art. 237 CPP). Le service de probation assure également l'animation socioculturelle dans les établissements de détention (art. 61 LPMPA). L'activité du service de probation se décline donc tout au long de la procédure pénale, depuis la détention provisoire jusqu'à la fin du délai d'épreuve, au travers d'une assistance continue, en milieu carcéral et en milieu ambulatoire.

La répartition globale de l'activité entre milieu ambulatoire et carcéral se répartit comme illustré dans le graphique ci-dessous. Cette répartition, habituellement presque égale entre le milieu ambulatoire et carcéral, montre une baisse de cette dernière activité liée à la diminution transitoire des places dans les établissements du canton durant les phases de rénovation.



En milieu carcéral, les prestations recouvrent la collaboration à l'établissement des plans d'exécution de sanction (art. 75, al. 3 CP), la coordination des projets de formation, la participation à des conduites, l'appui pour des démarches sociales, la rédaction de rapports à destination des autorités statuant sur la libération conditionnelle, la prise en charge psychologique et la préparation à la libération conditionnelle ainsi que l'animation socioculturelle (art. 61 LPMPA).

L'activité du service de probation en milieu carcéral étant très dépendante du nombre de journées de détention, il faut relever que l'augmentation importante du nombre de ces journées a conduit à un flux plus important à traiter, qui a nécessité de renforcer la dotation dévolue à l'établissement de détention de la Promenade. Concernant l'établissement de Bellevue, les problématiques criminelles et psychiatriques complexes des détenus nécessitent un très important travail de coordination entre les différents professionnels, afin de garantir l'efficacité des interventions sur les facteurs criminogènes et l'atteinte des objectifs fixés dans le plan d'exécution de la sanction, afin de garantir une perspective optimale en termes sécuritaire d'insertion sociale en cas de libération. À cet effet, le renforcement de compétences en matière d'évaluation criminologique doit encore se poursuivre.

Enfin, il faut rappeler que le service de probation rencontre également les détenus sous autorité neuchâteloise, placés dans les établissements hors du canton, en particulier ceux de Bellechasse et Witzwil. Si le service social de ces établissements s'occupe de toutes les affaires en lien avec le quotidien de la vie carcérale, le service de probation rencontre quant à lui les détenus, afin de rassembler les éléments permettant d'adresser un rapport aux autorités administratives, en l'espèce l'office d'application des peines et mesures, lequel pourra statuer en fonction de ces éléments et du rapport de l'établissement notamment.

Les chiffres de l'activité en détention sont déterminés par le nombre d'interventions menées par le service durant une période d'incarcération. Une même personne incarcérée à deux reprises totalisera ainsi deux interventions. Ainsi, durant l'année écoulée, le service de probation a procédé à 191 interventions en détention provisoire et 278 interventions en exécution de peine. Ces chiffres sont également à mettre en perspective avec le nombre de journées de détention. À cet effet, les statistiques du service pénitentiaire pourront également fournir des renseignements pertinents.

En milieu ambulatoire, le nombre de nouveaux cas, ainsi que le solde de dossiers ouverts au 31 décembre 2014 se déterminent comme suit:

	Nouveaux dossiers	Solde 2014
Assistance de probation - Condamnation à du TIG avec sursis	0	0
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis (44.2 CP)	15	24
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (44.2 CP)	3	5
Assistance personnelle et mesure ambulatoire - mineur (13 - 14 DPMIn)	0	2
Assistance personnelle - mineur (13 DPMIn)	9	3
Contrôle de règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis (42 CP)	4	7
Contrôle des règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (43 CP)	0	1
Exécution de peine suspendue - mesure ambulatoire (63b CP)	1	0
Exécution Travail externe avec assistance de probation	5	1
Libération conditionnelle d'une exécution de peine AVEC assistance de probation (87.2 CP)	26	36
Libération conditionnelle - Mesure institutionnelle - addictions (62 CP / 62.3, 62.4, 62a5, 62a6)	4	3
Libération conditionnelle - Mesure institutionnelle - troubles mentaux (62 CP / 62.3, 62.4, 62a5, 62a6)	1	6
Libération provisoire avec Mesures de substitution (237 CPP)	18	18
Mesure ambulatoire avec Assistance de probation (63 CP)	5	9
Prolongation du délai d'épreuve - Condamnation à une PPL avec sursis (46.2 CP)	2	5
Prolongation du traitement ambulatoire - troubles mentaux (63.4 CP)	1	2
Suivi volontaire - Assistance sociale (96 CP)	8	10
TOTAL	102	132

Formation

Afin de répondre à l'évolution des pratiques et renforcer les connaissances des professionnels en matière d'évaluation criminologique, la Commission latine de probation a mis sur pied une formation sur la gestion des risques pour l'ensemble des collaborateurs des services de probation latins. A la fin de l'année 2014, tous les collaborateurs du service ont suivi cette formation continue. Par ailleurs, d'autres formations continues dans le domaine des suivis sous contrainte, de l'évaluation des risques, des évolutions dans le champ légal et du travail social dans le domaine de la justice ont été suivies par les collaborateurs.

Le service de probation poursuit également une intervention annuelle à la Haute école de travail social de Givisiez (HEF-TS) sur le thème de l'assistance de probation.

Par ailleurs, le service de probation est un lieu de formation agréé par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Il encadre, pour une durée de six mois, des étudiants des Hautes écoles de la filière sociale de plusieurs cantons (Fribourg, Vaud, Valais). Les étudiants de l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne font régulièrement des demandes de stages, lesquels sont en général plus courts que ceux des étudiants provenant des hautes écoles.

Commissions – groupes de travail

Le service de probation, par son chef de service, a été représenté à la commission de dangerosité et à la commission technique en matière de violences domestiques liée à la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple). Compte tenu du regroupement du service de probation et du service pénitentiaire, le service de probation n'a plus la capacité légale de siéger au sein de cette commission, si ce n'est avec une voix consultative.

4.4. Perspectives d'avenir

L'évaluation de la dangerosité et la gestion des risques restent une préoccupation centrale du service de probation. L'émergence des nouvelles technologies et des réseaux sociaux nécessitent de prendre en compte l'activité déployée par des personnes délinquantes dans ces espaces virtuels afin de compléter l'appréciation des risques et les réponses à apporter dans l'encadrement des délinquants suivis par le service de probation. Dans cette perspective, les premiers contacts avec le service national de coordination de la criminalité sur internet (SCOCI) devraient ouvrir des réflexions et des perspectives nouvelles pour prendre en compte ces espaces virtuels et leur lien avec les activités criminelles, notamment en matière de délits à caractère sexuel.

L'élaboration de standards de qualité au niveau latin, de même que l'établissement de référentiels de compétence au niveau suisse, auquel le service de probation a apporté sa contribution, font partie intégrante de la volonté du service et des acteurs du domaine de la probation de renforcer la qualification des professionnels, afin de garantir des interventions efficaces en matière de prévention de commission de nouvelles infractions et d'appréciation du risque pour la collectivité.

Enfin, les travaux en cours dans les établissements de détention du canton auront encore un impact important sur l'activité régulière du service durant certaines phases des travaux à venir et la création d'un service de médecine pénitentiaire nécessitera une réflexion quant au devenir de la fonction de psychologue au sein de l'entité actuelle, fonction qui devrait être rattachée au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) durant l'année 2015.

4.5. Conclusion

Le service de probation a bénéficié d'une stabilité de son personnel durant les dernières années, bien que l'année 2015 ait montré des flux plus importants. Le service a poursuivi ses développements en matière de gestion de risque et d'évaluation de la dangerosité, en s'appuyant sur les conclusions de divers rapports d'enquêtes conduits dans les milieux de la probation et dans le domaine pénitentiaire, mais également sur la base de recommandations de spécialistes mandatés par la Commission latine de probation.

L'activité liée aux prises en charge reste quantitativement stable, se répartissant presque équitablement entre milieu carcéral et milieu ambulatoire. L'on peut s'attendre à une modification des proportions de l'activité du service entre milieu carcéral et ambulatoire, lorsque les travaux de rénovations seront terminés. Une dotation supplémentaire en ressources humaines sera nécessaire dès 2015 pour que le service puisse remplir les missions qui lui sont confiées au sein des établissements de détention, mais également lors de l'introduction de la surveillance électronique.

A futur, l'utilisation de la surveillance électronique et le projet de révision du code pénal, notamment quant à l'interdiction d'exercer une activité, l'interdiction de contact et l'interdiction géographique, vont également nécessiter des adaptations de la pratique actuelle. La révision de la loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA permettra aux services de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire, ce qui n'est actuellement pas encore le cas. Dès lors, avec le rattachement du service de probation au service pénitentiaire dès 2015, l'activité liée à l'assistance de probation prendra de nouvelles options pour s'adapter à l'évolution importante que le domaine pénal en général a connu ces dernières années.

Enfin, il reste un travail permanent à mener pour permettre une évaluation rigoureuse des dossiers sous l'angle de la gestion du risque et garantir ainsi les aspects liés à la sécurité publique et celle des collaborateurs. La question d'éventuelles adaptations légales quant aux transmissions d'informations entre entités doit être encore examinée, afin de faciliter l'accès aux informations nécessaires aux interventions conduites par le service.

5. SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

5.1. Introduction

Contexte global

Sous l'angle de la protection de la population, il faut mentionner l'entrée en vigueur du nouveau règlement ORCCAN dont le contenu n'avait pas été revu depuis Expo 02. Parallèlement, le canton a présenté les résultats de la phase I de l'analyse des risques aux communes et aux partenaires concernés. Le règlement d'application de la LPDIENS a permis à l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et aux communes, de débiter l'organisation des régions de défense contre l'incendie et les éléments naturels, ainsi que les secours. Il a également fallu consacrer du temps aux projets relevant de l'organisation des centrales d'alarme et d'engagement de tous les numéros d'urgence.

S'agissant des dossiers liés à l'armée, tant le concept de stationnement que le programme DEVA – développement de l'armée – n'ont pas encore été entérinés par les chambres fédérales. La place d'armes de Colombier conserve les contrats de prestations au profit de la base logistique de l'armée, contrats qui avaient été temporairement interrompus pour permettre la réorganisation des flux logistiques.

L'année écoulée a également permis de terminer l'étude sur les prestations des garages de l'Etat et de proposer ainsi au Conseil d'Etat un nouveau mode de gestion de leurs activités.

5.2. Gestion

Ressources humaines

Le SSCM compte 8 collaboratrices et 37 collaborateurs, pour un total de 42,3 EPT. Il accueille également 6 apprentis, répartis dans les différentes sections du service. Six personnes sont en mesures d'insertion professionnelles, soit des personnes en fin de droit du chômage, travaillent au SSCM, encadrés par le personnel du service.

Organisation du service

D'un point de vue organisationnel, deux éléments ont marqué l'année 2014. En premier lieu, les sections "infrastructure" et "logistique" ont fusionné, devenant ainsi la section "infrastructure et prestations". En second lieu, l'aboutissement du projet de création d'un garage de l'Etat, s'est matérialisé par l'engagement d'un responsable, en charge de la gestion opérationnelle des garages du SSCM et du SPCH.

Réunions protocolaires militaires et visites de troupes

Le chef de Département a pris officiellement congé des officiers, des sous-officiers et des soldats libérés de leurs obligations militaires. Différentes cérémonies ont marqué ces libérations.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Etat et chef du Département en charge des affaires militaires a reçu les officiers généraux neuchâtelois et le commandement de l'armée. Il a en outre accompagné le chef de l'armée lors de sa traditionnelle visite de Noël aux soldats du contingent de la Swisscoy déployé au Kosovo.

Le 13 octobre, le Château de Colombier a accueilli une délégation officielle fédérale présidée par le chef du DDPS, M. Ueli Maurer, accompagnée du directeur de la protection de la population et du ministre de l'intérieur, de la justice et de l'économie de la principauté du Lichtenstein, ainsi que ses représentants consulaires. La visite s'est terminée par une agape au château de Boudry.

Le 4 décembre, le service a soutenu la société neuchâteloise des officiers, organisatrice de la commémoration du bicentenaire devant le monument aux morts dans la cour d'honneur du Château de Colombier.

5.3. Activités déployées

Domaines liés à la sécurité civile

Protection de la population

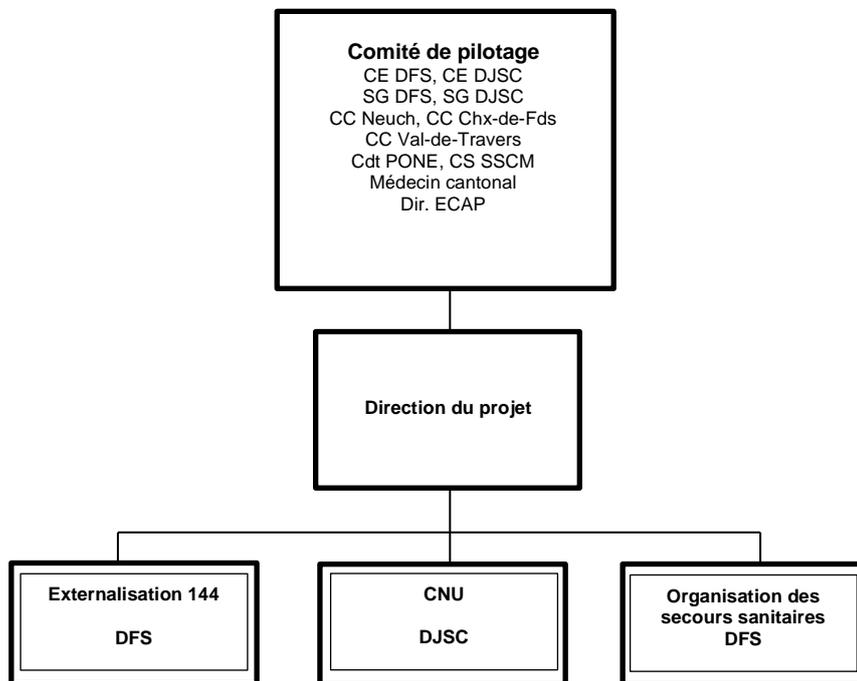
L'année 2014 s'est inscrite dans la poursuite des projets de grande envergure, notamment dans le domaine de la protection de la population. En effet, le SSCM a activement participé à l'élaboration et à la mise en vigueur du règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (RALPDIENS). Le SSCM ainsi que l'ECAP, ont participé à la rédaction et à la mise en consultation du règlement relatif aux standards de sécurité incendie, en élaborant un cahier des charges des missions de secours ainsi qu'un tarif d'intervention.

Le SSCM a également été amené à se consacrer à des événements plus ponctuels durant l'année. En effet, il a participé lors du mois de novembre, au premier exercice du réseau national de sécurité (ERNS 14). Basé sur un scénario de pénurie d'électricité aggravée par une pandémie, l'exercice visait avant tout, à tester la réactivité des états-majors cantonaux, ainsi que leur capacité à désamorcer une situation critique. Cet exercice avait une importance toute spécifique pour Neuchâtel, puisque c'était la première fois que l'organisation était mise en place selon le nouveau règlement d'ORCCAN, incluant plus d'une soixantaine de participants ainsi que du chef du DJSC, des délégués du Réseau National de Sécurité et de l'Office fédéral de la protection de la population.

Dans un autre registre, le SSCM a été mandaté par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'accueil des réfugiés. Deux abris protégés ont été mis à disposition de l'office des migrations, à La Tène et aux Gollières.

Centrale neuchâteloise d'urgence – 144 et organisation des secours sanitaires

2014 a vu le démarrage des travaux mentionnés ci-dessous:



- Centrale neuchâteloise d'urgence / CNU (112 – 117 – 118)
- Externalisation du 144
- Organisation des secours sanitaires

L'organisation des projets a été approuvée par les départements pilotes – DFS et DJSC –, par les autorités communales présentes, ainsi que par les chefs de service concernés. Le lancement du projet a eu lieu après le résultat du référendum visant à l'externalisation du 144 auprès de la Fondation urgences-santé VD. Le COPIL s'est réuni à 5 reprises pour valider les travaux des différents sous-groupes de travail. Les objectifs recherchés visaient à planifier le basculement de la prise des appels destinés au 144, à la régulation des appels pour la médecine de garde et ceux destinés à la hot line pédiatrique auprès de la VUS-FD, début 2015. Parallèlement au basculement, tout le dispositif des ambulances et des partenaires liés à l'urgence pré-hospitalière a dû être reconfiguré. La réflexion a également été poursuivie dans le cadre des prises d'appels pour les secours – 118 -. Pour ce dernier point, les réflexions vont se poursuivre en 2015.

Le SSCM a été mis à contribution, tant en assurant le secrétariat du projet dans sa globalité, que dans la direction du sous-groupe CNU.

Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN)

En date du 17 février 2014, le Conseil d'Etat a signé le nouvel arrêté ORCCAN, définissant avec précision, les missions de l'état-major et ses moyens d'action. Une nouvelle doctrine d'engagement a été également présentée durant l'année. Ces documents donnent une vision claire des moyens et des méthodes d'action lors de situations de crise. Par ailleurs, suite aux inquiétudes engendrées par l'épidémie du virus Ebola sur le continent africain, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail ad hoc, chargé de planifier les éventuelles actions préventives. À titre indicatif, l'organe de veille d'ORCCAN a été alerté 13 fois durant l'année, principalement pour des événements météorologiques.

L'analyse des risques, ou projet KATAPLAN, a également été terminé durant l'année. Ce ne sont pas moins de 26 domaines, répartis en 7 dangers naturels, 12 dangers techniques et 7 dangers sociétaux, qui se sont vus explicités dans le rapport final validé par le Conseil d'Etat. 2 séances d'information, présidées par le Conseiller d'Etat en charge des questions de sécurité M. Alain Ribaux, ont eu lieu durant le mois de juin, en présence des services de l'Etat concernés et des principaux partenaires de la protection de la population. Dès lors, le comité de pilotage a décidé de poursuivre l'effort consenti, en mettant en œuvre la deuxième phase du projet "KATAPLAN", soit "la préparation aux situations d'urgences à l'échelle cantonale" en établissant, selon l'ordre de priorité, les plans de coordinations pour l'intervention.

Le canton de Neuchâtel a lancé officiellement le projet "POLYALERT", destiné à centraliser le déclenchement de l'ensemble des alarmes à la population sur le territoire neuchâtelois. Ce projet est conjointement mené par les instances cantonales et fédérales concernées. Le test annuel des sirènes du canton, le 5 février, a parfaitement fonctionné.

Unité Neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP)

L'UNIP est intervenue à 31 reprises durant l'année, dans le cadre de la prise en charge d'individus potentiellement traumatisés, offrant un soutien psychosocial à plus de 200 personnes. Les 17 intervenants, tous au bénéfice d'une formation reconnue par le Réseau National d'Aide Psychologique d'Urgence, ont effectué 3 jours de formation continue dans de nombreux domaines ainsi que plusieurs séances d'intervention. Le Copil s'est réuni à 3 reprises durant l'année. À titre de rappel, l'UNIP est composée de volontaires intégrés à la protection civile et intervient 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Protection civile

Au niveau organisationnel, 2014 a été une année particulièrement riche pour la protection civile. En effet, le SSCM a participé au lancement, au niveau fédéral, du projet PCi 2015+. Celui-ci souligne la volonté des autorités concernées de redéfinir la place et le rôle de la protection civile dans le maillage sécuritaire cantonal et national. Il vise principalement à adapter la structure de la PCi, aux besoins réels tout en optimisant la collaboration des différents partenaires impliqués. Au niveau cantonal, le SSCM a mandaté la commission technique de la PCi, organe chargé de faire l'acquisition du matériel nécessaire à l'instruction et aux interventions, d'établir un corpus de cahiers des charges pour l'ensemble des véhicules utilisés par la PCi, ainsi qu'un inventaire précis. Ce nouvel outil permettra aux directeurs des organisations de la protection civile (OPC) et au SSCM d'avoir une vision limpide quant à l'état du parc de véhicules, permettant de ce fait, de planifier les investissements futurs. Finalement, le SSCM a hérité de la présidence du groupe de travail de suisse latine pour la protection civile, pour un mandat de 2 ans.

La protection civile en quelques chiffres

En 2014, 135 nouveaux astreints neuchâtelois ont été incorporés dans la protection civile, portant le nombre total à 1393 personnes. 147 recrues ont effectué leur formation de base à Couvet, de même que 109 cadres et spécialistes, tous cantons confondus, pour un total de 2375 jour/homme. De plus, 86 cadres et 53 spécialistes neuchâtelois ont été nommés titulaires de fonction. Le SSCM a également accompagné 39 astreints lors de cours de répétition, pour un total de 150 jour/homme. Finalement, le SSCM a pu suivre la première intervention de la cellule cantonale NBC (nucléaire, bactériologique et chimique), soit 13 cadres et spécialistes, engagée pour la désinfection de l'abri de La Tène.

En outre, la protection civile a consacré 673 jour/homme dans le cadre d'intervention au profit de la collectivité lors d'événements ponctuels, tels que le bicentenaire du canton de Neuchâtel, le tour de Romandie et la fête des vendanges, pour ne citer que les plus importants.

Domaine des constructions/abris

Ce ne sont pas moins de 273 dossiers qui ont été examinés dans le cadre des dispenses de construction d'abris. 152 ont bénéficié d'une réponse positive avec paiement d'une contribution de remplacement, pour un montant total de 716.000 francs. Dans le cadre des contrôles de construction qui se sont déroulés durant l'année, 6 abris ont été reconnus techniquement en ordre, augmentant de 256, le nombre de places protégées supplémentaires.

Les taux de couverture en places protégées sur le lieu d'habitation et le lieu de travail dans les différentes régions sont les suivants:

- Entre-deux-lacs: 103%
- Littoral centre: 91%
- Littoral ouest: 110%
- Montagnes Neuchâteloises: 68%
- Val-de-Ruz: 93%
- Val-de-Travers: 65%

Durant l'année écoulée, les postes de commandement de Hauterive et Saint-Blaise ont été désaffectés tandis que celui de Peseux a été remis aux autorités communales. Les projets de désaffectation concernant les postes de commandements de Corcelles et du Locle sont, quant à eux, toujours à l'étude.

Finalement, les comités directeurs (autorités politiques communales) ont approuvé la mise en place d'un outil informatisé de recensement des places protégées, qui verra le jour en 2016, répondant ainsi au plan d'attribution des places (PLATT).

Prestations au profit de l'armée

Arrondissement – informations des conscrits, recrutement et libérations

Selon l'ordonnance sur le recrutement, les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes hommes astreints et des jeunes femmes volontaires en âge d'être recrutés. Cette année, 19 journées d'information aux conscrits ont été organisées dans les locaux du SSCM à Colombier, auxquelles se sont rendus 850 jeunes sur les 886 convoqués. Le taux de défaillance s'élève à 4%, soit une diminution de moitié par rapport à 2013. En outre, le SSCM a envoyé 1400 convocations au recrutement et a traité de nombreuses demandes de report ou de permutation de service.

Quant aux libérations, bien que celles-ci incombent à la Confédération, les cantons sont tenus d'organiser le rassemblement et de procéder au retrait de l'équipement personnel. A la fin de l'année 2014, 18 officiers ainsi que 250 soldats et sous-officiers ont été libérés lors des journées prévues à cet effet.

Affaires militaires – contrôles militaires, décisions disciplinaires, tirs obligatoires, taxe d'exemption à l'obligation de servir

Dans le cadre de la coresponsabilité avec la Confédération, dans le domaine des contrôles militaires, le SSCM est compétent quant à l'examen des demandes de reports de cours de répétition pour l'ensemble des militaires domiciliés dans le canton. Durant l'année écoulée, sur les 2995 militaires convoqués, 691 ont présenté une requête de report de leurs obligations militaires.

Sanctions prononcées / suivies par le commandant d'arrondissement

Motifs	2014
Défaillance au recrutement	23.100 fr.
Défaillance aux journées d'informations des conscrits	9.500 fr.
Défaillance aux journées de libération	900 fr.
Non accomplissement des tirs militaires	70.000 fr.
Jugements du tribunal militaire	24.600 fr.
Amendes des commandants de compagnie	3.910 fr.
TOTAL	132.010 fr.

Au-delà de sa mission de recouvrement des montants d'amendes disciplinaires et de défaillance aux obligations militaires, le SSCM a également la charge de percevoir la taxe d'exemption à l'obligation de servir. Cette année, le service a encaissé près de 4 millions de francs et a perçu 743.800 francs, soit 20% de la somme (frais de procédure déduits), à titre de commission de perception.

Tirs militaires

28 sociétés de tir ont organisé les tirs obligatoires dans 24 stands répartis sur le canton tandis que 17 d'entre elles ont mis sur pied des séances de tir en campagne.

Gestion et entretien des infrastructures

Au-delà du travail conséquent de conciergerie au profit des casernes et autres bâtiments militaires, le SSCM a la charge de développer et d'améliorer l'infrastructure du site de Colombier, afin de répondre aux besoins spécifiques du locataire principal qu'est l'armée. Afin d'offrir un outil de travail performant, garantissant un niveau de sécurité élevé, le SSCM a construit deux chambres d'armes en casernes 1 et 3. Elles sont dotées d'un système d'alarme anti-intrusion, directement relié à la centrale d'alarme de la Confédération, à Thoune.

Plus de 800.000 francs ont été dépensés au profit de l'infrastructure en 2014. L'ensemble des investissements consentis tend à améliorer la qualité des prestations et à assurer un lieu de travail de qualité, garantissant la poursuite des contrats qui nous lient avec l'armée et la Confédération.

Logistique

Suite à l'audit de la base logistique de l'armée (BLA), en décembre 2013, le dépôt sur site de Colombier a été adapté aux directives de la BLA, notamment dans les domaines du ravitaillement et de l'évacuation du matériel de la troupe. Dans un courrier adressé à l'ensemble de ses collaborateurs, le chef de la BLA, le divisionnaire Baumgartner, a souhaité saluer l'effort fourni par le personnel de l'arsenal et du SSCM pour le travail efficace et rapide effectué suite à l'annonce de la fermeture provisoire de l'arsenal de Colombier.

Les stocks ont été réorganisés afin de permettre une gestion informatisée, offrant ainsi une meilleure vue d'ensemble du matériel à disposition et du mouvement de celui-ci. Les articles obsolètes ont été évacués de façon à conserver uniquement le matériel et équipements modernes utilisés par les troupes en service. De nombreux cours de formation sur le logiciel de gestion SAP ont été dispensés aux collaborateurs œuvrant à la gestion du dépôt tandis que de nouveaux processus de travail ont vu le jour. Désormais, le dépôt de Colombier répond à l'ensemble des attentes de la BLA. Cet effort de modernisation s'est ajouté aux nombreuses prestations au profit de l'armée, résumées dans le tableau ci-dessous:

Contrats Confédération	Montants au budget	Heures accomplies
RAV + EVAC ¹	624.500 fr.	9766
Véhicules militaires	100.000 fr.	576
Équipement personnel	138.430 fr.	1750
Remise en état Fass 90	176.000 fr.	1696
Total	1.038.930 fr.	13788

Garage du service de la sécurité civile et militaire

Le garage du SSCM est sollicité pour l'entretien et le dépannage des véhicules de la police neuchâteloise, ainsi que pour 21 autres entités de l'Administration cantonale. Il entretient également le matériel roulant des écoles de recrues, de l'école de cadre et de la Formation d'application de l'infanterie (FOAP). Le type et le nombre de véhicule pris en charge est explicité dans le tableau ci-dessous:

Type de véhicules pris en charge	2014
Police	489
Confédération (Armée)	63
Administration cantonale	152
Total	704

Le personnel du garage est tenu d'assurer un service de piquet 24h/24 et 7 jours sur 7, destiné aux dépannages des véhicules de l'armée et de la police neuchâteloise, ainsi qu'aux séquestres prononcés par celle-ci. Durant l'année, le nombre d'interventions s'est élevé à 85, dont la moitié hors des horaires réguliers.

En outre, le garage a également procédé à des investissements d'infrastructure, notamment lors de la mise aux normes de la station BEBECO (Betriebsstoff Bewärkschaftung mit Computer). Celle-ci est désormais conforme à l'ensemble des normes cantonales et nationales en la matière. La commande des travaux, l'exécution ainsi que le cahier des charges ont été réalisés conjointement avec les instances compétentes de la Confédération.

Musée militaire et des toiles peintes de Colombier

Suite au départ de sa conservatrice, Mme Hélène Mock, après 27 ans à la tête de l'institution, le musée a été provisoirement fermé. Souhaitant mettre cet événement à profit, le chef du Département, également en charge de la culture, a souhaité repenser l'offre et le parcours muséal du lieu. Celui-ci a notamment mandaté une entreprise spécialisée dans le domaine, sélectionnée par un comité composé de la cheffe du service de la culture, du chef de l'office du patrimoine, du directeur du Laténium ainsi que du chef du SSCM, afin de conduire un audit complet du musée, dont les conclusions auront un impact déterminant sur le développement futur de l'institution culturelle.

¹ Ravitaillement et évacuation.

De plus, un effort particulier a été consenti dans le domaine de l'inventorisation et de l'archivage des œuvres et autres objets historiques en 2014. En effet, l'ensemble des tableaux et des dessins issus du fonds Charles L'Eplattenier a été dûment répertorié et informatisé. Cet effort de classement se poursuivra durant l'année 2015.

Finalement, bien que le musée soit fermé, ses trésors restent visibles dans le cadre de prêts d'œuvres aux musées régionaux.

Journée portes ouvertes du 23 août 2014

A l'occasion des célébrations organisées pour le bicentenaire de l'entrée du Canton de Neuchâtel au sein de la Confédération, il a été souhaité, par l'ensemble des partenaires concernés par la place d'armes de Colombier, de mettre sur pied une journée portes ouvertes afin d'une part, d'ouvrir aux visiteurs des lieux habituellement fermés au public et d'autre part, de présenter les activités respectives des acteurs de la sécurité cantonale. De nombreux partenaires ont pris part à cette journée, tels que la police neuchâteloise, l'armée, la protection civile, le SSCM, la société des amis du Château de Colombier, la société neuchâteloise des officiers, l'office du patrimoine ainsi que la commune de Milvignes.

Cette journée a été un réel succès, puisqu'entre 4000 et 5000 personnes y ont participé.

Le restaurant le Médiéval Sàrl

Le restaurant situé dans l'enceinte du Château de Colombier a malheureusement été fermé le 3 juin, la tenancière ayant mis fin prématurément à son contrat pour cause de faillite. Le SSCM cherche un repreneur. Différents contacts ont déjà été pris dans ce sens.

5.4. Perspectives d'avenir

Projets en cours – à venir

Sur le plan fédéral, de nombreux projets concernent le SSCM:

- Nouvelles bases légales sur la protection civile;
- Concept de stationnement de l'armée en Suisse;
- DEVA – développement de l'armée et de ses prestations sécuritaires.

Sur le plan cantonal, il convient aussi d'indiquer que les travaux continuent à porter sur:

- La création du conseil de protection de la population;
- Le développement de la doctrine ORCCAN y.c. son ancrage sur le plan régional;
- L'étude d'une centrale neuchâteloise d'urgence avec les partenaires concernés ainsi que la réforme de l'organisation des secours sanitaires, en collaboration avec le DFS;
- La mise à jour des bases légales cantonales et la réforme de la protection civile;
 - La création d'une commission POLYCOM;
 - L'appui à l'ECAP pour le déploiement des forces de sapeur-pompier.

Le SSCM va également s'employer à développer, en sa qualité de centre de compétences, les prestations des garages de l'Etat – SSCM et SPCH – au profit de tous les partenaires étatiques ou paraétatiques en visant une gestion optimale du parc des véhicules et de l'entretien de tout le matériel roulant.

Finalement, le service de la sécurité civile garde à l'esprit l'ouverture, dès que possible, du restaurant du château et aspire également à trouver des solutions viables pour le musée et le patrimoine du château.

5.5. Conclusion

Le service de la sécurité civile et militaire fait office de "couteau suisse" au sein de l'Etat. Il déploie ses activités dans des domaines forts différents, que ce soit au profit de l'Administration neuchâteloise, de la Confédération, ou au profit des communes et de ses administrés. En effet, il agit en qualité de gestionnaire et d'entreprise générale pour les bâtiments – Château de Colombier et ses terrains dépendants – au profit de la protection de la population – analyse des risques, gestion du plan ORCCAN, gestion de la protection civile, haute surveillance des sapeurs-pompiers, centrales d'alarme et d'engagement. Le service est également l'interlocuteur de l'armée, soit par la mise à disposition et la gestion des cantonnements, soit pour les services logistiques ou l'administration des prestations citoyennes – recrutement, gestion des demandes de congé, application des sanctions militaires, surveillance des tirs et sociétés de tir. À noter également que, sous l'angle fiscal, le SSCM taxe et encaisse les redevances liées à l'exemption de l'obligation de servir. Enfin, il faut aussi relever que la réactivité des cadres et du personnel a permis de maintenir les prestations logistiques au profit des troupes.

6. SERVICE DE LA JUSTICE

6.1. Introduction

Une restructuration partielle a été entreprise pour remplacer l'office de la population par trois secteurs en charge de la naturalisation, de la surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant ainsi que des documents d'identité. De surcroît, la mise en production du nouveau programme informatique de traitement des ordonnances pénales administratives et la préparation au lancement des paiements des amendes par internet ont été achevées. Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la police, les secteurs administratifs de la gestion des amendes des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont rejoint le service de la justice.

D'autre part, le projet "NAVIG" d'informatisation de la procédure de délivrance des cartes d'identité entre les communes, le canton et la Confédération a été mené à terme pour la fin de l'année. L'augmentation des demandes de naturalisation s'explique par le résultat de la votation fédérale en matière de migration ainsi que par l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse, dont l'entrée en vigueur est prévue à fin 2016. Il a été mis en production un nouveau support informatique de traitement des dossiers de naturalisation, lequel est également utilisé par le service de la cohésion multiculturelle pour le suivi des enquêtes.

Le nouveau droit du nom instauré en 2013 ainsi que l'entrée en vigueur de l'autorité parentale conjointe au 1^{er} juillet 2014 ont fait l'objet d'importantes adaptations de procédures au sein du secteur de la surveillance de l'état civil.

6.2. Gestion

Ressources humaines

Personnel au 31.12.2014

Nombre	Fonction	EPT
1	Chef de service	1
5	Responsables	4.4
1	Secrétaire-comptable	1
1	Collaborateur spécialisé	1
23	Collaborateurs administratifs	17.9
3	Stagiaires	3
3	Collaborateurs emplois temporaires	3
2	Apprenants	2

Il a été enregistré 4 nominations, 3 départs et 3 arrivées de collaborateurs en 2014.

Organisation du service

Le service est composé des 6 entités que sont: le secrétariat, les secteurs des créances judiciaires, des frais de justice, des documents d'identité, des naturalisations et de l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant.

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire, du fichier ADN, du registre des avocats, des secrétariats de l'Autorité de surveillance des avocats et des notaires, de la logistique des exa-

mens d'avocats et de notaires, du paiement de l'assistance judiciaire et de la tenue de la comptabilité générale.

Au-delà du contrôle des arrondissements, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage ou au partenariat, de la réintégration ou libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers et de leur formation. L'autorité de surveillance du contrôle de l'habitant émet des directives, des avis et assure la formation des préposés, alors que le secteur des naturalisations assume le processus de gestion de ses dossiers et l'entité des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires, les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour.

Le secteur des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre et tarifées, alors que celui des frais judiciaires perçoit les ordonnances pénales normales et administratives, les jugements ainsi que les avances d'assistance judiciaire.

Aspects légaux

Le Conseil d'Etat a adopté les arrêtés suivants:

- En février, nomination de Davina Burelli en tant que représentante des bailleurs.
- En septembre, nomination de M^e Obrist au titre de membre de la commission d'examen du notariat, nomination des représentants des bailleurs et des locataires et des membres de la commission de surveillance du notariat.
- En octobre, nomination des membres de l'autorité de surveillance des avocats et nomination de M^e Wildhaber au titre de notaire commissaire des affaires de M^e de Montmollin.
- En novembre, nomination des représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière d'égalité, modifications des émoluments de naturalisation, de règlements et d'arrêtés divers suite à la réorganisation du service.
- En décembre, modification du règlement d'exécution de la loi sur la profession d'avocat, nomination des représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de droit du travail avec un complément inhérent au maintien des arrêtés de nomination des prud'hommes employeurs et travailleurs.

6.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

Le montant d'assistance judiciaire octroyé a été de 3.395.741 (3.419.984 en 2013) avec le paiement de 1191 dossiers (999 en 2013) dont 786 dossiers civils (602 en 2013), 367 pénaux (367 en 2013), 38 administratifs (30 en 2013).

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a accepté 515 demandes de naturalisation (266 en 2013) pour 922 personnes (476 en 2013) et en a refusé 5 (2 en 2013) pour 5 personnes (4 en 2013). 224 demandes émanaient de personnes de la 2^e génération (159 en 2013).

Il a été réceptionné 643 demandes (609 en 2013). Les émoluments de naturalisation perçus se sont élevés à 463.270 francs (351.890 en 2013). Nous avons reçu de l'office fédéral des migrations 244 demandes d'enquête concernant des procédures facilitées (267 en 2013) et 5 procédures en annulation de la naturalisation facilitée (4 en 2013). Le Conseil d'Etat a donné son assentiment à l'annulation de 1 naturalisation facilitée (3 en 2013). Le service a retranscrit 204 naturalisations facilitées de conjoints (170 en 2013), 34 d'enfants (64 en 2013), 1 libération (0 en 2013) et 1 réintégration (4 en 2013).

Droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat n'a ratifié aucune agrégation (0 en 2013). Il a prononcé 2 réintégrations neuchâteloises (5 en 2013) et 5 libérations du droit de cité neuchâtelois (12 en 2013).

Surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant

Arrondissements	Naissances / Naissances E*	+/- 2013	Reconnaisances par le père	+/- 2013	Mariages / Partenariats	+/- 2013	Décès	+/- 2013
Neuchâtel	1562/21*	+91	173/4*	-29	144/2	+2	367/21*	=
Cressier	2*	=	13	-11	36/3	-3	48/4*	+13
Hauterive	1/5*	+6	19	+2	36/3	+14	45/4*	+2
Boudry	1/10*	-1	80/2*	-11	161/9	+6	269/12*	+4
Val-de-Travers	2/17*	+7	22/7*	+3	45/9	+18	117/19*	+2
Val-de-Ruz	5*	-3	38	+2	78/5	+7	101/14*	+27
Le Locle / La Chaux-de-Fonds	3 /46*	+20	163/4*	+8	227/6	+39	615/54*	+31
Total	1675	+120	525	-36	764	+83	1690	+79

*événements survenus à l'étranger

Il a été accordé l'autorisation de transcrire dans Infostar 26 adoptions (15 en 2013) ainsi que 755 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger (957 en 2013).

Nous avons examiné 120 demandes de changement de nom (344 en 2013).

Documents d'identité

La part cantonale aux documents d'identité a été de 1.061.500 francs (968.118 en 2013) pour 12.891 passeports (11.941 en 2013) et 18.688 cartes d'identité (18.107 en 2013).

2472 titres de séjour ou de voyage pour ressortissants étrangers provenant d'états extérieurs à l'Union européenne ont été établis.

Amendes

Il a été enregistré 29.214 ordonnances pénales normales et administratives (23.782 en 2013). Cette différence s'explique par le rattrapage du retard dans la facturation des ordonnances pénales administratives (6000 dossiers). Il a aussi été traité 2732 extraits de jugements des tribunaux et dossiers d'assistance judiciaire (2348 en 2013), ainsi que 311.702 amendes d'ordre et tarifées (256.636 en 2013) pour un total de 343.648 dossiers (282.766 en 2013). Le montant facturé pour les amendes et frais judiciaires a été de 24.512.894 francs (24.563.984 en 2013), dont une part de 6.775.325 francs à la police neuchâteloise (8.778.134 en 2013). La différence est due essentiellement aux pannes du radar semi mobile.

La part aux communes a été de 6.477.301 francs (5.353.107 en 2013), car il y a eu 550.000 francs de paiements rétroactifs à la suite de signatures de contrats de prestations pour des amendes perçues en 2013 et 5100 amendes supplémentaires en raison de l'engagement d'agents de sécurité publique.

Le montant de la perte sur débiteurs a été de 3.266.258 francs (2.531.198 en 2013) par le fait que nous avons repris un flux normal de transmission des dossiers impayés auprès de l'office du contentieux général. Les amendes exécutées en travail d'intérêt général ou en jours d'emprisonnement ont été de 121.572 francs (205.151 en 2013).

Casier judiciaire

Le service de coordination VOSTRA a reçu 370 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois (368 en 2013), 3406 ordonnances pénales du ministère public (3537 en 2013), 189 avis de récidive (229 en 2013) et 86 informations de libération conditionnelle (95 en 2013).

Profils ADN

Le service de coordination VOSTRA qui est compétent pour l'effacement des profils ADN a reçu 960 mandats de saisie de données signalétiques (813 en 2013) et en a traités 1491 (681 en 2013).

Barreau

La commission d'examens du barreau s'est réunie 4 fois. 13 candidats (20 en 2013) ont obtenu le brevet d'avocat. Il y a eu 3 abandons (1 en 2013) et 3 échecs définitifs (3 en 2013).

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'Autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à 6 reprises. Elle s'est occupée de 11 inscriptions définitives au rôle officiel du barreau et de l'établissement de 2 décisions découlant de la loi cantonale et de la loi fédérale, ainsi que de répondre à diverses demandes de renseignements. 3 dossiers de nature disciplinaire ont été ouverts (7 en 2013) et 8 dossiers de nature honoraires (7 en 2013).

Notariat

La commission d'examens a organisé deux sessions (2 en 2013), pour une réussite (1 en 2013).

Conseil notarial

Séances

Le Conseil notarial s'est réuni 6 fois.

Inspection des Études (LN 21)

8 notaires ont été inspectés. Ces inspections, coordonnées par M^e Olivier Jacopin, n'appellent aucune remarque particulière.

Contrôles financiers des Études (LN 22)

Aucun notaire n'a été contrôlé financièrement. Les contrôles financiers sont à jour. M^e Gérard Bosshart est toujours responsable desdits contrôles. La mise à jour des directives par le Conseil notarial et les fiduciaires y associées est terminée.

Formation des stagiaires (LN 13)

3 nouveaux stagiaires ont été accueillis. La responsable de leur formation au sein du Conseil notarial est toujours M^e Anne-Marie Jacot Oesch.

Tâches générales (LN 20)

Le Conseil notarial a traité des questions de technique notariale, de droit, a répondu à des questions d'application du tarif des émoluments et est intervenu auprès de quelques confrères suite à des interpellations de clients. La Présidente a assisté à l'assermentation de M^e Dominique Erard.

6.4. Perspectives d'avenir

Il s'agira en particulier de:

- perfectionner les collaborateurs chargés d'établir les documents d'identité biométriques par le suivi de cours donnés par la police fédérale et le Secrétariat d'état aux migrations.
- préparer l'introduction des nouveaux passeports en 2017, cartes d'identité et titres de séjour pour étrangers en 2019.
- intensifier les relations avec les contrôles de l'habitant et les arrondissements d'état civil des communes par l'élaboration de directives d'uniformisation des pratiques.
- continuer d'améliorer les transferts d'information par voie électronique entre le pouvoir judiciaire, les sociétés de transport et le service de la justice.
- diminuer la progression des dépenses d'assistance judiciaire.
- contrôler l'efficacité des supports informatiques métiers dans le cadre de la réforme de l'Etat.
- réviser la loi sur le droit de cité et son règlement d'application, la loi sur l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants et son règlement, la loi sur les actes à cause de mort et actes similaires, la loi d'introduction des codes de procédures civile et pénale, l'arrêté fixant le tarif des émoluments des notaires, le règlement d'exécution de la loi sur le notariat ainsi que l'arrêté de nomination des représentants des employés et des employeurs.
- revoir les procédures de réalisation des biens dévolus à l'Etat, de transfert électronique des dénonciations pénales par les Transports publics neuchâtelois et contrôler la gestion du risque pour toutes les activités du service.
- introduire l'utilisation des actes authentiques électroniques.

6.5. Conclusion

L'année 2014 a été mise à profit pour restructurer le service, terminer l'installation de plusieurs supports informatiques tout en traitant un nombre très important de dossiers.

7. SERVICE JURIDIQUE

7.1. Introduction

Le service juridique représente l'entité centrale de l'administration cantonale neuchâteloise pour la fourniture de services juridiques. Il assume également les tâches d'un service de législation. De par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'Etat, les départements et la chancellerie d'Etat. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions, en les faisant bénéficier de ses conseils et de son expertise.

7.2. Gestion

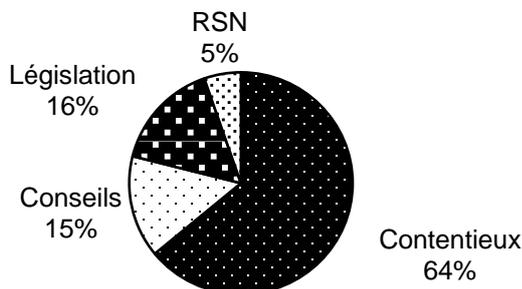
Le service juridique occupe 26 personnes qui se répartissent sur une dotation de 18,3 équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (13,4 EPT) et le secrétariat (4,9 EPT). La majorité du personnel est féminine et travaille à temps partiel. Le service juridique offre ainsi à des personnes disposant d'une excellente formation professionnelle et de hautes compétences la possibilité d'exercer une activité professionnelle intéressante tout en la conciliant avec leur vie familiale.

L'année 2014 a été marquée par le départ, au 31 août, de M^e Alain Tendon qui a officié durant onze ans en qualité d'adjoint au chef du service juridique. Il a été élu juge à la Cour de droit public du Tribunal cantonal. Son successeur a été trouvé en la personne de M^e Thomas de Tribolet, auparavant responsable du service des curatelles de la Ville de Fribourg, entré en fonctions au 1^{er} décembre 2014. Par ailleurs, une étudiante en master de droit a été engagée durant quelques mois afin de remplacer une collaboratrice pendant son congé maternité. Enfin, l'effectif selon la dotation est complété par une apprentie.

7.3. Activités déployées

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, de réclamations et de plaintes; préparation de décisions à la signature des chefs de départements ou du Conseil d'Etat), du conseil et de la législation. Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale et veille à sa cohérence interne. L'importance proportionnelle de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant:

Activités principales du service juridique en 2014



En outre, le service juridique est chargé de l'élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales, ainsi que de la représentation de l'Etat devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Il s'occupe également de la [publication de la jurisprudence](#) en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'Etat et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

Contentieux

Les prestations du service juridique en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (LP) - adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat -, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp).

Les domaines principaux dans lesquels des décisions finales ont été prises ressortent du tableau figurant à la page suivante:

(NB ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes: demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales, décisions en matière d'assistance judiciaire)

<i>Instance</i>	<i>Domaine (code statistique)</i>	<i>Nb d'affaires pendantes au 01.01.14</i>	<i>Nb d'affaires enregistrées durant la période</i>	<i>Nb d'affaires liquidées durant la période</i>
Général	Protection des données et transparence	1	0	
Conseil d'Etat	Aménagement du territoire	31	17	13
	Constructions (LCONSTR)	40	37	36
	Ressources humaines	9	7	5
Chancellerie	Droits politiques	1	4	4
DFS	Communes	3	2	4
	Contentieux- Recouvrement de créances	1	0	
	Santé publique	5	7	2
	Responsabilité civile	8	9	7
DJSC	Autorité inférieure de surveillance LP	8	66	45
	Armes et munitions	1	4	3
	Domaine pénitentiaire	7	22	22
	État civil	2	0	
	Indemnités pour détention injustifiée	3	0	
	Militaire	1	2	3
	Police	8	3	7
	Police du feu		6	2
	Protection civile	2	0	
	Contrôle des habitants		1	
	Ressources humaines	2	6	
DEF	Établissements spécialisés	2	0	
	Enseignement obligatoire	2	3	3
	Enseignement spécialisé	2	8	2
	Formation professionnelle	2	20	11
	Lycées	5	5	8
	Université	5	2	3
	Mineurs et curatelles		2	1
DDTE	Automobiles et navigation	16	61	45
	Domaine public		1	1
	Conservation de la nature		1	
	Économie des eaux	1	3	3
	Énergie		1	
	Faune	3	0	
	Protection de l'environnement	2	9	9
	Registre foncier		1	
	Signalisation routière	12	3	12
	Agriculture	1	2	2
	Affaire vétérinaires	9	6	10
	Commerce et patentes	2	2	2
	Consommation		1	
DEAS	Action sociale	7	21	8
	Assurance-maladie	13	15	21
	Bourses	1	42	38
	Victimes d'infraction	24	22	21
	Emploi	1	3	4
	Main d'œuvre étrangère		2	2
	Mesures d'insertion professionnelle	1	1	
	Migrations	29	58	50
	Registre du commerce	8	9	7
	Surveillance des agences de location	1	0	1
	Surveillance des fondations	2	0	
	TOTAUX	282	497	417

Législation

Le service juridique assume la fonction de **service de législation** de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de normes, tant sous l'angle de la forme que de la légalité. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte en particulier sur les bases légales, et la conformité au droit supérieur cantonal ou fédéral.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires, soit les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil ainsi que les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat.

Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN)

Le service juridique assume la gestion et la publication du recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN). Cette activité implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site internet de l'Etat, mais aussi la mise à jour de l'édition papier (appelée à disparaître probablement à moyen terme) et la gestion des abonnements y relatifs, l'élaboration du répertoire annuel de la législation neuchâteloise, ainsi que la tenue du recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN).

Publication et promulgation des actes du Grand Conseil

Le service juridique assure l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil, en vue de garantir leur entrée en vigueur avec force obligatoire. Ces activités interviennent tant sur support papier (arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'Etat, faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle) que sur le site internet de l'Etat.

Travaux législatifs importants

En 2014 ont démarré les travaux destinés à remplacer la Loi sur l'Université; le SJEN y a été associé étroitement. La nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), et son règlement d'exécution (RLFinEC) ont également bénéficié d'un soutien important du service, pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015. La nouvelle Loi sur la police (LPol), du 4 novembre 2014, a aussi nécessité un engagement important au plan juridique. Enfin, on mentionnera la collaboration importante à la rédaction du Règlement d'exécution des lois sur la police du commerce et sur les établissements publics (RELPCoMEP), du 17 décembre 2014, permettant l'entrée en vigueur simultanée au 1^{er} janvier 2015 des lois correspondantes.

Dans les projets en cours, citons encore la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), ainsi que les travaux d'envergure qu'impliqueront sur le plan législatif et réglementaire les différents aspects de la réforme de l'Etat en cours, en particulier le volet concernant la réforme des institutions.

7.4. Conclusion

L'année 2014 a été riche pour le service juridique, tant par la diversité des matières qui lui ont été soumises, que par les contacts fructueux et enrichissants dont ont pu bénéficier ses collaborateurs avec la plupart des services et entités de l'Etat. À nouveau, on aura pu constater que "tout est juridique", aujourd'hui plus que jamais, et que le besoin d'obtenir un conseil, une validation – ou simplement de se rassurer ? – va croissant. Service central et transversal, le service juridique sent nettement l'augmentation des sollicitations (497 nouvelles affaires contentieuses en 2014 contre 428 en 2013!), et la transformation obstinée de la charge en surcharge. Seules la motivation et la loyauté exemplaires des collaboratrices et collaborateurs du service ont permis ce magnifique – mais parfois éprouvant – exercice.

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1. Introduction

Les activités du service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) sont toujours partagées entre un important volume d'activités opérationnelles, des activités de conseil et d'expertise, et une forte implication dans de nombreux projets internes et transversaux.

Conformément aux objectifs déclarés depuis plusieurs années, d'offrir un meilleur soutien en matière de gestion des ressources humaines (GRH) aux services métier de l'administration, le SRHE modifie et améliore ses prestations au gré de l'aboutissement des projets.

Au centre de nombreux processus transversaux concernant l'ensemble des services métier de l'administration cantonale, le SRHE est particulièrement sensible à la nécessité de permettre aux autres entités de libérer du temps pour leur cœur de métier. Toutefois, le rôle de garant du respect des dispositions légales et réglementaires en matière de GRH impose au SRHE un rôle de supervision et de garde-fou susceptible d'entrer en conflit avec celui de facilitateur.

C'est constamment entre ces deux pôles, quelquefois contradictoires, que les cadres et le personnel du service entretiennent des collaborations constructives avec leurs correspondants au sein de l'administration.

Des efforts de communication et de sensibilisation seront nécessaires au cours des prochaines années, afin que les missions et les développements du SRHE puissent être compris et susciter une adhésion des services et personnes concernés. Il en va notamment ainsi des projets de nouveau système de rémunération, de dématérialisation de nombreuses activités administratives, de formation des cadres et de réduction de l'absentéisme.

8.2. Gestion

La forte implication de l'encadrement et du personnel du SRHE dans de nombreux projets transversaux, ainsi que l'absence de longue durée d'un des cadres du service génèrent des problèmes de disponibilités dans la gestion courante du service, mais la fourniture des prestations reste garantie grâce à un système de suppléance efficace et un investissement professionnel de chaque collaborateur.

Le remplacement, bientôt abouti des dossiers du personnel en version papier par une gestion complètement informatisée des pièces constitutives des dossiers, va remettre en question le mode de traitement des demandes des clients du SRHE. Cette dématérialisation sous forme de gestion électronique de documents (GED) transformera bientôt complètement les flux d'information au sein des secteurs administratifs et comptables du service. Une meilleure efficacité administrative du SRHE et une transparence accrue pour les chefs de service, qui pourront avoir accès aux dossiers personnels de leurs collaborateurs, sont visées.

L'apport constant de personnel en phase de réinsertion professionnelle ou de stagiaires constitue une aide importante et indispensable au SRHE pour assumer ses prestations, tout en permettant à ces personnes de retrouver une confiance qui leur permettra de réintégrer de manière durable le monde professionnel.

8.3. Activités déployées

Projets réalisés

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le SRHE a continué à consolider sa démarche "ProGRHes", visant à moderniser ses outils de gestion ainsi que son organisation, et à concrétiser plusieurs projets.

En début d'année, le SRHE a remanié sa formation destinée aux nouveaux cadres de l'administration et permet au SRHE d'expliquer ses processus internes et ceux liés à la gestion des collaborateurs, afin de faciliter la prise de fonction. La formation s'accompagne de nombreux outils (guides, instructions, formulaires) qui ont vu le jour et été mis en place progressivement ces deux dernières années.

Dans le domaine de la gestion des temps, le SRHE a poursuivi la standardisation des procédures et outils de travail. L'objectif est de disposer à terme d'une chaîne logique, depuis l'acquisition des données des temps jusqu'à leur traitement administratif, afin de réduire au maximum les opérations manuelles et les encodages. Cette stratégie est mise en œuvre depuis 2012.

Dans ce domaine, en début d'année 2014, le SRHE a migré sur Interflex le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). En milieu d'année, le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), le garage de l'Etat et le Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises (CIFOM) ont également rejoint l'outil de gestion Interflex. Depuis près de 2 ans, c'est près d'un millier de collaborateurs qui ont progressivement rejoint ou vont rejoindre l'outil standard de gestion des temps et c'est le même nombre de fichiers ou de feuilles Excel qui ont été supprimés.

L'année 2014 a été également une année particulière pour le SRHE avec l'accompagnement de la police neuchâteloise (PONE) dans la mise en place de son nouvel outil de planification du personnel, de gestion des temps et des indemnités actuellement en pré-production. Pour ce faire, un travail important a été réalisé dans la gestion des données de base dans un but d'uniformisation et de suppression des redondances dans les systèmes existants. La gestion des données de base se réalise depuis la fin de l'année sur le progiciel SAP avec l'abandon progressif de l'outil Access et une interface vers Interflex. Ce projet de planification et de gestion des temps est à bout touchant et le déploiement progressif est planifié courant 2015 pour les 500 collaborateurs concernés.

Dans le domaine de ses processus internes, le SRHE a continué la numérisation de ses dossiers du personnel (GED) débuté en octobre 2013. Les objectifs sont multiples: gestion unique et centralisée, épuration automatique, accès à distance en consultation pour les ayants droits.

A la fin de l'année 2014, près de 3000 dossiers contenant 59'000 pièces ont été numérisés. Le projet se terminera au printemps 2015. En parallèle, le SRHE a testé dans l'outil de GED la mise en œuvre de flux de travail dématérialisé permettant le scannage en amont du processus et la distribution de l'information ou des activités à réaliser directement aux personnes concernées, sans circulation physique du papier. Les premiers tests ont été positifs. Ensuite, la seconde partie du projet, avec pour but la mise à disposition des dossiers aux services et la suppression des dossiers parallèles pourra débuter.

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le SRHE a participé à de nombreux travaux. Sur le projet SIGE (nouvel outil SAP), la conception générale relative aux ressources humaines a été livrée en milieu d'année avec plus d'une centaine de pages précisant les attentes. Les conceptions détaillées ont démarré dès l'automne, avec notamment une participation importante au niveau budgétaire, qui sera le premier lot à réaliser pour la fin 2015.

Pour le projet pilote de gestion des services par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM), le SRHE participe à l'accompagnement de services notamment au travers des outils de formation. Des ateliers d'échanges et de retours ont également permis d'appréhender les difficultés des services concernés et les points d'appui à développer pour 2015.

Pour le projet de la réforme, le SRHE est proactif dans la gestion du changement. Des cartographies de populations cibles et d'actions à entreprendre ont été élaborées en fin d'année et sont en cours de validation, l'objectif étant de soutenir et d'accompagner les changements avec notamment des actions d'information et de formation.

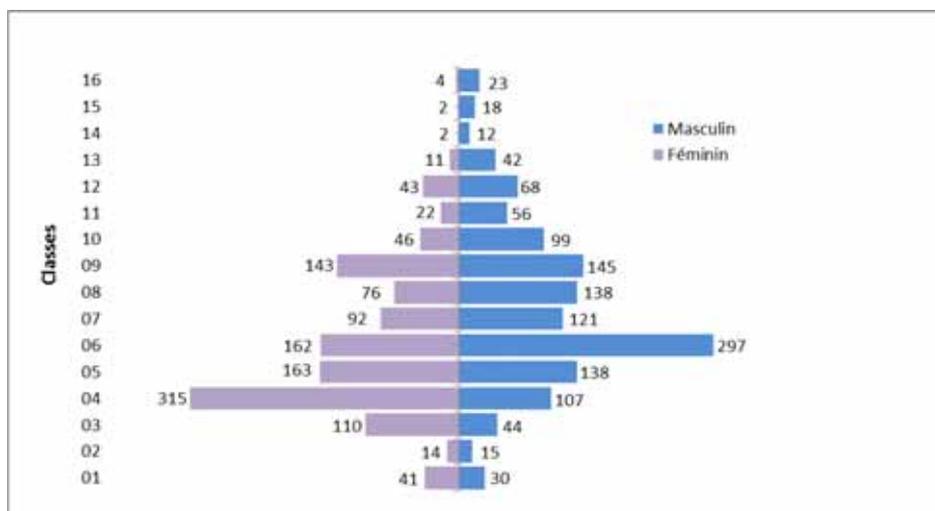
Dans le cadre du processus budgétaire annuel, de nouvelles fonctionnalités techniques ont été ajoutées en début d'année dans le système de budgétisation, permettant une plus grande flexibilité dans les simulations techniques. Cet outil a été fort utile pour la suite des travaux budgétaires. De nouveaux travaux techniques d'améliorations sont prévus début 2015.

Effectif du personnel

décembre 2014 SRHE 01/2015	Effectifs décembre 2014			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2014 en équivalents 100%	Ecart 2014 en équivalents 100%
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF						
Autorités législatives	6	6	12	9.00	8.30	0.70
Contrôle cantonal des finances	6	4	10	8.75	8.75	
Autorités judiciaires	49	60	109	87.50	89.44	-1.94
Chancellerie	23	8	31	27.10	27.10	
DFS	268	128	396	343.52	364.81	-21.29
DJSC	633	218	851	761.86	781.01	-19.16
DEF	130	360	490	342.24	349.31	-7.07
DDTE	279	132	411	364.90	374.37	-9.47
DEAS	191	153	344	291.81	299.82	-8.01
2014	1'585	1'069	2'654	2'236.68	2'302.91	-66.23
2013				2'268.37	2'282.65	
Ecart 2013 -> 2014				-31.69	20.26	
TOTAL MAGISTRATS (sans suppléances)						
Conseil d'Etat	5		5	5.00	5.00	
Pouvoir judiciaire	35	10	45	42.50	41.70	0.80
2014	40	10	50	47.50	46.70	0.80
2013				47.00	47.50	
Ecart 2013 -> 2014				0.50	-0.80	
TOTAL ADMINISTRATION CANTONALE (administratif + magistrats)						
2014	1'625	1'079	2'704	2'284.18	2'349.61	-65.43
2013				2'315.37	2'330.15	
Ecart 2013 -> 2014				-31.19	19.46	

Une nouvelle fois, la rigueur avec laquelle les renouvellements de postes sont gérés, avec notamment une systématisation des remises en question des fonctions existantes, permet de maintenir les effectifs de l'administration cantonale en dessous des limites budgétaires. Certaines difficultés de recrutement, certains phénomènes cycliques ainsi qu'un taux de rotation assez important peuvent expliquer l'écart relativement important entre effectif budgété et effectif occupé à fin décembre.

Politique famille et égalité

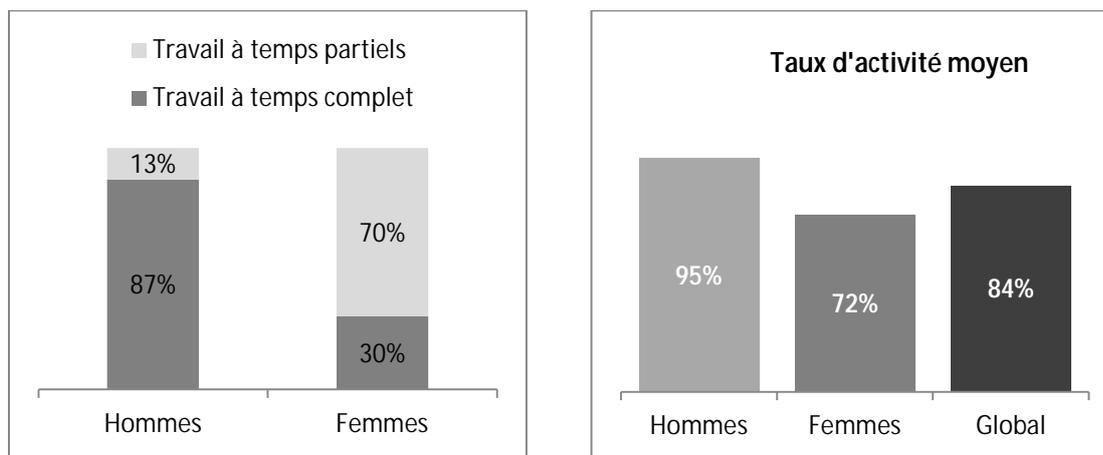


Comparé à 2013, l'image globale de la répartition reste stable, mais nous relevons toutefois une légère augmentation de la représentativité des femmes dans les postes supérieurs (classes 10 à 16). La proportion de femmes sur le nombre de personnes représentées dans ces classes passe de 27.7% en 2013 à 29.02% en 2014.

Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen par sexe

Alors qu'en cinq années, la proportion d'hommes occupés à temps partiel était passée de 10,1% à 13,3%, cette proportion s'est stabilisée entre 2013 et 2014. Du côté féminin, la proportion de taux partiels est restée stable.

Avec un taux moyen d'activité de 84%, l'administration cantonale est très ouverte au temps partiel. Toutefois, le fait que 70% des femmes soient occupées à des taux inférieurs à 100% et que près de neuf hommes sur dix travaillent à plein temps traduit une réalité liée aux valeurs de notre société contre laquelle les mesures incitatives et l'ouverture des employeurs n'a que peu de prise.



Crèche Tic-Tac

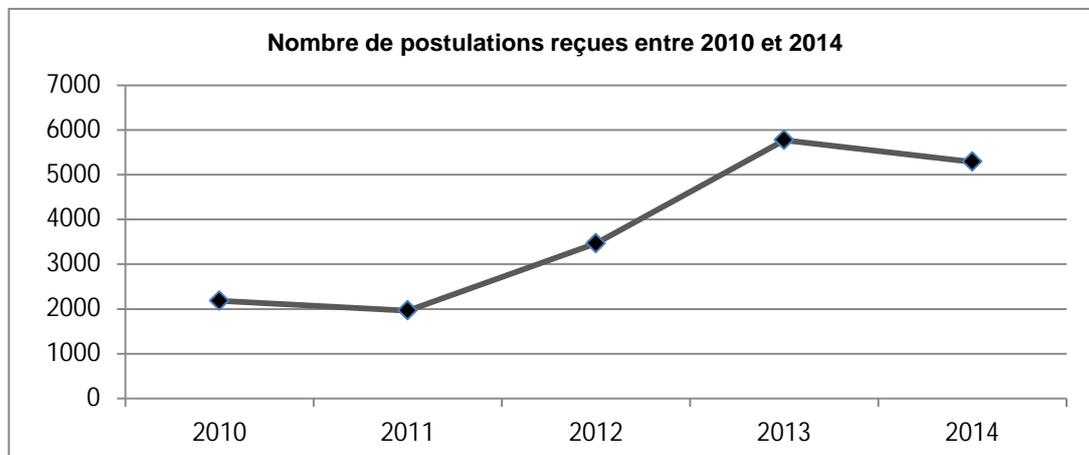
Après une phase de progression de l'effectif des enfants placés dans cette structure d'accueil créée et gérée en partenariat avec la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN), le fonctionnement de la crèche a maintenant atteint son niveau de stabilisation.

Le financement des places d'accueil mises à disposition est assuré d'une part au travers des contributions des parents, fixées selon le même barème que celui des structures subventionnées, et d'autre part au moyen des contributions des employeurs. Ces dernières sont d'ailleurs fortement réduites grâce à l'apport très important du fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial, qui compense une très grande partie des contributions de l'employeur.

Le SRHE est d'avis qu'il convient de maintenir le statut indépendant de cette structure, afin de garantir un nombre de places suffisant aux collaborateurs de l'Etat et de la BCN. Cette possibilité de placement d'enfants répond à un réel besoin en matière de conciliation entre équilibre famille-travail, sans pour autant représenter une charge importante grâce aux contributions du fonds cantonal.

Recrutement

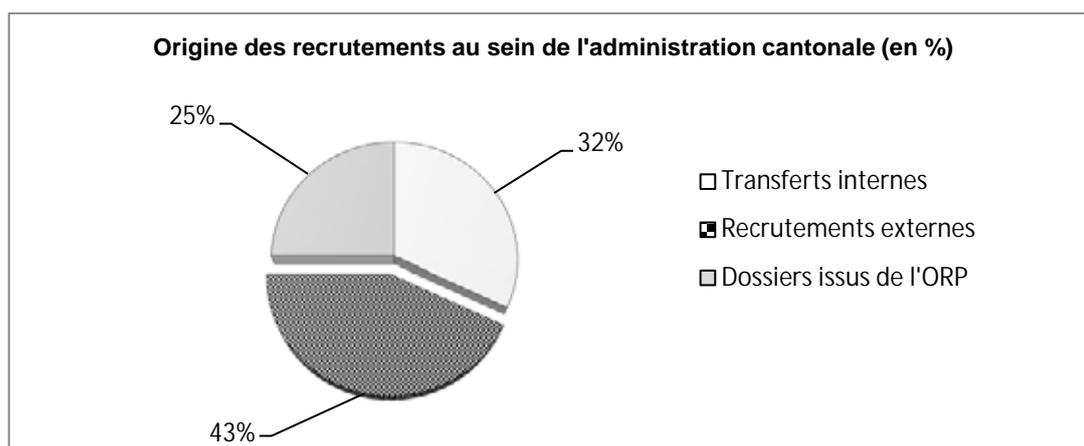
Le service des ressources humaines a publié 163 postes dont un peu plus de la moitié a bénéficié d'une mise au concours dans la presse. Ces mises au concours ont généré le dépôt de 5288 postulations.



L'outil de recrutement électronique mis à disposition des candidats et des cadres recruteurs facilite le dépôt des dossiers de candidature des postulants et rencontre un réel succès. En effet, 66% des postulations sont saisies en ligne par les candidats, alors que 14% sont transmises par courrier postal et 20% par courrier électronique (canal essentiellement réservé aux personnes inscrites au chômage bénéficiant d'une certaine priorité).

Les entités concernées par un recrutement accèdent aux dossiers de candidature uniquement de manière informatisée et leurs responsables bénéficient d'une formation personnalisée, lorsqu'ils doivent pour la première fois accéder à l'outil.

L'accès prioritaire des emplois vacants aux collaborateurs de l'administration, ainsi qu'aux personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP) et de l'office de l'assurance-invalidité (OAI) a permis de réaliser près de 60% des engagements de personnel. Les autres recrutements résultent de mises au concours ordinaires externes.



L'Etat continue en conséquence de jouer un rôle important en matière d'intégration sociale, tout en ouvrant des perspectives de progression intéressantes à ses collaborateurs, sans oublier de s'ouvrir vers l'extérieur.

Traitement des demandes d'engagement de personnel

Depuis 2006, tout remplacement de personnel, tout engagement de nouveau titulaire ou toute compensation de taux d'activité doit faire l'objet d'une demande dite "de dérogation". En 2014, le Conseil d'Etat a procédé à onze reprises au traitement des demandes de dérogations déposées par les services. Le SRHE a procédé à une analyse détaillée et a rendu un préavis pour chacune des 241 demandes traitées durant l'année.

Grâce à ce processus, le Conseil d'Etat dispose d'un moyen efficace et objectif de maîtrise de ses effectifs. De par son implication dans le processus, le SRHE dispose d'informations indispensables à l'accomplissement de nombreuses de ses missions, dont notamment le recrutement et la mobilité interne, les évaluations de fonctions et la rémunération, sans oublier le conseil et l'accompagnement des services en matière d'organisation et de planification du personnel.

Évaluation et classification des fonctions

Administration cantonale

Le processus d'évaluation et de classification des fonctions permet d'assurer l'exploitation du système de rémunération, dont le but est de rétribuer les collaborateurs de l'Etat de manière objective, transparente et équitable.

Les services de l'administration adaptent en permanence leurs ressources à leurs missions et prestations, et il en résulte la remise en question du contenu de certaines fonctions.

Par conséquent, en 2014 le SRHE a évalué et classifié de nouvelles fonctions créées, réévalué des fonctions existantes dont le contenu a été modifié, mis à jour les titulaires des postes, adapté le nombre de postes dans les fonctions-type, etc.

Les chiffres reproduits ci-dessous reflètent le nombre de dossiers soumis en 2014 à validation du Conseil d'Etat.

	Départements						Total	%
	CHAN	DFS	DJSC	DEF	DDTE	DEAS		
Nouvelles fonctions créées	2	0	14	12	4	22	54	18%
Suppressions de fonctions	0	0	8	8	3	10	29	10%
Modifications avec hausse de classe	1	4	0	1	0	0	6	2%
Modifications avec maintien de classe	0	0	3	4	8	4	19	6%
Modifications avec baisse de classe	0	0	0	0	0	0	0	0%
Nouveaux postes créés	1	22	39	30	1	14	107	35%
Suppressions de postes	0	5	33	23	1	28	90	29%
Total	4	31	97	78	17	78		
%	1%	10%	31%	26%	6%	26%		

Communes et institutions paraétatiques

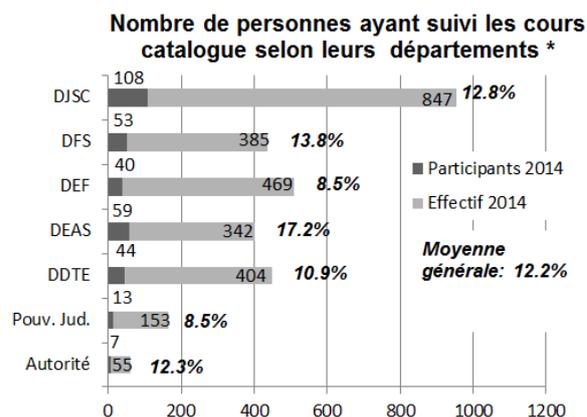
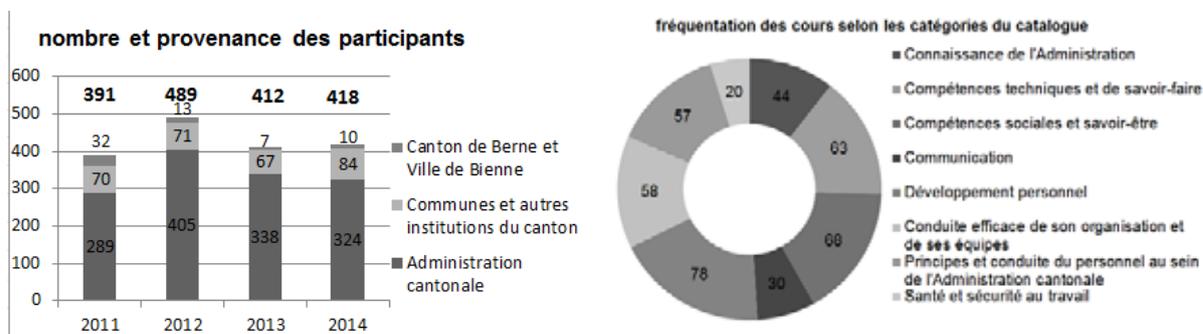
L'année 2014 a été marquée par une diminution considérable de la dotation du secteur en charge des évaluations et classifications de fonctions en raison de l'absence de longue durée de son responsable. Cette absence a conduit le SRHE à mettre de côté, pour des motifs de priorité, les demandes émanant des communes et des institutions paraétatiques. Ainsi, un seul mandat a été pris en compte, relatif à la commune de Lignières. Les travaux effectués ont porté sur la création d'un service technique intercommunal (Cornaux, Cressier, Enges, Le Landeron et Lignières) pour la gestion de l'eau.

Formation et développement du personnel

Bilan de l'année écoulée

Formation continue

La fréquentation des cours en 2014 a été stable en comparaison aux années précédentes. L'offre 2014 comportait 35 cours; 39 sessions de cours "catalogue" ont été organisées et 418 personnes formées. Les cours dédiés spécifiquement à la connaissance des processus RH de l'administration cantonale et à la conduite d'équipe ont représenté un quart de la fréquentation.



* Personnel administratif et magistrats mensuels uniquement

Au niveau de l'administration cantonale, 324 personnes ont suivi une formation, ce qui représente un total de 887,5 jours de travail octroyés pour la formation. En moyenne, 12,2% du personnel administratif et des magistrats a suivi une formation organisée par le secteur formation et développement du personnel.

Les ressources budgétaires ont été allouées de la manière suivante: 64% ont été consacrées cours du catalogue de formation, 23% ont été consacrées au soutien de 42 actions de formations externes et de 6 accompagnements individuels. Les 13% restants ont permis de soutenir 8 accompagnements de service.

De plus, 5 personnes ayant suivi notre filière certifiante ont obtenu un certificat de formation continue en gestion publique.

Formation professionnelle

A la rentrée 2014, l'administration cantonale formait 107 apprentis, dont 61 "employé-e-s de commerce" (57%), et 46 "autres professions" (43%), soit 5 de moins qu'à la rentrée 2013. Le quota minimum de 4% par rapport aux effectifs équivalents plein temps du personnel administratif et d'exploitation est globalement atteint, avec un taux de 5,71% d'apprentis.

De plus, dans le cadre du nouveau système de formation des stagiaires maturité professionnelle commerciale (MPC 3+1), 8 stagiaires ont été engagés et sont formés dans des services de l'administration cantonale depuis la rentrée 2014 pour une durée d'une année.

Points forts

L'équipe du secteur formation et développement du personnel a passablement évolué au cours de l'année 2014. En effet, la responsabilité du secteur formation et développement a changé de mains au 1^{er} juillet suite au départ de l'ancienne responsable. De plus, la partie formation professionnelle s'est renforcée avec l'arrivée, au 1^{er} janvier 2015, d'un responsable des stagiaires MPC 3+1 à 60%. Enfin, une nouvelle collaboratrice a repris dès le 1^{er} octobre le poste de chargée de projet formation laissé vacant suite à la promotion de l'ancienne titulaire à la tête du secteur.

En termes de projets, l'année 2014 a été consacrée à l'optimisation des processus RH du secteur. Une séance d'accueil des nouveaux collaborateurs a été organisée au deuxième semestre et une procédure d'accueil et d'intégration, fruit d'un atelier participatif avec l'ensemble des services, a été élaborée et mise en ligne.

De plus, un effort particulier a été mis sur l'accompagnement et le développement des cadres avec l'organisation de 3 séminaires de management des ressources humaines et la finalisation du référentiel de compétences des cadres. Cet outil a permis d'identifier des pistes de développement à créer et servira de socle pour le recrutement, la formation et de développement des cadres.

Enfin, 2014 a vu la mise en œuvre du nouveau système de formation des stagiaires de maturité professionnelle commerciale (MPC 3+1). Cette introduction a été un succès grâce au partage d'expérience et à la collaboration avec les responsables des apprentis employés de commerce. Des synergies ont été identifiées au niveau des cours interentreprises et des cahiers des charges des formateurs en entreprise.

Perspectives

Le travail d'optimisation des processus RH se poursuivra en 2015 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle directive en matière de formation continue et de développement. Ce document clarifiera les rôles entre les services et le SRHE en matière de formation et de développement et garantira une équité de traitement de l'ensemble du personnel de l'administration cantonale. Un Intranet dédié à la formation et au développement proposant également des ressources pédagogiques et des outils ad hoc sera mis en ligne en début d'année 2015.

De plus, le processus d'appréciation sera optimisé, afin de mieux répondre aux besoins des services et du SRHE.

Enfin, en matière de formation professionnelle, le nombre d'apprentis devrait rester stable alors que l'effectif des stagiaires de maturité professionnelle commerciale (MPC 3+1) devrait doubler. Afin de favoriser les premiers pas dans le monde professionnel de ces jeunes en formation, une séance d'accueil des nouveaux apprentis, toutes professions confondues, et des stagiaires MPC 3+1, sera mise en place à la rentrée scolaire 2015-2016.

Sécurité au travail et gestion de la santé

Commission Santé et sécurité au travail intercantonale (CSST)

L'assemblée générale de la CSST s'est tenue à Lausanne fin 2014 sous la présidence du canton du Valais. Les mesures mises en place pour une nouvelle certification de la solution de branche intercantonale, décrites dans le plan d'action, sont en voie de finalisation et le dépôt du dossier pour cette procédure est prévu pour avril 2015. Dès l'automne 2015, notre administration devra assurer la mise en place du système de santé et sécurité au travail proposé par la solution de branche.

Ergonomie des postes de travail informatisés

Une vingtaine de visites de postes de travail ont été effectuées. Des conseils et explications concernant le réglage correct du matériel, ainsi que des mesures d'améliorations techniques ont été apportées à la satisfaction des collaborateurs. Une bonne collaboration avec le service des bâtiments a permis de remplacer rapidement des éléments de mobilier défectueux.

Vaccination contre l'hépatite B du personnel à risque

En tant qu'employeur, nous nous devons de protéger la santé de nos collaborateurs sur le lieu de travail en application de la loi sur le travail, en particulier les articles de son ordonnance 3.

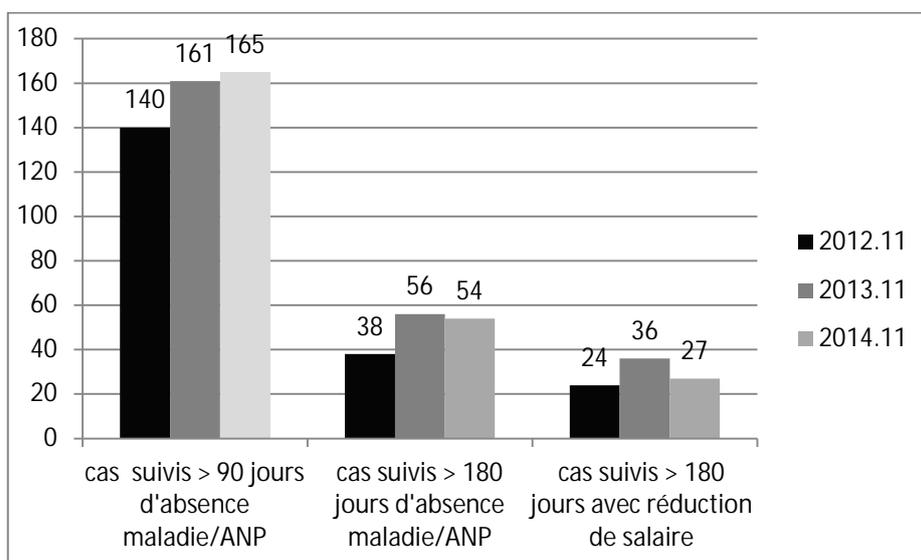
Une communication de la commission fédérale de santé et sécurité au travail rappelle que les employés exposés à un risque accru de se piquer ou de se couper avec des objets souillés par du sang ou qui ont un risque d'être en contact avec du sang ou des liquides biologiques doivent être vaccinés contre l'hépatite B.

Le service pénitentiaire, la police et le service des migrations sont concernés par cette mesure. Les démarches sont en cours, afin de pouvoir proposer la vaccination au personnel concerné au courant du premier semestre 2015.

Appui aux services

Diverses demandes d'informations et de soutien sont parvenues au SRHE durant l'année. Les principales concernaient la protection de la santé des collaborateurs travaillant avec les migrants, la formation aux premiers secours, l'installation de postes de travail ainsi que la sensibilisation aux responsabilités des cadres et des collaborateurs dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

Suivi des absences de longue durée



Sur les 165 cas d'absences de plus de 90 jours/900 jours rétroactif au 30 novembre 2014, il y a 21 cas qui présentent plus de 90 jours d'absences continues dont 17 sont suivi par l'office de l'assurance-invalidité (OAI). Ce suivi AI découle d'une détection précoce faite en 2014 pour 11 de ces 17 cas.

Gestion des absences de longue durée

La gestion des absences répétitives et de longue durée permet une analyse des cas et, si nécessaire, leur annonce auprès de l'AI. Actuellement, dès 30 jours d'absence, une détection précoce peut être envoyée à l'AI et des mesures d'intervention précoce (IP) peuvent être mises en place. Durant l'année, 11 détections précoces ont été annoncées, 24 formulaires employeur ont été remplis à la suite d'une demande de prestations AI. Des mesures d'intervention précoce pour 5 demandes ont été mises en place.

Une formation des cadres, permettant une meilleure prise en charge du suivi des absences sera mise en place dans quelques services pilotes durant l'année 2015. Une réduction du temps de latence avant l'annonce d'une détection précoce, ainsi qu'un soutien à la réintégration des collaborateurs absents sont attendus.

8.4. Perspectives d'avenir

Au-delà de la poursuite des réformes et améliorations de prestations engagées au cours des dernières années, le SRHE sera plus largement impliqué dans de grands projets transversaux. Parmi ces derniers, il convient de citer plus particulièrement les réformes de l'Etat, avec le déploiement d'un nouveau système de gestion de l'information, ainsi que le projet de nouvelle politique de rémunération, dont l'entrée en vigueur impactera plusieurs milliers de fonctionnaires et d'enseignants de notre canton.

8.5. Conclusion

Conscient de la nécessité de constamment se remettre en question pour être en mesure de faire face aux défis d'une administration et d'une société en mouvement, le SRHE continue sa démarche d'amélioration de ses prestations et d'innovation. Par une standardisation de ses procédures, une meilleure disponibilité en termes de support aux services métiers et une plus grande présence en termes de pilotage stratégique et de soutien politique, le SRHE entend se profiler de manière plus intense en tant que service-ressource incontournable de l'administration cantonale.

9. SERVICE CANTONAL DES SPORTS

9.1. Introduction

La promotion du sport, réalisée dans tous les domaines d'activité faisant partie des missions du service, a continué de se développer avec succès.

Depuis 2013, le Prix du mérite sportif neuchâtelois s'est mué en une manifestation d'envergure, visant à donner une meilleure visibilité aux sportifs méritants. Il s'est déroulé cette année à Couvet.

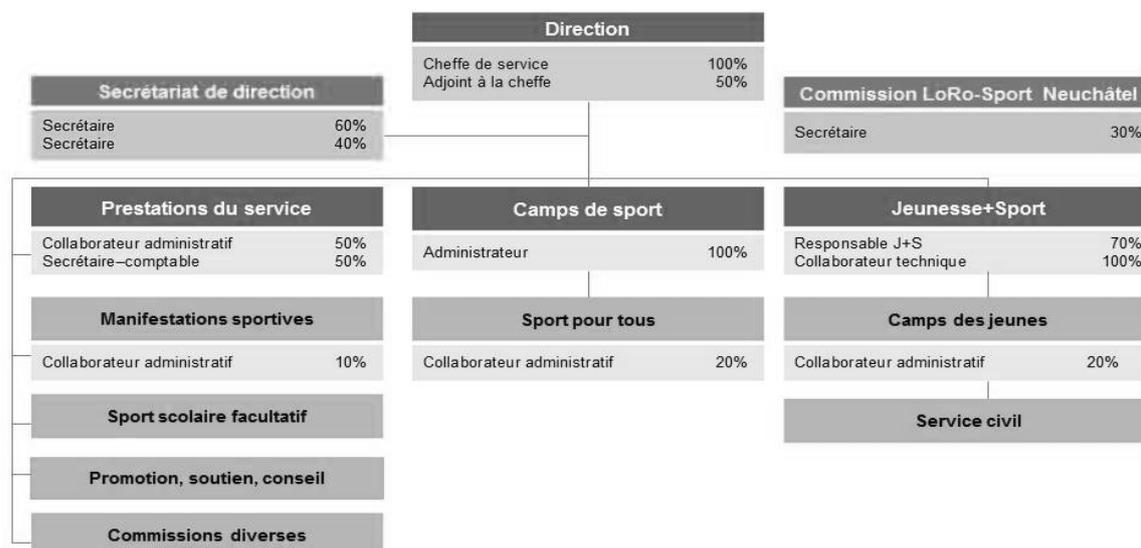
Les principales perspectives d'avenir sont axées sur la communication, la mise en place d'une conception des infrastructures sportives cantonales découlant du développement de l'outil cartographique @gis et du passage à la conduite du service par objectifs et prestations.

9.2. Gestion

Ressources humaines

Au 1^{er} janvier 2014, le service comptait 9 collaborateurs (7 EPT) soit une cheffe de service (100%), un adjoint à la cheffe de service (50%), un administrateur des camps de ski (100%), six collaborateurs administratifs et techniques (450%). Par ailleurs, il peut compter sur la collaboration d'un stagiaire, étudiant au Lycée Jean-Piaget, qui effectue un stage de cinquante-deux semaines.

Organisation du service



Locaux (déménagement)

Le service a déménagé dans de nouveaux locaux, au chemin des Longues Raies 13, à Colombier.

Commission cantonale des sports (CCS)

Suite à une enquête pour diminuer les commissions cantonales, la CCS n'avait plus été activée depuis 2009. Cette dernière a été réintroduite avec la nouvelle loi sur le sport et s'est réunie à deux reprises en 2014.

La CCS est composée de 17 membres représentant les différentes régions du canton, des communes et des milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs. Elle est consultée sur les questions touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises par le département, le service ou tout autre service cantonal ou communal.

Dans le cadre de cette commission, un groupe de travail a été constitué dans le but de présenter quelques propositions concrètes sur le thème d'une meilleure visibilité pour le sport.

9.3. Activités déployées

Éducation physique et sportive

La défense de l'éducation physique est toujours au centre des priorités et fait partie de l'axe "éducation" du concept cantonal du sport. Si les services de l'enseignement du Département de l'éducation et de la famille s'occupent des aspects pédagogiques, le service poursuit sa promotion en participant aux colloques du postobligatoire, à toutes les rencontres organisées par Macolin ou Swiss Olympic, en collaborant avec les écoles, en soutenant les organisateurs de manifestations sportives scolaires, en collaborant avec les associations sportives et en favorisant la promotion du sport scolaire facultatif (prise en charge d'une partie des frais de cours).

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal des leçons pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique.

Pour l'année scolaire 2013-2014, deux écoles ont sollicité un subventionnement (Lycée Jean-Piaget et Lycée Denis-de-Rougemont). Le service a alloué un subside global de 1468 fr. 70.

Cette prestation fait actuellement l'objet d'une réflexion en vue de réorienter de manière plus ciblée le soutien aux bénéficiaires.

Infrastructures

Le service joue le rôle de conseiller en matière de constructions sportives et/ou scolaires au niveau du respect de l'arrêté du 19 avril 2006 concernant l'implantation et la construction des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives, du suivi des projets de construction, des équipements techniques et du respect des normes et d'étude des besoins.

Projet en cours:

- Salles de sports, Centre de la Côte, Peseux;
- Halle de grimpe, Colombier.

Manifestations sportives scolaires

Le service soutient les manifestations sportives scolaires par diverses prestations.

Les disciplines suivantes sont organisées au plan national: le football, le ski de fond, l'unihockey et la journée suisse du sport scolaire.

Ces compétitions donnent l'occasion aux équipes qui se sont qualifiées lors des tournois cantonaux de se confronter sur le plan national.

Les disciplines suivantes sont organisées au plan cantonal: le football, le ski de fond, le ski alpin, l'unihockey, le badminton, le tennis de table, le VTT et le volleyball.

Sports / Arts / Études / Formation

Le service collabore avec les services d'enseignement (obligatoire et postobligatoire) en ce qui concerne l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation (SAEF) destinés aux sportifs de tout niveau et d'élite. Il élabore les critères sportifs que doivent remplir les élèves. Le groupe technique sports-arts-études (SAE) de l'enseignement obligatoire s'est réuni à trois reprises et la commission du degré postobligatoire s'est réunie une fois en 2014. Par ailleurs, à la demande du Département de l'éducation et de la famille, le service a élaboré un projet de règlement relatif au programme sports-arts-études et sport élite dans l'enseignement postobligatoire. Une révision des critères sportifs est en cours d'élaboration.

Midi Tonus

Coordonné par le service et en collaboration avec différents partenaires du canton, le concept Midi Tonus est destiné à offrir à la population, durant la pause de midi, des possibilités diverses de découverte en matière d'activités physiques. Son action s'inscrit dans une optique de promotion du sport, qui vise à inciter les participants à découvrir durant trois mois (12 séances) une activité et ensuite à s'inscrire dans une structure existante en fonction de leurs intérêts.

Une quarantaine d'activités ont été mises sur pied dans trois districts pour chacune des deux sessions, réunissant respectivement 450 et 500 participants, soit un total de 950 personnes pour l'année 2014.

Prix du mérite sportif neuchâtelois 2014

Six lauréats se sont vu remettre le Prix du mérite sportif neuchâtelois 2014 à l'occasion de la neuvième édition qui s'est déroulée jeudi 18 décembre 2014 au Centre sportif du Val-de-Travers, à Couvet. L'athlète Valentine Arrieta a été désignée en qualité de "Sportive de l'année" et l'escrimeuse Pauline Brunner comme "Espoir de l'année". Un prix "Équipe" a été remis à Neuchâtel Xamax FCS. Le jury a également attribué un mérite dans la catégorie du meilleur "Dirigeant, entraîneur ou arbitre" à Jean Tripet, personnalité incontournable dans le domaine du badminton. Il a décerné un prix "Spécial" à Denis Oswald pour son engagement important dans le domaine du sport international, notamment au sein du mouvement olympique et dans les milieux de l'aviron. Quant à l'association neuchâteloise de la presse sportive, elle a attribué le prix "Coup de Cœur" à la joueuse de tennis Conny Perrin. Les prix ont été remis par le conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC), président du jury et par les partenaires et sponsors.

Camps de ski et séjours et week-ends Sport pour Tous

Durant la saison hivernale 2013-2014, 33.983 nuitées ont été enregistrées, soit un recul de 3% par rapport à la saison précédente (35.098 nuitées). Les 7 chalets (3 aux Collons, 3 à Zinal et 1 à Chandolin) ont été occupés à 53% par les écoles neuchâteloises (118.113 nuitées), à 13% par les séjours et les week-ends Sport pour Tous (3666 nuitées), à 9% par les écoles hors canton (3219 nuitées), à 5% par les groupes divers (1697 nuitées) et à 7% par les camps J+S (2413 nuitées).

L'évaluation de la qualité des camps et des séjours démontre que les hôtes ont été très satisfaits des prestations offertes tant au niveau de l'accueil, de l'hébergement, de la pension que de la capacité du personnel à répondre aux demandes qui lui sont adressées. La gestion des chalets a nécessité l'engagement de 21 personnes représentant l'équivalent de 20,4 postes à plein temps sur une durée d'environ 4 mois.

Durant l'été, le projet relatif à l'administration informatisée des chalets a été mis en place. Les documents ont été révisés permettant une diminution de leur nombre. La création d'un site intranet et l'usage de la messagerie électronique rendent l'échange d'information très rapide et améliorent la répartition de la charge de travail administratif.

La centralisation des commandes, processus mis en place depuis 2 saisons, est appliquée à satisfaction. Elle permet de conserver des prix d'achats attractifs auprès des différents fournisseurs et contribue, ainsi à augmenter l'efficacité de la prestation.

Excepté celui de l'Etherolla aux Collons, les baux à loyer des 6 autres structures ont été reconduits pour une période de 3 ans.

Camps de sport J+S BEJUNE

Les 3 camps de ski et de snowboard organisés en 2014 par le service ont permis à 150 jeunes de bénéficier des bienfaits d'une semaine de sport à la montagne et ceci à des prix attractifs.

L'expérience de ces dernières années confirme que ces camps deviennent également la porte d'entrée à la formation de moniteurs J+S ski ou snowboard. En effet, le service accueille régulièrement des candidats qui ont participé à l'un des camps de sport J+S BEJUNE à la formation précitée.

Service civil

Depuis 2006, le service est reconnu comme établissement d'affectation du service civil et peut, à ce titre, engager des civilistes dans le cadre des camps de sport J+S BEJUNE qu'il organise. En 2014, 3 civilistes ont eu la possibilité d'effectuer des jours d'affectation en tant que moniteurs J+S ski ou snowboard.

Jeunesse+Sport (J+S)

Le programme d'encouragement du sport de la Confédération, offre des cours et des camps dans plus de 70 sports et disciplines. Chaque année, plus de 70.000 cours et camps sont proposés à quelque 530.000 enfants et jeunes âgés de 5 à 20 ans.

J+S conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue également, dans les domaines de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre-là, les services cantonaux des sports sont les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils sont responsables de la formation des cadres, des moniteurs, des coaches, des entraîneurs et veillent au respect de la réglementation fédérale.

Bilan des activités J+S

Le canton de Neuchâtel a organisé 65 cours de formation et de formation continue en 2014, auxquels 1369 personnes ont participé.

À ce jour, le canton compte 143 experts J+S, 2453 moniteurs J+S, 300 coaches J+S et 104 entraîneurs de la relève reconnus.

En 2014, les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de plus de 1.350.000 francs représentant 1491 cours répartis en 418 offres.

Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique

Une révision partielle des ordonnances découlant de la loi sur l'encouragement du sport (LESp) du 1^{er} octobre 2012 a été adoptée le 1^{er} octobre 2014. Cette révision a corrigé certaines incohérences constatées après la mise en application de la LESp.

Sport des adultes

Le programme Sport des adultes Suisse (également appelé programme esa) a été lancé par la Confédération en vue d'encourager le sport populaire et le sport de loisirs. Réalisé en collaboration avec des organisations partenaires, il vise à instaurer un standard de qualité uniforme dans la formation des moniteurs.

Le partenariat conclu entre le service et Pro Senectute Arc Jurassien permet d'encourager la formation des moniteurs Sport des adultes par le biais d'un soutien financier versé par le canton.

Ce partenariat permet de compter à ce jour, dans le canton de Neuchâtel, 131 moniteurs Sport des adultes reconnus.

Cool and clean

Le programme national de prévention dans le domaine du sport suisse "cool and clean" milite en faveur d'un sport sain et loyal.

Convaincu de l'importance de ce programme, la Fondation Neuchâtel Addictions, en collaboration avec le service, a engagé depuis le 1^{er} avril 2014, un ambassadeur "cool and clean" à 20%.

Sa mission principale consiste à promouvoir ce concept auprès des clubs sportifs de notre canton et également lors des cours de formation et de formation continue pour les coaches J+S organisés par le service.

Gestion des risques

Le concept pour la gestion des risques consiste à optimiser le contrôle interne, afin d'analyser la possibilité qu'un objectif ne soit pas atteint et de visualiser ce qui pourrait nuire au bon déroulement de processus.

Une liste de prestations et d'activités a été déterminée. Les activités sont qualifiées d'essentielles lorsque les conséquences qu'elles pourraient avoir en cas de dysfonctionnement sont significatives. Les risques ont été analysés et introduits dans la matrice et sont couverts par des contrôles ou de nouvelles procédures.

Les sous-processus sont remis à jour régulièrement en suivant un plan d'action. Cette année, 19 sous-processus ont été créés ou modifiés.

9.4. Perspectives d'avenir

CISIC

Dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur le sport et à l'instar de ce qui se fait au niveau fédéral, le service a initié la démarche, avec la collaboration des partenaires concernés, d'un concept des installations sportives d'importance cantonale. Il favorisera l'implantation de nouvelles infrastructures dans le canton et assurera une répartition coordonnée et équilibrée de ces dernières sur le territoire neuchâtelois.

Agis (@gis)

Cet outil cartographique est maintenant accessible par le public depuis le site du SITN. En 2015, des données plus précises concernant les installations sportives seront introduites selon les besoins des communes qui ont été recensés.

GEM-light

Le service fait partie des services pilotes pour participer à l'introduction d'un système de conduite par objectifs et prestations.

Manifestations sportives

Dans le but de participer à une revalorisation de l'image du canton, une réflexion relative à une politique d'accueil des grands événements sportifs va être menée avec les différents acteurs concernés.

"Maison du sport"

En fonction des besoins des clubs, associations sportives et communes, l'éventualité de la création d'une "Maison du sport" sera envisagée.

9.5. Conclusion

Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport du 1^{er} octobre 2013, ainsi que les objectifs spécifiques fixés pour 2014 ont été atteints.

La communication, principal axe de cette législature, a été renforcée dans tous les groupes de prestations gérés et développés par le service et ciblée au travers des diverses prestations et activités.

La mise en réseau des différents partenaires a aussi été renforcée, notamment par la démarche CISIC, les contacts pris avec les communes pour l'actualisation de l'outil cartographique @gis, l'amélioration du concept SAE et le développement du Prix du mérite sportif en manifestation d'envergure.

10. SERVICE DE LA CULTURE

10.1. Direction

Introduction

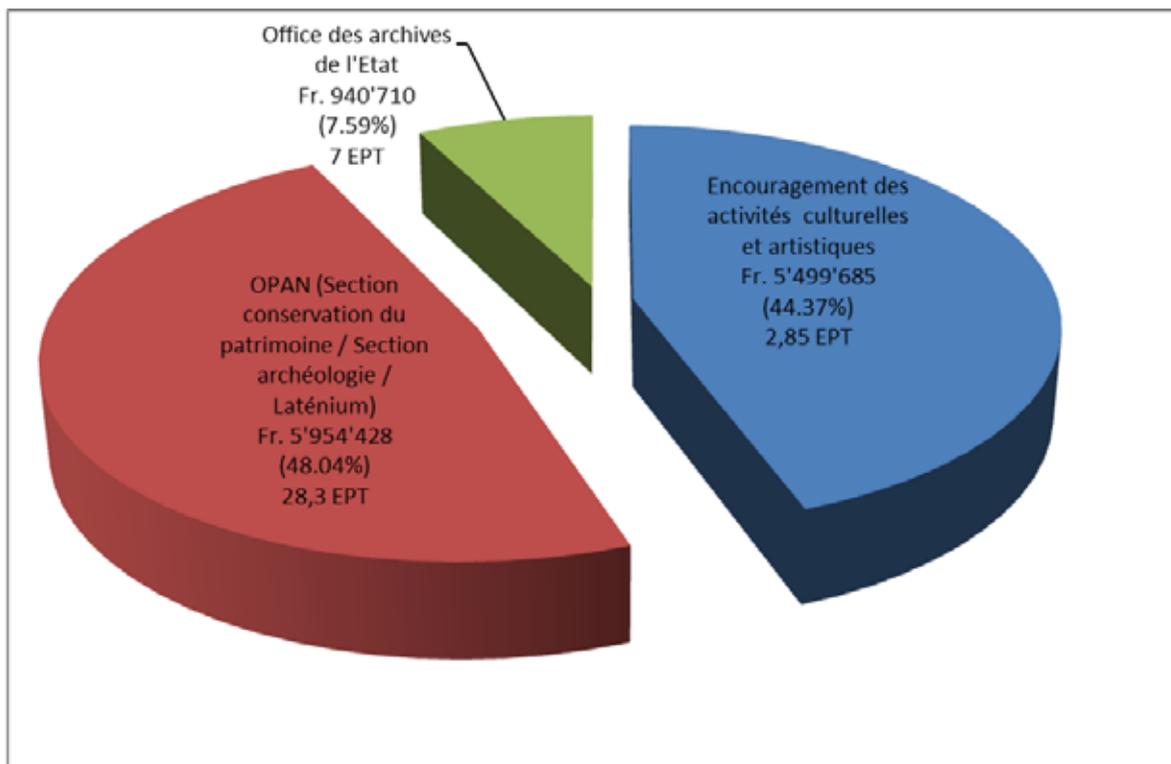
La communication vers l'extérieur a figuré parmi les axes prioritaires du service de la culture en 2014. En effet, il a été jugé opportun de mettre en valeur les activités d'un service qui œuvre souvent dans l'ombre, la lumière étant réservée aux artistes et institutions culturelles. Or, le service s'investit sur de nombreux dossiers et traite plusieurs centaines de requêtes par année. Si, jusqu'en 2012, les décisions positives, qui aboutissaient à des subventions, figuraient dans le rapport de gestion du département, la formule raccourcie de ce document ne contient plus cette liste exhaustive. Le service a entrepris de publier un document qui lui est propre, la brochure *Panorama* (2013). Cette nouvelle publication a permis de présenter les activités du service sous une forme créative, de développer une thématique qui avait fait l'actualité et de revenir en profondeur et en image sur l'année en question tout en rappelant, au passage, le rôle et les missions du service. Une deuxième édition, *Panorama* (2014), revient aussi sur l'année écoulée. Elle est disponible sur le site du service.

Plusieurs dossiers ont trouvé un heureux aboutissement et des institutions ou activités ont été particulièrement mises en valeur au cours de l'année. Ainsi, une solution a été trouvée pour la diffusion dans les Montagnes neuchâteloises de la chaîne audiovisuelle Télévision Objectif Réussir, TOR, grâce à l'intervention conjointe de l'Etat, des Villes et du principal diffuseur neuchâtelois. Au titre des efforts conjoints, il faut également relever la mise en place d'un portail internet d'archives commun pour la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et les Archives de l'Etat. Pour l'office des archives, la validation par le Conseil d'Etat du démarrage des travaux en vue de la construction d'un nouveau centre de conservation a été accueillie avec soulagement. Du côté d'Hauterive, le Laténium a reçu un bel éclairage médiatique grâce à des visites prestigieuses, notamment celles du président de la Confédération, Didier Burkhalter, accompagné de ses hôtes suisses et étrangers.

Le service a participé activement aux séances réunissant, sous la présidence du chef de département, les directeurs des affaires culturelles des Villes et des grandes communes, dans le but de coordonner les politiques culturelles et les projets ponctuels.

Enveloppe financière du service

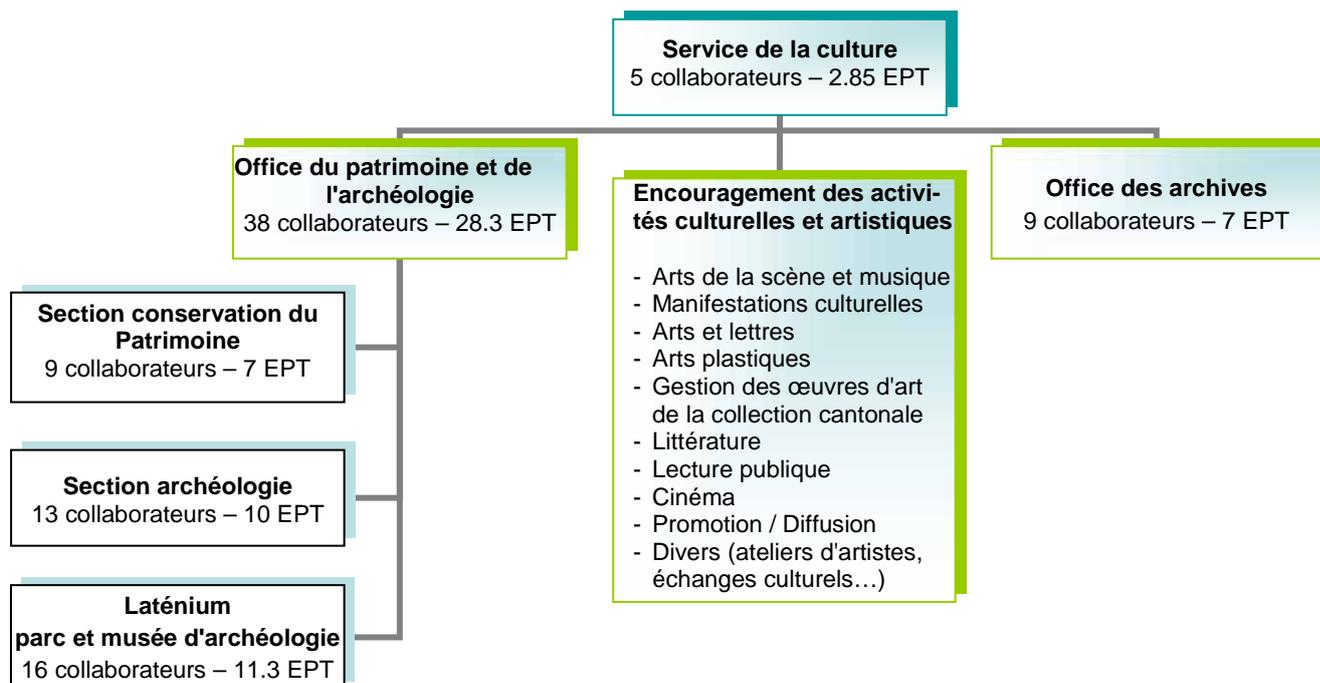
L'enveloppe financière en charges nettes à disposition du service de la culture (budget 2014) s'est élevée à 12.394.823 francs. Le graphe ci-dessous illustre la répartition des moyens financiers mis à disposition des différents secteurs pilotés par le service de la culture:



Gestion

Au cours de l'année 2014, 52 collaborateurs, soit 38.15 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service de la culture. Il convient d'y ajouter les 6 surveillants et 23 guides engagés à l'heure au Laténium.

Organigramme du service de la culture



A la direction du service, qui cumule les missions dévolues à l'encouragement de la culture et la supervision des entités subordonnées, on compte 1 cheffe de service (100%), 1 adjoint (50%), 1

collaborateur scientifique (25%), 2 secrétaires à temps partiel (110%), soit 2,85 EPT, en diminution de 10% par rapport à l'année précédente. Le service recourt également aux services d'un(e) stagiaire dont le poste ne figure pas au tableau des fonctions.

Activités déployées

Dans le cadre de la célébration de l'adhésion du canton à la Confédération en 1814, les manifestations chapeautées par le comité de pilotage du Bicentenaire, dans lequel le service de la culture était représenté, se sont achevées en feu d'artifice, lors du second week-end de septembre. En lien avec la Confédération encore, le service s'est penché avec la plus grande attention sur le "Message quadriennal" concernant la culture et a élaboré les éléments figurant dans la prise de position du gouvernement neuchâtelois.

Au niveau cantonal, les travaux se sont poursuivis notamment dans le délicat dossier des bibliothèques, alors que l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel a conduit le service de la culture à préparer un projet de rapport en vue de l'abrogation, par le Grand Conseil, de la loi sur le cinéma. Les membres de la commission des arts plastiques ont été sollicités pour redéfinir l'arrêté relatif aux portraits des conseillers d'Etat. Ils se sont également penchés sur les conditions d'entreposage de la collection des œuvres appartenant au canton et ont émis des propositions d'amélioration. Dans le domaine des arts plastiques encore, l'œuvre résultant du concours lié à la construction de Microcity a été vernie au mois d'octobre en présence d'un nombreux public. Le service a aussi été approché pour s'associer à la réflexion sur le devenir des œuvres déplacées pour permettre la rénovation du CPLN.

Le service a par ailleurs été invité à faire partie du groupe de travail chargé d'envisager des pistes pour l'avenir du Château de Colombier. Des propositions seront adressées au Conseil d'Etat au printemps 2015.

En ce qui concerne le fonctionnement interne du service, les réflexions ont été focalisées sur la mise en place prochaine d'un guichet électronique des requêtes. En effet, dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles, le service examine plus de 600 requêtes ou dossiers, généralement avec l'appui des membres des commissions concernées. La gestion de ces documents, le suivi des projets et l'accès à de nombreux renseignements d'ordre statistique seront ainsi améliorés à terme.

Ateliers d'artistes

Le service a organisé les concours permettant de sélectionner les 4 artistes neuchâtelois qui ont pu bénéficier d'un séjour de 6 mois soit à la Cité internationale des arts à Paris, soit dans l'appartement-atelier de Berlin.

Diffusion et médiation

Allant dans le sens de la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans le programme de législature, le service a confirmé sa politique de soutien à la diffusion des projets artistiques. Ce type de soutien est destiné à encourager des artistes à faire connaître leur travail à l'extérieur du canton ou de la Suisse et, par là-même, à prolonger la vie de leurs projets.

Au chapitre de la médiation culturelle, il a produit la quatrième édition de l'agenda culturel distribué dans toutes les classes du canton à destination des enfants de 4 à 14 ans. En étroite collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, il a poursuivi ses travaux pour explorer les voies d'un accès de qualité à la culture.

Subventions annuelles

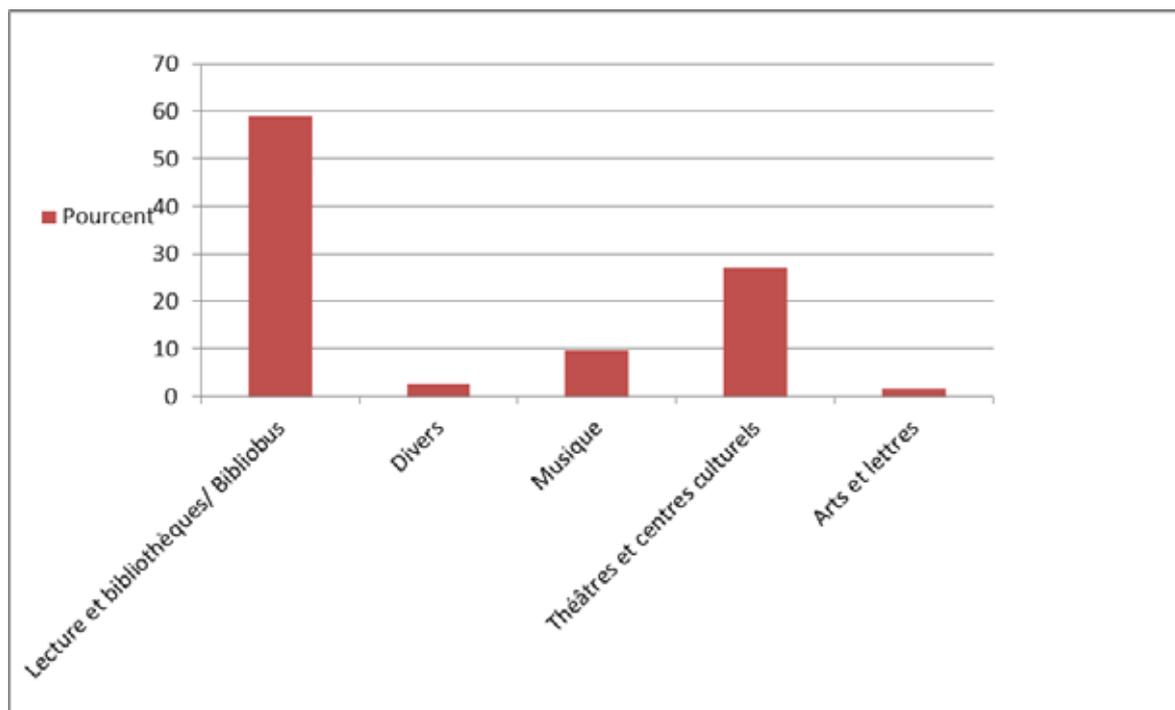
Sur un montant total de 4.309.696 fr. 28, attribués annuellement dans le domaine de la culture, la part prépondérante, soit 2.537.811 francs ou 58,88% du montant total des soutiens, a été allouée à la lecture publique. Les bibliothèques communales, le Bibliobus, ainsi que diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture ont bénéficié du soutien de l'Etat.

En ce qui concerne le théâtre, la danse, les festivals, les institutions culturelles neuchâtelaises, les organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion, les subventions annuelles se sont élevées à 1.165.406 francs.

Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 419.900 francs ont été versées par l'Etat à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 70.691 francs. L'Académie de Meuron, l'Université populaire et l'Institut neuchâtelois ainsi que la médiation culturelle ont également bénéficié de subventions pour un montant total de 115.888 francs ("Divers").

On trouvera ci-dessous un graphe illustrant la répartition des subventions annuelles accordées en 2014:



Subventions ponctuelles et acquisitions par l'intermédiaire du Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques

Pour compléter les subventions annuelles et soutenir la production d'œuvres artistiques ou de manifestations culturelles, l'Etat a alloué des subventions ponctuelles ou des garanties de déficit. Il a également procédé à l'acquisition d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains pour un total de 47.600 francs. Dans le domaine de la littérature, il a soutenu la création littéraire et l'édition par un montant de 57.852 francs. Pour ce qui est des arts plastiques, l'Etat est intervenu pour soutenir des publications et encourager des manifestations.

En outre, pour chacune des disciplines artistiques, l'Etat a veillé à soutenir les démarches qui participaient au rayonnement du canton. C'est dans cette perspective qu'il a apporté son appui à la diffusion des œuvres ainsi qu'à des tournées dans le cadre des arts de la scène.

Le montant total des attributions effectuées par le biais de ce fonds s'est élevé à 313.645 fr. 65 portant ainsi la fortune de ce dernier à 617.924 fr. 97.

Soutien à la création et Fonds d'encouragement de la culture cinématographique

La suppression de la taxe sur les spectacles, au 1^{er} janvier 2014, en Ville de Neuchâtel, a signé le glas de la mutualisation des soutiens des collectivités publiques neuchâteloises dans le domaine du cinéma. En fin d'année 2013, le comité de gestion du Fonds cantonal avait néanmoins alloué un certain nombre de subsides, dans la mesure où les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel devaient encore verser au fonds, en juin 2014, le 40% des taxes prélevées en 2013 sur les billets de cinéma. Ce montant, auquel il faut additionner la contribution cantonale de 185.000 francs, s'est élevé à 160.411 francs soit 24.588 francs de moins que ce qui avait été prévu au budget. Le total des subsides alloués par le fonds s'élève à 387.500 francs, il a fallu prélever 17.500 francs à la fortune du Fonds qui se monte, au 31 décembre 2014, à 62.215 fr. 10.

Perspectives d'avenir

Certains projets ponctuels devraient trouver leur aboutissement à court terme. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour l'abrogation de la loi sur le cinéma sera présenté au cours de l'année 2015. La graine de Palmier devrait pouvoir être plantée, à la bonne saison, si les autorités communales de Gorgier et les autorités cantonales s'accordent sur le lieu le plus propice à sa croissance. La réactivation au 1^{er} janvier 2015 de la commission cantonale des bibliothèques pourrait permettre de profiter de l'état d'esprit positif et constructif, qui a animé jusqu'ici les réflexions des participants du groupe de travail éponyme avec, à la clé, une redéfinition des missions d'envergure cantonale et extra-cantonale des institutions concernées. Quant aux options relatives à l'avenir du Château de Colombier, elles seront évaluées lorsque le mandataire chargé d'en faire l'étude aura remis son rapport, au printemps 2015. Enfin, l'application d'une politique culturelle plus affirmée se fera également sentir dans les mois à venir.

Pour d'autres dossiers, le calendrier est moins resserré. Si les travaux préliminaires en lien avec la construction d'un centre cantonal de conservation démarreront prochainement, l'aboutissement n'est pas prévu avant quelques années. Au cours de cette même période, l'équipe du Laténium mettra graduellement en place de nouvelles installations pour renouveler tant les équipements que l'attractivité du parc et musée d'archéologie.

Il n'est par contre pas prévu de terme pour la concertation et la collaboration avec les grandes communes, ni pour le projet de médiation auprès du jeune public.

Conclusion

La créativité des artistes et des acteurs culturels de notre canton est extrêmement riche et diversifiée. Elle demande à être encouragée et reconnue à sa juste valeur par les collectivités publiques, qui ont remplacé les mécènes de jadis. Alors que le paysage institutionnel évolue et que la pratique des disciplines artistiques se professionnalise, l'Etat devra définir de nouveaux cadres et adapter ses modes de soutien. Il veillera en outre à développer l'intérêt des enfants et de la jeunesse aux nombreuses propositions qui leur sont offertes, tant dans le cadre scolaire que familial.

Dans le domaine de la culture, comme ailleurs, les enjeux dépassent parfois les frontières cantonales. De nombreux projets ou institutions recouvrent déjà des territoires romands et même suisses. Si la culture locale reste une priorité, les collaborations intercantionales et nationales sont de plus en plus à l'ordre du jour. C'est un élargissement bienvenu de notre horizon.

10.2. Office du patrimoine et de l'archéologie

Section Conservation du patrimoine

Introduction

En 2014, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs chantiers de restauration d'envergure et poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a également mené des travaux d'archéologie du bâti dans divers édifices, organisé plusieurs manifestations publiques et visites commentées dans des lieux patrimoniaux et publié diverses études, notamment à l'occasion du bicentenaire de l'entrée du canton dans la Confédération.

Gestion

1 chef d'office et conservateur cantonal (1 EPT), 1 architecte (0.6 EPT), 1 technicien (1 EPT), 1 archéologue médiéviste (0.8 EPT), 2 historiennes des monuments (1.6 EPT), 1 historienne de l'art (0.3 EPT), 1 technicien en archéologie (0.9 EPT), 1 collaboratrice administrative (0.8 EPT) constituent l'effectif de la section.

Activités déployées

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques, parfois avec la section Archéologie. Elles ont concerné en particulier: la Collégiale de Neuchâtel, le Château de Colombier, l'ancienne église Saint-Martin à Cressier, les Prieurés de Môtiers et de Corcelles, l'abbaye de Fontaine-André, ainsi que les bâtiments scolaires et les prisons du canton.

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté de mise à l'inventaire pour: Le Locle: route des Monts 59.

La section a préavisé 244 dossiers de permis de construire et plans de gestion des forêts.

En 2014, 9 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 1.110.968 francs, et 18 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 608.764 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de la justice, de la sécurité et de la culture. Les subventions cantonales versées en 2014 se sont élevées à 599.996 francs. Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 1.019.499 francs.

La section a aussi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour le Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, le cabinet de numismatique du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, les archives de l'Etat et celles de la ville de Neuchâtel.

Les travaux réalisés sur les objets au bénéfice d'une subvention ont été suivis par la section, qui a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques.

La 21^e édition des Journées européennes du patrimoine sur le thème "A table. De la truelle à la fourchette", les 13 et 14 septembre 2014, a offert aux visiteurs une édition inhabituelle, puisque le même week-end, le canton de Neuchâtel célébrait le 200^e anniversaire de son entrée dans la Confédération. L'Office du patrimoine et de l'archéologie a donc choisi d'aller à la rencontre du public du Bicentenaire et de proposer une touche patrimoniale aux manifestations qui se sont déroulées à Môtiers. Ce ne sont pas moins de 3550 visiteurs qui ont eu l'occasion de découvrir ou de redécouvrir un patrimoine neuchâtelois souvent bicentenaire, mais parfois aussi presque bimillénaire.

Les collaborateurs de la section ont en outre mené au cours de l'année des visites commentées de sites ou de chantiers, donné plusieurs conférences et collaboré à la préparation d'expositions.

Perspectives d'avenir

La section achèvera en 2015 la mise à jour du Recensement architectural du canton de Neuchâtel, afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux. Elle participe en outre, au travers de plusieurs dossiers, à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Des publications concernant divers éléments du patrimoine neuchâtelois sont en cours de rédaction.

D'importants chantiers de restauration sont en préparation: l'Hôtel de Ville et la 2^e étape de la Collégiale à Neuchâtel, le musée des Beaux-Arts et la villa Stotzer à La Chaux-de-Fonds, les hangars ferroviaires du Locle, les temples de Môtiers et de Corcelles, par exemple.

Des investigations d'archéologie médiévale se poursuivront en 2015 à l'ancienne église de Cressier, aux Prieurés de Môtiers et de Corcelles, à l'abbaye de Fontaine-André et au Château de Colombier.

Section Laténium, parc et musée d'archéologie

Introduction

Au Laténium, l'année 2014 a été marquée par l'exposition "*Aux origines des pharaons noirs*", conçue en partenariat avec la Mission archéologique suisse au Soudan, et qui a bénéficié d'importants soutiens financiers de Suisse et de l'étranger. Cette exposition mettant en valeur les recherches conduites à Kerma sous le pilotage de l'Université de Neuchâtel a connu un retentissement majeur, comme en témoigne notamment la couverture du vernissage par la chaîne de télévision Al-Jazeera.

Gestion

1 directeur (0.85 EPT), 1 conservateur adjoint (0.8 EPT), 3 conservateurs-restaurateurs (1.5 EPT), 1 collaboratrice scientifique (1 EPT), 2 médiateurs culturels (1.5 EPT), 2 secrétaires (1.55 EPT), 3 employées d'accueil (1.8 EPT), 1 graphiste (0.8 EPT), 1 régisseur (1 EPT), 1 jardinier (0.5 EPT), ainsi que 6 auxiliaires d'accueil et 23 guides-animateurs payés à l'heure selon la demande (notamment le week-end), un conservateur et une médiatrice culturelle en formation continue du Soudan et de Côte d'Ivoire, ainsi qu'un civiliste, une archéologue en placement du service de l'emploi, deux stagiaires gymnasiales (lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont, Neuchâtel) et un grand nombre d'étudiants-stagiaires en archéologie et en muséologie (Université de Neuchâtel) et en conservation-restauration (Haute Ecole ARC Neuchâtel) ont œuvré au profit de la section en 2014.

Activités déployées

L'année 2014 a été rythmée par trois expositions successives: "*Fleurs des pharaons*" jusqu'au 1^{er} mars, suivie par "*Profession archéologue*", une exposition de photographies présentée du 11 avril au 29 juin dans le parc archéologique et réalisée en collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Paris) sur la base d'un partenariat avec treize institutions scientifiques européennes. Enfin, suite à d'importants travaux de réaménagement au rez-de-chaussée du musée, le Laténium a inauguré le 2 septembre l'exposition "*Aux origines des pharaons noirs*", qui retrace le développement de la civilisation en Nubie, des premiers villages jusqu'aux grandes cités royales qui ont rivalisé avec l'Empire égyptien.

Ces manifestations ont connu un succès certain: 393 visites guidées et 224 ateliers organisés cette année (dont 20% en allemand ou en dialecte alémanique), pour une fréquentation en hausse dans le parc archéologique (env. 80.000 visiteurs) mais en baisse sensible pour le musée (34.400 visiteurs), notamment en raison de l'organisation de l'exposition estivale en extérieur.

En sus des travaux courants de restauration, de conservation préventive et d'inventaire, ainsi que des innombrables échanges muséologiques et collaborations scientifiques avec des partenaires suisses et étrangers, on signalera en particulier l'extension du jumelage Laténium-Bibracte-Manching avec deux nouveaux musées (Lattara/Montpellier et Ullastret/Barcelone), la réalisation en Belgique d'une exposition sur l'âge du Bronze palafittique régional ("*Bronziers au bord du lac: Trésors cachés du Laténium*" au Musée du Malgré-Tout, Treignes), la poursuite de projets "R/D" avec l'Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel, le Musée national suisse (Zurich) et la Haute Ecole ARC Neuchâtel (filiales Gestion et Conservation-restauration), de nombreux travaux de formation et de recherche scientifique (Universités de Neuchâtel et de Genève, Fonds national suisse, Union internationale des sciences pré- et protohistoriques, Institut national français de recherches en archéologie préventive, Centre européen d'archéologie nautique, etc.).

Le département de médiation culturelle a créé plusieurs nouveaux ateliers didactiques et a mis sur pied une coopération pédagogique avec les écoles primaires du Val-de-Ruz. Il a par ailleurs organisé, avec le soutien de plusieurs professionnels des univers visuels, un concours photographique destiné à encourager les visiteurs à participer au renouvellement de l'image du Laténium; les travaux des lauréats ont été exposés dans le hall du musée du 17 mai au 6 juillet.

Le riche programme d'événements organisés au Laténium ("*Course aux os*", "*Journée des écoles*", "*Nuit européenne des musées*", "*Journée internationale des musées*", "*Visite des experts*", visites-conférences thématiques "*Ciel mon dimanche!*", visites des dépôts, tables rondes sur la bande dessinée antique, etc.), a mobilisé de manière répétée l'équipe de médiation et de nombreux prestataires externes (contes et légendes, expérience d'écriture, démonstrations d'archéologie expérimentale, spectacles théâtraux et projections de films, conférences publiques, restauration, etc.), avec le soutien de collaborateurs des trois sections de l'OPAN.

Perspectives d'avenir

Le vieillissement du Laténium représente un défi majeur pour ces prochaines années. Suite aux efforts consentis actuellement pour le remplacement des installations techniques obsolètes (sécurité, domotique, étanchéité, éclairage, hardware audiovisuel, etc.) avec le soutien du service des bâtiments de l'Etat, il s'agit désormais de contrer la surcharge des dépôts par le biais d'une réorganisation planifiée en collaboration avec l'archéologie cantonale, de revaloriser le parc archéologique du Laténium pour en faire une véritable "exposition en plein air", et surtout de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement des contenus muséographiques et des dispositifs scénographiques.

Section Archéologie

Introduction

Durant l'année 2014, la section Archéologie s'est focalisée sur la thématique lacustre, plus précisément sur les sites palafittiques inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Etat de Neuchâtel, par l'intermédiaire de l'OPAN, est tenu d'assurer la protection, la conservation et la promotion de son patrimoine lacustre, conformément aux exigences de l'UNESCO. Dans cette perspective, trois arrêtés du Conseil d'Etat ont été promulgués le 7 mai 2014, visant l'interdiction de la navigation, l'ancrage et la plongée sur trois sites classés (Saint-Aubin, Gorgier, baie de Bevaix). En outre, la vaste station de Gorgier/Les Argilliez a fait l'objet de relevés topographiques (près des trois quarts du village, à savoir 2800 pieux, ont été cartographiés). Enfin, les observations ponctuelles sur les sites immergés ont également permis de faire de nouvelles découvertes, notamment au large de La Tène, où une nouvelle station est apparue, du moins un bâtiment daté par la dendrochronologie de 2630 av. J.-C.

Gestion

L'effectif de la section compte 1 archéologue cantonale (1 EPT), 5 archéologues (4.2 EPT), 1 archéologue chargée des inventaires (0.8 EPT), 1 archéomaticien (1 EPT), 1 technicien de fouilles (1 EPT), 1 dendrochronologue (1 EPT), 2 spécialistes des sciences naturelles (0.6 EPT) et 1 photographe (0.4 EPT).

S'y ajoutent plusieurs collaborateurs au bénéfice de contrats de droit privé dont le financement est assuré par la Confédération (second crédit complémentaire de l'OFROU): 1 archéologue (1 EPT), 1 spécialiste des sciences naturelles (0.4 EPT), 1 photographe (0.4 EPT), ainsi que 2 infographistes-dessinatrices (1.7 EPT).

Activités déployées

L'année 2014 a été ponctuée de plusieurs opérations de terrain menées conjointement avec la section Conservation du patrimoine: interventions de sauvetage aux Prieurés de Môtiers et de Corcelles; fouille-école dans l'ancienne église Saint-Martin à Cressier, planifiée sur plusieurs années en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Lausanne. En marge de ces investigations, plusieurs opérations de sondages de diagnostic et de surveillances de chantiers ont été effectuées sur le Littoral et dans les Vallées; des interventions qui n'ont pas nécessité la mise en place de chantiers de sauvetage et qui, par conséquent, ont permis de fixer les priorités sur d'autres tâches et missions de la section:

- élaboration de la carte archéologique – recensement systématique des découvertes archéologiques du canton de Neuchâtel – focalisée sur la zone de l'Entre-deux-Lacs, en complémentarité avec les études en cours des sites de La Tène et des Piécettes à Marin, ou encore des Prés du Chêne à Cornaux.

- lancement de l'élaboration proprement dite, ou du moins de certains travaux préparatoires relatifs aux fouilles réalisées ces dernières années à Colombier (sites de Crêt des Coutures et des Plantées de Rive). L'étude du tumulus des Plantées de Rive est placée dans les priorités. Il est en effet question de le reconstituer à court terme dans le parc du Laténium, aux côtés du tumulus déjà existant.

Depuis fin 2013, la grotte de Cotencher, l'un des sites archéologiques les plus populaires auprès des Neuchâtelois, a dû être fermée au public, aussi longtemps que la sécurité des visiteurs n'est plus assurée; en effet, une importante dégradation des infrastructures internes y a été constatée. Ainsi, cette situation est à l'origine d'un nouveau projet de valorisation du site qui s'articule en plusieurs volets: le premier, prioritaire, est l'assainissement et la sécurisation de la grotte. Il s'agira également d'établir un bilan des connaissances du site et de mettre en place une signalétique propre au lieu et également en réseau avec d'autres sites archéologiques ou naturels du canton. La réalisation d'une brochure de vulgarisation destinée à un jeune public (écoles) est également en cours de réflexion. Pluridisciplinaire, ce projet piloté par la section Archéologie de l'OPAN mobilise les compétences de plusieurs organisations associatives, institutionnelles ou d'autres services de l'Etat.

Grâce au second crédit complémentaire octroyé par l'OFROU (programme 2011-2015), l'équipe chargée des éditions de la série *Archéologie neuchâteloise* a assuré la réalisation de deux volumes importants, dont les retombées scientifiques dépassent largement les frontières nationales:

- *Saint-Blaise/Bains des Dames, 5. Haches et haches-marteaux en roches tenaces. De l'utilitaire à l'affichage social au Néolithique final.* (AN 52).
- *Le site magdalénien de Monruz, 3. Acquisition, traitement et consommation des ressources animales* (AN 49).

Perspectives d'avenir

Une page de l'histoire de l'archéologie neuchâteloise se tourne à l'horizon 2015/2016, avec la fin du soutien financier de la Confédération (OFROU), qui a fourni au canton l'opportunité exceptionnelle de mener des recherches archéologiques d'envergure dans le cadre de la construction de l'autoroute A5. Trois études majeures, en cours de traitement, seront encore valorisées grâce à leur publication dans la série *Archéologie neuchâteloise*. Au terme de quelque 40 ans de travaux extraordinaires, et en réponse aux moyens considérables consentis par la Confédération, il incombe désormais au canton de mettre en œuvre le conditionnement, le tri et l'archivage d'importants fonds documentaires, qui seront progressivement inventoriés dans les dépôts du Laténium, en concertation avec les autres sections de l'OPAN.

10.3. Office des archives de l'Etat

Introduction

En 2014, l'office des archives de l'Etat a été fortement sollicité dans l'accomplissement de ses tâches ordinaires (hausses significatives du nombre de lecteurs et des demandes de recherches, ainsi que du volume de versements d'archives), alors même qu'il traversait une longue période en sous-effectif en raison de plusieurs mutations de personnel. Cette situation a généré quelques retards dans l'avancement des projets en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'archivage (archivage numérique et nouveau centre cantonal d'archives).

Gestion

L'OAEN compte 9 collaborateurs fixes pour 7 EPT. Les deux postes d'agents en information documentaire à temps partiel (60 et 80%) ont été repourvus avec l'engagement de deux nouveaux collaborateurs, de même qu'un des deux postes de gestionnaire d'information dont le taux a été réduit à 30% (-0,2 EPT).

L'office forme deux apprentis agent en information documentaire sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 2 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 41 jours.

Il a aussi fait l'objet d'un audit du contrôle cantonal des finances portant sur la vérification des comptes de l'exercice 2013.

Activités déployées

L'OAEN a procédé à 22 visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales. Par ailleurs, un calendrier de conservation des archives judiciaires a été élaboré en collaboration avec le pouvoir judiciaire, afin d'harmoniser les pratiques des différents greffes en la matière.

L'office a réceptionné 34 versements d'archives administratives et 12 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 420 mètres linéaires. Il a également autorisé 28 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt historique ni juridique pour un total cumulé de 353 mètres linéaires.

10 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Un lot d'environ un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. Les opérations de microfilmage du fonds des *cartons bleus* (chancellerie d'ancien régime) se sont poursuivies et ont porté sur plus de 33.000 prises de vue.

La bibliothèque des archives s'est enrichie de 128 nouveaux ouvrages en 2014. 282 notices supplémentaires ont été saisies dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO). 124 ouvrages ont été prêtés à l'extérieur.

En 2014, l'OAEN a accueilli 240 lecteurs en salle de lecture pour un total cumulé de 916 journées de travail en salle de lecture. 8351 documents ont été communiqués. L'office a répondu par écrit à 466 demandes de recherche. Il a également mené 7 visites guidées pour un total de 88 visiteurs.

En partenariat avec la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, l'office a mis en ligne un *Portail des archives neuchâteloises* (www.archivesne.ch), offrant désormais au public la possibilité d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

Dès le printemps 2014, des mesures organisationnelles et prévisionnelles ont été prises, afin d'offrir aux personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance un accès facilité aux dossiers les concernant et d'éviter que ceux-ci ne soient détruits.

L'OAEN a monté deux petites expositions dans ses propres locaux. La première abordait la période de la Première Guerre mondiale par le biais des cartes postales. La seconde, organisée en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, était consacrée à la « Renaissance à Neuchâtel ». Plusieurs pièces d'archives ont par ailleurs été prêtées temporairement au Musée de la Vigne et du Vin à Boudry (expo « Vignes, vin et grandes familles »), ainsi qu'au Musée de la Sagne (expo « Jeux de bornes »).

Tout au long de l'année, l'office a participé activement aux commémorations du bicentenaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération, tant dans la sélection des projets que dans l'accompagnement et la réalisation de certains d'entre eux (en particulier les projets de publication et de films).

Perspectives d'avenir

Au courant de l'année 2014, l'office des archives, le service informatique de l'entité neuchâteloise et l'office d'organisation ont défini conjointement un modèle de gouvernance concernant le projet de mise en œuvre de l'archivage numérique dans l'administration cantonale. Le projet démarrera au printemps 2015, sous réserve de sa validation préalable par le Conseil d'Etat.

L'office a initié, en collaboration avec le service des bâtiments de l'Etat, un projet visant à doter à moyen terme les Archives de l'Etat d'un nouveau bâtiment conforme aux exigences légales et aux normes professionnelles, et couvrant l'ensemble des besoins de stockage pour les prochaines décennies. Une demande de projet sera soumise à cet effet au Conseil d'Etat au courant de l'année 2015.

Conclusion

En dépit de la longue période en sous-effectif auquel il a dû faire face en 2014, l'OAEN a été en mesure d'accomplir ses tâches courantes et d'achever un important projet (mise en ligne du portail d'archives). En revanche, les projets d'archivage numérique et de nouveau centre cantonal d'archives n'ont pas pu être avancés à satisfaction. Ces prochaines années, des efforts devront être consentis et les moyens nécessaires garantis, afin que ces deux projets, indispensables à l'accomplissement des missions légales de l'office, puissent être menés à bien.

11. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

11.1. Introduction

Mission

Le service coordonne les activités de l'office des poursuites et de l'office des faillites en matière de gestion financière, ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs.

Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'office des poursuites et de l'office des faillites, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

Contexte global

Le bilan de cette année 2014 est contrasté avec une évolution variable des volumes. Si le nombre global des faillites est en recul, il n'en va pas de même pour les poursuites dont la tendance repart à la hausse.

L'événement majeur pour cet exercice aura été la mise en œuvre du projet *e-LP 2.0* coordonné par la Confédération dans le courant du mois d'août. Après une première version installée en 2011, qui permet le traitement électronique des réquisitions de poursuite via une plateforme gérée par l'office fédéral de la justice (OFJ), cette évolution permet aujourd'hui de recevoir par ce même biais les réquisitions de continuer de même que les demandes d'extraits du registre des poursuites. Ce dernier a par ailleurs été uniformisé pour l'ensemble de la Suisse. Bien que l'installation de ce module ait posé un certain nombre de problèmes techniques, il convient de préciser que Neuchâtel a été le premier canton romand à répondre aux exigences fédérales en la matière.

Nonobstant ce progrès, le système informatique de l'office des poursuites – développé par un fournisseur externe – demeure instable et subit de fréquentes mises à jour, afin de pallier à de nombreux défauts malheureusement détectés par les utilisateurs. Ces défauts affectent particulièrement le secteur de la comptabilité qui doit fournir d'importants efforts pour rétablir une situation normale.

On note l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 d'une importante modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) concernant la procédure d'assainissement: articles 4a, 56 et 219 (pour l'exécution forcée spéciale). Contrairement au projet du Conseil fédéral, la modification votée par le parlement ne supprime pas l'exercice du droit de rétention du bailleur de locaux commerciaux (art. 283 et 284 LP) ni celui de la communauté des copropriétaires par étage (art. 712k CC). Ces nouvelles dispositions concernent essentiellement la procédure concordataire et n'ont pas eu d'effet direct sur la pratique des offices de poursuites et de faillites mise à part l'abrogation du privilège institué le 1^{er} janvier 2010 en faveur des créances de la TVA (art. 219 al. 4 – Deuxième classe – let. e).

11.2. Gestion

Ressources humaines

La dotation n'a pas subi de modification en 2014 avec 56,7 emplois plein temps (EPT) toujours ainsi répartis: 2 EPT pour la direction du service, 14,8 EPT à l'office des faillites et 39,9 EPT à l'office des poursuites.

Malgré une pression toujours croissante et des relations avec les usagers parfois conflictuelles, la rotation du personnel a diminué avec 4 démissions ou résiliations contre 8 lors de l'exercice précédent. Compte tenu des contraintes liées aux règles sur le remplacement du personnel, ces départs ont tous été pourvus par des mutations internes, la mobilité interne ou via le service de l'emploi. Il convient toutefois de souligner les difficultés de recruter par ce biais des personnes possédant des connaissances de base dans le domaine de l'exécution forcée. L'engagement des collaborateurs pour la fonction d'huissier présente notamment des difficultés spécifiques.

L'office des poursuites doit toujours faire appel à un nombre important d'auxiliaires placés par l'office des emplois temporaires. En moyenne, entre 10 et 15 de ces collaborateurs temporaires contribuent au fonctionnement de cette entité.

Une nouvelle session de formation sur les bases de la poursuite et la faillite, conjointe avec le canton du Jura, s'est déroulée sur 8 journées, de septembre 2013 à juin 2014, alternativement à Neuchâtel et Bassecourt. 14 candidats, dont 5 de nos offices ont réussi l'évaluation finale.

Organisation

En application de la LP et conformément à la mission déléguée par la loi d'introduction de la LP, le service a procédé à quatre inspections en 2014: deux à l'office des poursuites (siège et agence) et deux à l'office des faillites. La qualité des prestations et la sécurité des transactions ont essentiellement été examinées. Il en ressort que la situation de l'office des faillites demeure bonne. Par contre, eu égard aux difficultés rencontrées avec son système informatique, l'état de l'office des poursuites est plus difficile notamment dans son secteur de la comptabilité.

Un groupe des praticiens de la LP a été constitué en 2014 sous l'égide du service de haute surveillance en matière de poursuites et faillites de l'OFJ. Deux cadres du service y participent régulièrement pour traiter de divers sujets dont l'uniformisation des procédures, la communication électronique ou encore les formulaires fédéraux. D'autres collaborateurs ont aussi assisté ou contribué à différents séminaires et conférences.

Le service a été associé à deux consultations sur des projets de modifications législatives. L'une d'elles concernait la publication des mesures de protection des adultes. Compte tenu des futures responsabilités envisagées pour la communication de ces mesures via l'extrait du registre des poursuites, il a été émis les plus vives réticences sur l'applicabilité de cette initiative parlementaire.

Dans la perspective de sa fermeture, l'office du registre foncier, au Locle, n'assume plus la mission d'antenne de l'office des poursuites depuis le 1^{er} juillet 2014. La prestation qu'elle fournissait, à savoir l'extrait du registre des poursuites, ne nécessite toutefois pas forcément un déplacement sur l'un des sites de l'office des poursuites, à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel. Elle peut en effet être facilement obtenue sur simple requête par courrier postal ou électronique ou encore instantanément et en tout temps via le Guichet unique. De plus, une collaboration avec La Poste permet d'offrir depuis cet été une alternative supplémentaire pour le dépôt d'une demande d'extrait (pour son propre compte) dans tous les offices postaux du canton, selon le même procédé que pour l'extrait du casier judiciaire.

7666 cyberprestations du domaine des poursuites ont été fournies en 2014 aux usagers via le Guichet unique. Elles concernaient essentiellement la situation du débiteur (5622) mais aussi l'extrait du registre des poursuites (1673), la situation du créancier (344) et le dépôt d'une réquisition de poursuites (27). Le nombre de ces prestations qui sont disponibles depuis 2007 progresse régulièrement année après année.

La fréquentation du site internet du service est également importante mais subit un fléchissement relativement important en 2014 avec 38.573 visites (49.602 en 2013).

L'office des poursuites et celui des faillites ont procédé à 145 dénonciations pénales, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 du code pénal suisse, soit une hausse de 46,46% par rapport à 2013 (99). Dans le détail, on en compte 108 pour l'office des poursuites (contre 70 en 2013) et 37 pour l'office des faillites (contre 29 en 2013). L'augmentation constatée n'est toutefois pas le reflet d'un accroissement de la criminalité économique mais plutôt d'un rattrapage dans le domaine des poursuites. Des rencontres régulières sont aussi organisées avec le Ministère public afin de cibler les signalements en lien avec la politique criminelle définie par le procureur général.

11.3. Activités déployées

Office des poursuites

L'année 2014 a été essentiellement marquée par une augmentation du volume total des réquisitions reçues (+2,35% par rapport en 2013) et par une nouvelle configuration du commandement de payer uniformisé suite à l'introduction de la norme *e-LP 2.0*.

Dans ce cadre-là, l'office a constaté une forte implication du personnel permettant de faire face à une augmentation de +1,77% de commandements de payer émis (90.793) et de +3,62% de réquisitions de continuer la poursuite enregistrées (76.732) par rapport à 2013 et ceci malgré encore d'importants problèmes liés à son logiciel informatique installé en 2011.

Concernant les 99.833 réquisitions de poursuites reçues (dont 9040 rejets), 46.848 ont été traitées par la voie électronique, soit +5,69% par rapport à 2013. Selon les chiffres fournis par l'OFJ, le canton de Neuchâtel se situe en 5^e position au niveau Suisse pour la fréquence d'utilisation de la plateforme *e-LP*.

L'office a aussi délivré 46.119 extraits et autres attestations, soit +12,08% qu'en 2013, dont 1655 ont été directement traités par les antennes du Locle (jusqu'au 30 juin), du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz. Par contre, pour les actes de défaut de biens, l'office en a délivré moins qu'en 2013, soit un total de 54.118 (-4,34%).

Avec une situation économique sociale difficile pour certains de nos concitoyens, la pression demeure forte sur l'office des poursuites. En plus des volumes à la hausse, la pression tant de la part des débiteurs que des créanciers s'accroît. La complexification des procédures contribue également à ralentir le traitement des dossiers.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2013	2014	Variation
Total des réquisitions enregistrées	166.467	170.379	+2,35%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	89.211	90.793	+1,77%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	74.045	76.732	+3,62%
- dont comminations de faillites	2.002	1.751	-12,53%
- dont réquisitions de vente	1.209	1.103	-8,76%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières:

Rubriques	2013	2014	Différence
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	53	58	+5
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	21	35	+14
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – sans gérance)	33	56	+23
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	30	44	+14

Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	15	10	-5
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	46	47	+1
Total des dossiers clôturés	49	60	+11
- dont dossiers réalisations	25	47	+22
- dont dossiers CDP – gérance	1	2	+1
- dont dossiers CDP – sans gérance	23	11	-12
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	58	60	+2
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	35	43	+8
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	56	92	+36
Ventes aux enchères effectuées	14	11	-3
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	1.215.178.-	926.047.-	-23,79%

Office des faillites

L'office des faillites traite l'ensemble des faillites et liquide toutes les successions répudiées ou insolvable prononcées dans le canton. Il agit également pour le compte des offices des faillites d'autres cantons (commissions rogatoires). Il fonctionne aussi en tant qu'antenne de l'office des poursuites et peut, à ce titre, délivrer des attestations ou fournir des renseignements.

En 2014, le nombre de faillites a globalement baissé d'environ 8% soit approximativement dans la moyenne suisse de -9% (selon Étude Bisnode D&B, 27 janvier 2015). Cette baisse concerne surtout les faillites des personnes physiques et morales inscrites au registre du commerce avec une diminution de 58 dossiers en comparaison de l'année précédente. En revanche, le nombre de successions répudiées progresse dans une proportion de plus de 12%, ce qui représente plus de la moitié des dossiers enregistrés durant l'année. Les causes de cette augmentation sont essentiellement économiques - lorsque l'endettement du défunt est important - mais peuvent également être cherchées au travers de l'évolution de la société et de l'éclatement de la cellule familiale.

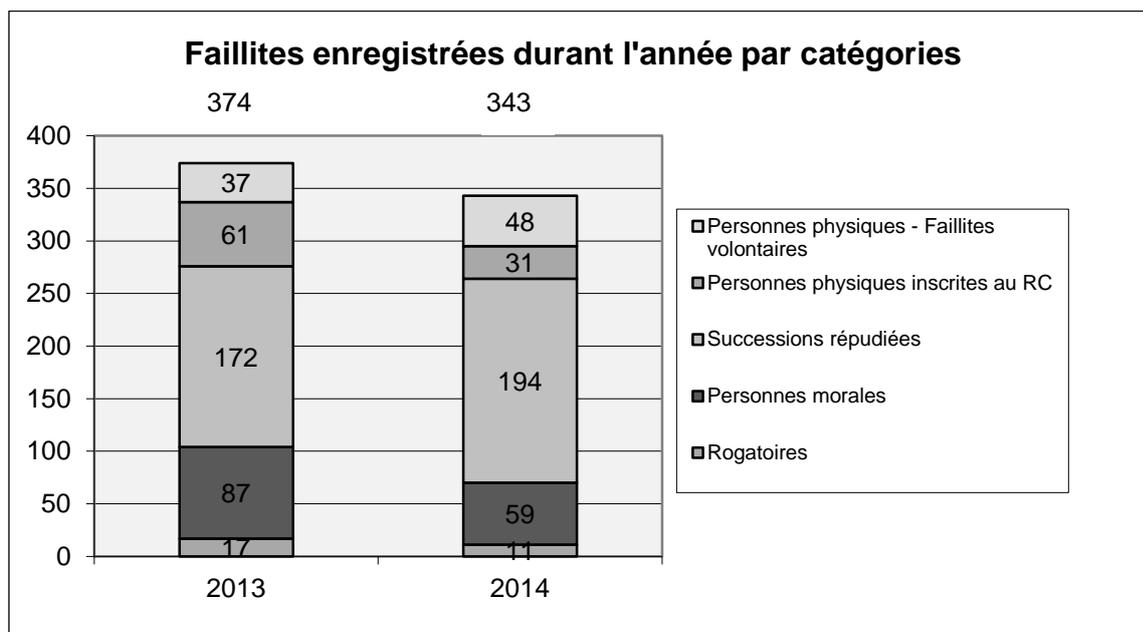
En ce qui concerne la répartition géographique des affaires de faillites, on constate que 175 procédures ont été ouvertes par le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers et que 157 prononcés concernent le haut du canton et le Val-de-Ruz.

Malgré une légère hausse des dossiers ouverts au 1^{er} janvier, la situation reste parfaitement sous contrôle même s'il convient de rappeler que la dotation de cet office (14,8 EPT) ne permettrait pas de faire face à une faillite de grande envergure.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2013	2014	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	222	233	+4,95%
Procédures enregistrées durant l'année	374	343	-8,28%
- dont personnes morales	87	59	-32,18%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	61	31	-49,18%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	37	48	+29,72%
- dont successions répudiées	172	194	+12,79%
- dont commissions rogatoires	17	11	-35,29%

Total des dossiers ouverts	596	576	-3,35%
Dossiers clôturés	363	362	-0,27%
Solde en traitement au 31 décembre	233	214	-8,15%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2.555	2.598	+1.68%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	36.786.622.-	53.862.946.-	+46,41%



11.4. Perspectives d'avenir

Plusieurs projets organisationnels, techniques et législatifs sont en cours et devraient influencer sur l'activité de l'ensemble du service des poursuites et faillites. On peut ainsi citer un projet de collaboration avec La Poste et les communes pour la 2^e notification des actes de poursuites, le développement de nouveaux processus pour la gestion électronique des documents, ainsi que des modifications de la législation fédérale dans le domaine de l'extrait du registre des poursuites de même que la continuation des travaux sur le standard *e-LP 3.0*.

11.5. Conclusion

Le recul des faillites enregistré en 2014 constitue une nouvelle réjouissante. Toutefois, les dernières prévisions 2015 et 2016 du SECO sont bien moins favorables que celles annoncées en décembre dernier. D'autres indicateurs de confiance des derniers mois montrent une insécurité croissante concernant l'évolution attendue de l'économie et, depuis quelques mois, notre canton est déjà touché par un certain ralentissement. Dans ce contexte, il reste difficile d'évaluer l'impact de la conjoncture sur l'activité future du service des poursuites et faillites.

12. SERVICE DES INSTITUTIONS POUR ADULTES ET MINEURS

12.1. Introduction

Le SIAM a été actif au plan national, puisque le canton est membre de la Commission suisse des offices de liaison (CSOL) et a entretenu des contacts serrés avec l'OFJ, concernant l'établissement concordataire fermé pour jeunes filles. Puis au plan intercantonal, par les trois présidences assumées par des collaborateurs du SIAM, celle du regroupement des chefs des services s'occupant des institutions pour adultes (GT-GRAS-RPT), celle des offices de liaison latins (CROL), ainsi que celle d'une commission destinée à retravailler le financement contractuel de l'OFAS à l'intention des organismes de l'addiction (GT-IODA).

Enfin, dans le cadre du canton, où plusieurs groupes de travail se sont révélés nécessaires en vue d'adapter l'équipement neuchâtelois proposant des prises en charge institutionnelles et ambulatoires, le service a œuvré dans plusieurs domaines du handicap (notamment physique, sensoriel et mental), dans celui des dépendances, ainsi que dans celui des réponses à donner aux personnes en difficultés sociales, et ceci en coordination avec les services cantonaux s'occupant de la santé et du social, même s'ils dépendent maintenant de départements différents (DFS et DEAS).

12.2. Gestion

Ressources humaines

La responsable des procédures de placement a quitté le service, amenant à réfléchir à l'adéquation de ce poste au sein du SIAM. Il s'agissait d'une fonction nouvelle, imposée par les dispositions fédérales en matière d'orientation des personnes en situation de handicap et dont l'utilité ne fait aucun doute. Le problème est cependant double: d'une part, la personne occupant cette fonction devrait avoir une connaissance détaillée de tous les types de handicap et des multiples façons de les prendre en charge, ce qui s'est révélé difficile, et d'autre part, le SIAM est un service dont la vocation est de s'occuper d'institutions et non directement des bénéficiaires de leurs prestations. Par ailleurs, un nouveau collaborateur a été engagé pour remplacer une des spécialistes en économie, en congé-maternité, et contribuer, grâce à ses connaissances, à la mise en place de la comptabilité analytique dans les institutions, puis créer avec ces dernières, les contrats de prestations prescrits par les principes de gouvernance des partenariats.

Aspects légaux

Le SIAM a participé aux travaux préliminaires de rédaction de la loi sur l'enfance et la jeunesse. En effet, en sus de la définition de la participation, de l'encouragement et de la protection des enfants et des jeunes, du ressort du SPAJ, cette future loi envisage également d'intégrer les notions de planification, de surveillance et de financement des institutions d'éducation spécialisée. L'on se souvient à ce propos que l'actuelle *loi sur les établissements spécialisés pour enfants et adolescents* ne détermine que les conditions de financement des institutions.

12.3. Activités déployées

Loi sur les institutions pour adultes (LISA)

Une deuxième consultation au sujet de la future LISA – la première avait eu lieu en mai 2012 –, à rédiger dans le prolongement de la *loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides* (LIPPI) entrée en vigueur en 2006, a reçu un accueil globalement positif. La clarification de la terminologie, la délimitation du champ d'application aux personnes en situation de handicap, l'abandon d'un pool unique d'insertion professionnelle, la protection des bénéficiaires de prestations et la complémentarité avec les organismes de soutien ont été appréciés. Certains des organismes consultés ont même parlé de loi indispensable, le canton ne disposant encore aujourd'hui que d'une loi de subventionnement des institutions sociales. Cependant, quelques questions fondamentales ont amené le Conseil d'Etat à souhaiter disposer d'une planification des besoins avant de coiffer l'équipement institutionnel neuchâtelois pour adultes d'une loi. Parmi elles, il s'agissait de savoir s'il fallait une seule loi ou plusieurs, en distinguant les handicaps, s'il convenait de fusionner ces dispositions avec celles des établissements médico-sociaux, voire avec certaines des institutions dépendant du *Centre neuchâtelois de psychiatrie*, ou encore si ce n'était pas l'occasion d'intégrer dans la LISA les organismes de soutien et leur subventionnement, comme *pro infirmis*.

Contrats de prestations

Deux démarches concrètes de rédaction des premiers contrats de prestations à passer entre l'Etat et les institutions, en l'occurrence avec la *Fondation Sombaille Jeunesse - Maison des Jeunes* et avec *Le Devens*, établissement dépendant de l'Armée du Salut, se sont inscrites dans le cadre de la réflexion cantonale relative aux nouveaux principes de gouvernance des partenariats et de gestion des entités autonomes, à laquelle le SIAM a par ailleurs assez largement participé. Au-delà de la clarification des attentes de l'Etat à l'égard des institutions, c'est un véritable changement de paradigme des missions du SIAM. Les premiers contrats signés devraient porter sur l'année 2016.

Planification de l'offre institutionnelle pour mineurs

Les travaux relatifs à une planification de l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel ont été lancés par l'Office fédéral de la justice suite à une recommandation du Contrôle fédéral des finances. Après les investigations préliminaires et la mise en place de plusieurs groupes de travail intercantonaux, un concept de planification est désormais prêt à voir le jour; sa mise en application – en commençant par quelques cantons-pilotes – débutera courant 2015. L'objectif est de mieux anticiper les besoins en places en institutions d'éducation spécialisée par une meilleure analyse des trajectoires de placements et une collaboration plus efficace entre cantons, avec l'appui de la Confédération.

Nouvelle définition des familles d'accueil

Conformément au Plan de législature 2013-2017, et de concert avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse, le développement du réseau des familles d'accueil est à l'étude, dans le but de mettre à disposition de la jeunesse neuchâteloise un nombre suffisant de familles d'hébergement ou d'accueil professionnel, permettant de limiter l'augmentation des placements dans ou hors canton, et par conséquent des charges y relatives. De par sa structure et son taux d'encadrement, les coûts engendrés par une prise en charge en famille d'accueil sont sensiblement inférieurs à une journée en institution. Dans cette perspective, l'espace d'accueil familial *Le Palabrier*, à La Chaux-de-Fonds, a été reconnu pour l'accueil de six jeunes, et a affiché complet toute l'année.

Nouvelles brochures de présentation de l'équipement institutionnel cantonal

Suite aux nouvelles missions attribuées au service depuis l'entrée en vigueur de la *loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides*, en particulier en ce qui concerne l'orientation des bénéficiaires de prestations, le SIAM a repris le subventionnement de plusieurs organismes de soutien (*pro infirmis*, *Fédération suisse des sourds*, etc.). Cette évolution, ainsi que l'élargissement du réseau de familles d'accueil, ont justifié un renouvellement des plaquettes de présentation de l'équipement institutionnel cantonal, à commander ou à consulter via www.ne.ch/siam.

Plan d'équipement

De nombreuses activités, visant en fait à mettre continuellement à jour l'équipement, ont été menées dans tous les domaines du handicap.

Parmi les principaux changements, il convient de mentionner que la *Communauté d'accueil La Ferme*, qui hébergeait des pensionnaires adultes rentiers AI ou souffrant d'importantes difficultés psycho-sociales, a souhaité suspendre son activité pour repenser son positionnement en tant que communauté. Partant, cette structure ne fait plus partie de l'équipement institutionnel cantonal.

Dans un domaine connexe, la marginalisation de certains citoyens a pris une forme que seuls les initiés connaissent: les services sociaux neuchâtelois observent en effet qu'une cinquantaine de personnes dépendant de l'aide sociale sont hébergées chaque nuit en hôtel. Il était devenu nécessaire de s'interroger sur le rôle de l'Etat face à cette population sans logement. Sous l'égide de la *Fondation des adultes en difficultés sociales*, un groupe de travail a estimé que l'hôtel, sans recours possible à un appui social, même minimal, ne devait plus être la réponse donnée. Un hébergement de type "pension sociale", avec des moyens volontairement circonscrits, est donc à l'étude.

Dans le secteur des mineurs, une demande de subventionnement en vue de la construction, puis de l'exploitation d'une institution fermée pour jeunes filles (établissement intercantonal), sur le site de la *Fondation Borel* à Dombresson, a été déposée à l'Office fédéral de la justice en février. Estimant que la preuve du besoin n'était pas assurée, l'OFJ a refusé de donner son accord à un subventionnement. Quelques places fermées pour filles devraient être provisoirement intégrées dans une structure déjà existante, pour un projet-pilote, durant les quatre prochaines années, le temps de prouver ou non la nécessité de cette offre prévue par le droit pénal des mineurs.

S'agissant du domaine de l'addiction, couvrant les prestations ambulatoires et résidentielles, le chef du département a invité les responsables des organismes concernés à reprendre la réflexion restée sans lendemain en 2008 au sujet du *Dispositif neuchâtelois de l'addiction* (DNA). L'idée d'une organisation des prestations en "chaîne thérapeutique" a fait l'objet d'une première réflexion et d'un rapport au chef du département. Par ailleurs, avec le souci de pérenniser l'aide fédérale aux organismes s'occupant d'addictions, un groupe de travail latin a préparé le contrat de prestations 2015-2018 entre l'OFAS et l'organe faitier des institutions s'occupant d'addictions; le montant à redistribuer entre les cantons romands est resté identique à celui du précédent contrat (5,9 millions); par contre, les nouvelles conditions d'octroi de l'OFAS sont beaucoup plus exigeantes. Pour notre canton, plus particulièrement pour la *Fondation Neuchâtel Addictions*, un million est en jeu.

Le suivi de plusieurs organismes de soutien, confiés depuis cette année au SIAM, a fait l'objet de nombreux contacts et de nouvelles décisions de subventionnement, circonscrivant avec précision les attentes de l'Etat à leur égard. On citera aussi le soutien, dès cette année, de l'association du *Centre thérapeutique de jour neuchâtelois*, qui devrait permettre d'éviter le placement de personnes cérébrolésées par une offre alternative.

Statistiques (détails à consulter sur www.ne.ch/siam)**Institutions d'éducation spécialisée pour mineurs**

(Fondations L'Enfant c'est la vie, Jeanne-Antide, Sandoz, Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes, Les Billodes et Borel)

Années	2010	2011	2012	2013
Nombre de places	338	336	331	334
Journées d'exploitation	121.802	121.044	119.821	120.815
Journées de séjour	113.101	109.159	109.578	109.834
Taux d'occupation	92,8%	90,2%	91,5%	90,9%

Institutions sociales pour adultes

Foyers (Fondations Les Perce-Neige, alfaset, Foyers Handicap, Le Devens, Goéland, Ressource, Fondation pour adultes en difficultés sociales -FADS-, Communauté La Ferme)

Années	2010	2011	2012	2013
Nombre de places	481	483	486	490
Journées d'ouverture	365	365	366	365
Journées d'exploitation	175.565	176.295	177.390	178.850
Journées de séjour	153.441	156.720	157.114	160.876
Taux d'occupation	87,4%	92,1%	88,5%	90,0%

Ateliers & centre de jour (Fondations Les Perce Neige, alfaset, Foyers Handicap, Le Devens, FADS)

Années	2010	2011	2012	2013
Nombre de places	639	647	677	694
Journées d'ouverture	260	260	260	260
Journées d'exploitation	166.140	168.220	176.090	169.780
Journées de séjour	144.874	159.977	166.581	152.800
Taux d'occupation	87,2%	95,1%	94,6%	90,0%

Centres ambulatoires (Fondation Neuchâtel Addictions – FNA)

	Année	Drop in	CPTT-MN	CAPT	CENEA	Total FNA
Nombre de dossiers de personnes consultantes	2011	346	313	73	981	1.713
	2012	345	326	70	1.007	1.748
	2013	331	319	67	1.041	1.758
Nombre d'entretiens individuels	2011	<i>Détails à consulter sur www.fondation-neuchatel-addictions.ch</i>				22.108
	2012					21.642
	2013					24.443

12.4. Perspectives d'avenir

A la demande de la *Conférence latine des affaires sanitaires et sociales*, les services similaires au SIAM de chacun des cantons se sont entendus pour définir des critères de qualité à exiger des institutions sociales. En effet, et alors que les institutions bénéficiaient encore d'un subventionnement de l'OFAS au sens de l'art. 73 LAI de l'époque, l'administration fédérale avait édicté, dès 2000, des normes de qualité rassemblées dans le cadre d'un système appelé OFAS-AI 2000. Avec l'entrée en vigueur de la LIPPI, l'accréditation exigée sur la base de ce système a été abolie, et ce à partir de 2014. Il a été arrêté ce qui s'y substituerait, mais le SIAM, qui en a fait une brève présentation à la *Conférence neuchâteloise des directeurs des institutions (CNDIE)*, devra encore concrétiser cette intention en 2015.

Autrefois, il existait un groupe de travail, dit *du Plan d'équipement*, qui était censé préavisier les nouveaux projets et les nouvelles prestations à mettre en place en faveur de la population des institutions, pour adultes et pour mineurs. Le secteur des institutions d'éducation spécialisée, ainsi que des écoles spécialisées dépendant de l'office de l'enseignement spécialisé, a souhaité qu'une réflexion de fond soit menée afin de concilier les besoins de la population avec le contexte socio-politique et financier actuel. Sous l'égide du SIAM, du service de protection de l'adulte et de la jeunesse et de l'office de l'enseignement spécialisé, les travaux ont démarré et vont se poursuivre tout au long de 2015.

Enfin, la collaboration avec *pro infirmis* devrait s'enrichir d'un mandat de tout ou partie de l'orientation des personnes en situation de handicap, voire de l'indication de l'institution la plus adéquate lorsqu'un placement en résidence se révèle indispensable. Il pourrait s'agir, à terme, d'un mandat confié communément par les cantons de Neuchâtel et du Jura.

12.5. Conclusion

Dans les années à venir, le SIAM est appelé à assurer une meilleure prévisibilité de ses charges, et plus particulièrement de celles des placements hors canton ordonnées par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ou par les Tribunaux pénaux des mineurs. Bien que s'agissant de charges d'intensité, la maîtrise des coûts engendrés par ces placements est essentielle, a fortiori lorsque de nouvelles structures, comme l'Etablissement de détention pour mineurs *Les Léchaïres*, à Palézieux, apparaissent, en créant un inévitable appel d'air auprès des services placeurs. Un logiciel spécifique pour les aspects quantitatifs, ainsi qu'une meilleure qualité de communication entre cantons, sont envisagés.

De manière plus générale, un effort de planification devra être fait, en vue de prévoir les places nécessaires à la population, quantitativement et qualitativement (en précisant par exemple quelle médicalisation elles nécessitent) dans un contexte d'amélioration constante des conditions de vie et de soins, donc d'allongement de la vie.

Neuchâtel, 23 mars 2015

Le conseiller d'Etat

Alain Ribaux

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL.....	7
2.	POLICE NEUCHÂTELOISE.....	9
2.1.	Introduction.....	9
2.2.	Gestion.....	9
2.3.	Activités déployées.....	13
2.4.	Perspectives d'avenir et conclusion.....	19
3.	SERVICE PÉNITENTIAIRE.....	20
3.1.	Introduction.....	20
3.2.	Gestion.....	20
3.3.	Activités déployées.....	22
3.4.	Perspectives d'avenir.....	29
3.5.	Conclusion.....	30
4.	SERVICE DE PROBATION.....	31
4.1.	Introduction.....	31
4.2.	Gestion.....	31
4.3.	Activités déployées.....	32
4.4.	Perspectives d'avenir.....	34
4.5.	Conclusion.....	35
5.	SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE.....	36
5.1.	Introduction.....	36
5.2.	Gestion.....	36
5.3.	Activités déployées.....	37
5.4.	Perspectives d'avenir.....	43
5.5.	Conclusion.....	44
6.	SERVICE DE LA JUSTICE.....	45
6.1.	Introduction.....	45
6.2.	Gestion.....	45
6.3.	Activités déployées.....	46
6.4.	Perspectives d'avenir.....	49
6.5.	Conclusion.....	49
7.	SERVICE JURIDIQUE.....	50
7.1.	Introduction.....	50
7.2.	Gestion.....	50
7.3.	Activités déployées.....	50
7.4.	Conclusion.....	54
8.	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	55
8.1.	Introduction.....	55
8.2.	Gestion.....	55
8.3.	Activités déployées.....	56
8.4.	Perspectives d'avenir.....	64
8.5.	Conclusion.....	64
9.	SERVICE CANTONAL DES SPORTS.....	65
9.1.	Introduction.....	65
9.2.	Gestion.....	65
9.3.	Activités déployées.....	66
9.4.	Perspectives d'avenir.....	70
9.5.	Conclusion.....	70
10.	SERVICE DE LA CULTURE.....	71
10.1.	Direction.....	71
10.2.	Office du patrimoine et de l'archéologie.....	76
10.3.	Office des archives de l'Etat.....	80

11. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES	82
11.1. Introduction	82
11.2. Gestion	83
11.3. Activités déployées	84
11.4. Perspectives d'avenir.....	86
11.5. Conclusion	86
12. SERVICE DES INSTITUTIONS POUR ADULTES ET MINEURS.....	87
12.1. Introduction	87
12.2. Gestion	87
12.3. Activités déployées	88
12.4. Perspectives d'avenir.....	91
12.5. Conclusion	91